

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Annonces diverses

**CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, S.A.**

Société anonyme au capital de 3 844 143 735 €.

Siège social : Avenida João XXI, Lisbonne, Portugal.

Adresse de la succursale de France : **38, rue de Provence, 75009 Paris.**

306 927 393 R.C.S. Paris – APE : 6419Z.

**Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2025**

**I / Bilan consolidé**  
**au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024**  
**(montants exprimés en milliers d'euros)**

| <b>ACTIF</b>                                                                   | <b>Notes</b> | <b>31-12-2025</b>  | <b>31-12-2024</b>  |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------|--------------------|
| Trésorerie et comptes cour. auprès des banques centrales                       | 4            | 13 412 959         | 20 250 510         |
| Comptes courants auprès d'autres établissements de crédit                      | 5            | 429 798            | 345 427            |
| Placements dans des établissements de crédit                                   | 6            | 2 924 544          | 2 391 852          |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                               | 7            | 1 295 515          | 1 356 253          |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 8            | 6 317 681          | 6 569 400          |
| Dérivés de couverture avec réévaluation positive                               | 9            | 159 574            | 176 422            |
| Investissements au coût amorti                                                 | 11           | 20 857 038         | 15 736 459         |
| Crédit clients                                                                 | 12           | 57 315 716         | 53 522 491         |
| Actifs non courants détenus en vue de la vente                                 | 13           | 1 285 939          | 1 253 354          |
| Immeubles de placement                                                         | 14           | 9 363              | 10 553             |
| Autres immobilisations corporelles                                             | 15           | 699 210            | 690 372            |
| Immobilisations incorporelles                                                  | 16           | 183 261            | 185 037            |
| Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises            | 17           | 525 336            | 501 233            |
| Actifs d'impôt exigible                                                        | 18           | 649 034            | 431 582            |
| Actifs d'impôts différés                                                       | 18           | 712 130            | 754 208            |
| Autres actifs                                                                  | 19           | 1 955 511          | 2 109 060          |
| <b>Total actif</b>                                                             |              | <b>108 732 610</b> | <b>106 284 212</b> |

| <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                         | <b>Notes</b> | <b>31-12-2025</b>  | <b>31-12-2024</b>  |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------------|--------------------|
| Fonds d'établissements de crédit et banques centrales     | 20           | 531 382            | 412 791            |
| Fonds de clients et d'autres prêts                        | 21           | 88 606 894         | 86 764 653         |
| Titres de créances                                        | 22           | 1 543 578          | 1 390 013          |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat         | 9            | 132 483            | 118 974            |
| Dérivés de couverture avec réévaluation négative          | 9            | 49 149             | 40 960             |
| Passifs non courants détenus en vue de la vente           | 13           | 1 108 795          | 1 064 519          |
| Provisions pour avantages du personnel                    | 23           | 650 819            | 724 136            |
| Provisions pour garanties et autres engagements souscrits | 23           | 254 439            | 289 506            |
| Provisions pour autres risques                            | 23           | 479 847            | 493 038            |
| Passifs d'impôt exigible                                  | 18           | 621 783            | 750 215            |
| Passifs d'impôt différé                                   | 18           | 73 605             | 69 296             |
| Autres dettes subordonnées                                | 24           | 104 955            | 104 945            |
| Autres passifs                                            | 25           | 2 773 218          | 3 172 429          |
| <b>Total passif</b>                                       |              | <b>96 930 947</b>  | <b>95 395 476</b>  |
| Capitaux                                                  | 26           | 4 525 714          | 4 525 714          |
| Réserves de réévaluation                                  | 27           | 118 558            | 110 799            |
| Autres réserves et report à nouveau                       | 27           | 4 947 835          | 4 197 447          |
| Résultat attribuable à l'actionnaire de CGD               | 27           | 1 904 430          | 1 734 516          |
| Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de CGD      |              | 11 496 537         | 10 568 477         |
| Participations ne donnant pas le contrôle                 | 28           | 305 126            | 320 259            |
| <b>Total capitaux propres</b>                             |              | <b>11 801 663</b>  | <b>10 888 736</b>  |
| <b>Total passif et capitaux propres</b>                   |              | <b>108 732 610</b> | <b>106 284 212</b> |

L'annexe fait partie intégrante de ces bilans.

**II / Compte de résultat consolidé**  
**des exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024**  
**(montants exprimés en milliers d'euros)**

|                                                                                              | Notes | 31-12-2025       | 31-12-2024       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------|------------------|
| Intérêts et produits assimilés                                                               | 29    | 3 429 687        | 4 328 251        |
| Intérêts et charges assimilés                                                                | 29    | (926 674)        | (1 548 961)      |
| <b>Marge d'intermédiation</b>                                                                |       | <b>2 503 014</b> | <b>2 779 290</b> |
| Revenus d'instruments de capital                                                             | 30    | 6 045            | 4 747            |
| Produits des services et commissions                                                         | 31    | 755 121          | 743 224          |
| Frais de services et commissions                                                             | 31    | (167 999)        | (161 784)        |
| Résultats des actifs et des passifs à leur juste valeur par le biais des résultats           | 32    | 255 071          | 17 248           |
| Résultats des actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 32    | 16 362           | 18 690           |
| Résultats de la réévaluation des créances et dettes en devises                               | 32    | 58 499           | 77 256           |
| Résultats de la comptabilité de couverture                                                   | 32    | 2 560            | 18 165           |
| Autres résultats des opérations financières                                                  | 32    | 2 782            | 3 242            |
| Autres résultats d'exploitation                                                              | 33    | 56 193           | 4 041            |
| <b>RESULTAT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>                                                 |       | <b>3 487 649</b> | <b>3 504 119</b> |
| Charges de personnel                                                                         | 34    | (604 412)        | (593 386)        |
| Frais administratifs généraux                                                                | 36    | (322 731)        | (320 406)        |
| Dépréciation et amortissements                                                               |       | (158 514)        | (149 758)        |
| Autres provisions                                                                            | 23    | 80 094           | (132 183)        |
| Dépréciation de crédit                                                                       | 37    | 198 544          | 267 500          |
| Dépréciation d'autres actifs                                                                 | 37    | (111 922)        | (20 685)         |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                                                  |       | <b>2 568 708</b> | <b>2 555 201</b> |
| Impôt sur les sociétés                                                                       | 18    | (698 739)        | (813 945)        |
| Résultats des entreprises associées et des coentreprises                                     | 13    | 43 933           | 48 765           |
| <b>Résultat des activités continues</b>                                                      |       | <b>1 913 902</b> | <b>1 790 021</b> |
| Résultats des filiales détenues en vue de la vente                                           | 17    | 20 912           | 20 065           |
| <b>Résultat consolidé de l'exercice, dont</b>                                                |       | <b>1 934 814</b> | <b>1 810 086</b> |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                    | 28    | (30 384)         | (75 570)         |
| <b>Résultat consolidé attribuable à l'actionnaire de Caixa</b>                               |       | <b>1 904 430</b> | <b>1 734 516</b> |
| Nombre moyen d'actions ordinaires émises                                                     | 26    | 905 142 899      | 905 142 899      |
| Résultat par action (euros)                                                                  |       | 2,10             | 1,92             |

**III / Bilan individuel**  
**au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024**  
**(montants exprimés en milliers d'euros)**

| ACTIF                                                                             | Notes | 31-12-2025        | 31-12-2024        |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| Trésorerie et comptes cour. auprès des banques centrales                          | 3     | 11 997 367        | 18 358 501        |
| Comptes courants auprès d'autres établissements de crédit                         | 4     | 332 779           | 281 287           |
| Placements dans des établissements de crédit                                      | 5     | 1 312 296         | 1 164 741         |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                                  | 6     | 936 736           | 1 036 721         |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global    | 7     | 5 862 270         | 6 110 407         |
| Produits dérivés de couverture                                                    | 8     | 159 574           | 176 422           |
| Investissements au coût amorti                                                    | 10    | 19 717 943        | 14 321 917        |
| Crédit clients                                                                    | 11    | 53 023 116        | 48 789 041        |
| Actifs non courants détenus en vue de la vente                                    | 12    | 45 221            | 68 762            |
| Immeubles de placement                                                            |       | 5 375             | 5 245             |
| Autres immobilisations corporelles                                                | 13    | 542 488           | 528 744           |
| Immobilisations incorporelles                                                     | 14    | 159 798           | 165 730           |
| Investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises | 15    | 1 254 024         | 1 255 896         |
| Actifs d'impôt exigible                                                           | 16    | 632 918           | 408 705           |
| Actifs d'impôts différés                                                          | 16    | 602 898           | 703 414           |
| Autres actifs                                                                     | 17    | 699 332           | 708 336           |
| <b>Total actif</b>                                                                |       | <b>97 284 135</b> | <b>94 083 870</b> |

| <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                     | <b>Notes</b> | <b>31-12-2025</b> | <b>31-12-2024</b> |
|-------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Fonds d'établissements de crédit et banques centrales | 18           | 722 924           | 660 908           |
| Fonds de clients et d'autres prêts                    | 19           | 81 218 942        | 78 854 891        |
| Titres de créances                                    | 20           | 1 543 578         | 1 390 013         |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat     | 8            | 132 263           | 118 777           |
| Produits dérivés de couverture                        | 8            | 49 149            | 40 960            |
| Provisions                                            | 21           | 1 302 590         | 1 444 082         |
| Passifs d'impôt exigible                              | 16           | 589 941           | 706 169           |
| Passifs d'impôt différé                               | 16           | 38 065            | 40 132            |
| Autres dettes subordonnées                            | 22           | 104 955           | 104 945           |
| Autres passifs                                        | 23           | 1 154 181         | 1 427 979         |
| <b>Total passif</b>                                   |              | <b>86 856 588</b> | <b>84 788 856</b> |
| Capitaux                                              | 24           | 4 525 714         | 4 525 714         |
| Réserves de réévaluation                              | 25           | 96 620            | 100 197           |
| Autres réserves et report à nouveau                   | 25           | 3 824 543         | 3 018 838         |
| Résultat net de l'exercice                            | 25           | 1 980 669         | 1 650 264         |
| <b>Total capitaux propres</b>                         |              | <b>10 427 547</b> | <b>9 295 014</b>  |
| <b>Total passif et capitaux propres</b>               |              | <b>97 284 135</b> | <b>94 083 870</b> |

L'annexe fait partie intégrante de ces bilans.

**IV / Compte de résultat individuel**  
**des exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024**  
**(montants exprimés en milliers d'euros)**

|                                                                                              | <b>Notes</b> | <b>31-12-2025</b> | <b>31-12-2024</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés                                                               | 26           | 2 840 832         | 3 691 525         |
| Intérêts et charges assimilées                                                               | 26           | (776 029)         | (1 359 091)       |
| <b>Marge d'intermédiation</b>                                                                |              | <b>2 064 804</b>  | <b>2 332 434</b>  |
| Revenus d'instruments de capital                                                             | 27           | 216 022           | 191 349           |
| Produits des services et commissions                                                         | 28           | 626 546           | 618 948           |
| Frais de services et commissions                                                             | 28           | (133 138)         | (129 709)         |
| Résultats des actifs et des passifs à leur juste valeur par le biais des résultats           | 29           | 252 956           | 10 349            |
| Résultats des actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 29           | 14 867            | 18 805            |
| Résultats de la réévaluation des créances et dettes en devises                               | 29           | 13 843            | 13 827            |
| Résultats de la comptabilité de couverture                                                   | 29           | 2 755             | 16 513            |
| Autres résultats des opérations financières                                                  | 29           | (135)             | 146               |
| Autres résultats d'exploitation                                                              | 30           | 53 988            | 5 151             |
| <b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>                                                 |              | <b>3 112 507</b>  | <b>3 077 811</b>  |
| Charges de personnel                                                                         | 31           | (442 576)         | (433 569)         |
| Frais administratifs généraux                                                                | 33           | (259 490)         | (253 785)         |
| Dépréciation et amortissements                                                               |              | (133 503)         | (125 869)         |
| Autres provisions                                                                            | 21           | 109 265           | (145 781)         |
| Dépréciation de crédit                                                                       | 34           | 255 892           | 307 932           |
| Dépréciation d'autres actifs                                                                 | 34           | 39 297            | (25 303)          |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                                                  |              | <b>2 681 392</b>  | <b>2 401 437</b>  |
| Impôt sur les sociétés                                                                       | 16           | (700 722)         | (751 173)         |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>                                                            |              | <b>1 980 669</b>  | <b>1 650 264</b>  |
| Nombre moyen d'actions ordinaires émises                                                     | 24           | 905 142 899       | 905 142 899       |
| Résultat par action (euros)                                                                  |              | 2,19              | 1,82              |

L'annexe fait partie intégrante de ces états financiers.

**V / Etats individuels du résultat global**  
**des exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024**  
**(montants exprimés en milliers d'euros)**

|                                                                                                                                                                | <b>31-12-2025</b> | <b>31-12-2024</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat net de l'exercice</b>                                                                                                                              | <b>1 980 669</b>  | <b>1 650 264</b>  |
| <b>Soldes susceptibles de reclassement par résultat</b>                                                                                                        |                   |                   |
| Variations de la juste valeur des actifs financiers                                                                                                            |                   |                   |
| Variation de l'exercice                                                                                                                                        | 9 509             | (15 381)          |
| Ajustements à la réserve de juste valeur reclassée par résultat net                                                                                            |                   |                   |
| Comptabilisation de perte de valeur pendant l'exercice                                                                                                         | 437               | 1 658             |
| Cession d'actifs financiers                                                                                                                                    | (14 867)          | (18 805)          |
| Effet sur l'impôt                                                                                                                                              | 1 343             | 8 900             |
| Variations de change dans les succursales                                                                                                                      |                   |                   |
| Variation de l'exercice                                                                                                                                        | (6 115)           | 2 925             |
| Autres                                                                                                                                                         | 0                 | (0)               |
|                                                                                                                                                                | <b>(9 692)</b>    | <b>(20 702)</b>   |
| <b>Soldes non susceptibles de reclassement en résultat</b>                                                                                                     |                   |                   |
| Avantages du personnel - écarts actuariels                                                                                                                     |                   |                   |
| Variation de l'exercice                                                                                                                                        | 15 356            | (7 437)           |
| Effet sur l'impôt                                                                                                                                              | (4 241)           | 2 571             |
| Variations de la juste valeur des actifs financiers (option d'évaluer les instruments de capital à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) | 440               | 20 752            |
|                                                                                                                                                                | <b>11 556</b>     | <b>15 886</b>     |
| <b>Total du résultat global de l'exercice comptabilisé dans les réserves</b>                                                                                   | <b>1 863</b>      | <b>(4 817)</b>    |
| <b>Total du résultat et autres éléments du résultat global de l'exercice</b>                                                                                   | <b>1 982 533</b>  | <b>1 645 448</b>  |

L'annexe fait partie intégrante de ces états financiers.

## VI / PRINCIPAUX INDICATEURS :

## INDICATEURS DE LA CAIXA GERAL DE DEPOSITOS – CONSOLIDE

| Résultats                                                         | 2024    | 2025    | Variation   |
|-------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------------|
| Produit net bancaire strict                                       | 2 779   | 2 503   | -276        |
| Résultats des services et des commissions                         | 581     | 587     | 6           |
| Produit global de l'activité                                      | 3 504   | 3 488   | -16         |
| Charges de structure                                              | 1 064   | 1 086   | 22          |
| Résultat brut d'exploitation                                      | 2 441   | 2 402   | -39         |
| Résultat d'exploitation                                           | 2 555   | 2 569   | 14          |
| Résultat net                                                      | 1 735   | 1 904   | 170         |
| <b>Ratios de rentabilité et d'efficacité</b>                      |         |         | <b>p.p.</b> |
| Rentabilité brute des capitaux propres - ROE <sup>(1) (2)</sup>   | 25,4 %  | 23,7 %  | -1,7        |
| Rentabilité nette des capitaux propres - ROE <sup>(2)</sup>       | 17,5 %  | 17,4 %  | -0,1        |
| Rentabilité brute des actifs - ROA <sup>(1) (2)</sup>             | 2,5 %   | 2,4 %   | -0,1        |
| Rentabilité nette des actifs - ROA <sup>(2)</sup>                 | 1,8 %   | 1,8 %   | 0,0         |
| Produit global de l'activité / actif net moyen <sup>(1) (2)</sup> | 3,4 %   | 3,3 %   | -0,2        |
| Charges de personnel / Produit global d'activité <sup>(1)</sup>   | 16,7 %  | 17,1 %  | 0,4         |
| Cost-to-income BdP <sup>(1)</sup>                                 | 29,9 %  | 30,7 %  | 0,8         |
| Cost-to-income récurrent <sup>(1) (3)</sup>                       | 27,9 %  | 30,0 %  | 2,1         |
| <b>Bilan</b>                                                      |         |         | <b>MM €</b> |
| Actif net                                                         | 106 284 | 108 733 | 2 448       |
| Comptes cour et placements auprès d'établissements de crédit      | 22 988  | 16 767  | -6 220      |
| Placements en titres                                              | 23 662  | 28 470  | 4 808       |
| Crédit clients (net)                                              | 53 522  | 57 316  | 3 793       |
| Crédit clients (brut)                                             | 55 385  | 58 866  | 3 481       |
| Fonds des banques centrales et d'établissements de crédit         | 413     | 531     | 119         |
| Fonds de clients et d'autres prêts                                | 86 765  | 88 607  | 1 842       |
| Passifs enregistrés                                               | 1 495   | 1 649   | 154         |
| Capitaux propres                                                  | 10 889  | 11 802  | 913         |
| <b>Qualité du crédit et niveau de couverture</b>                  |         |         | <b>p.p.</b> |
| Ratio de NPL - EBA Risk Dashboard                                 | 1,48 %  | 1,44 %  | -0,04       |
| Ratio de NPL (hors disponibilités) <sup>(4)</sup>                 | 2,04 %  | 1,78 %  | -0,26       |
| Ratio de NPL (net de dépréciation)                                | 0,00 %  | 0,00 %  | 0,00        |
| Ratio de NPE - EBA Risk Dashboard                                 | 1,25 %  | 1,31 %  | 0,06        |
| Couverture des NPL - EBA Risk Dashboard                           | 168,7 % | 150,7 % | -17,9       |
| Couverture des NPE - EBA Risk Dashboard                           | 146,1 % | 125,6 % | -20,5       |
| Coût du risque de crédit                                          | -0,50 % | -0,35 % | 0,15        |

(1) Ratios définis par la Banco de Portugal (Instruction n° 6/2018) ;

(2) Capitaux Propres et Actifs nets moyens (13 observations) ;

(3) Hors charges non récurrentes ;

(4) Hors disponibilités auprès des banques centrales et autres dépôts à vue ;

| Ratios de structure                                                 | 2024    | 2025    | Variation   |
|---------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------------|
| Crédit clients (net) / Actifs nets                                  | 50,4 %  | 52,7 %  | 2,4         |
| Ratio de transformation <sup>(1)</sup>                              | 61,8 %  | 64,8 %  | 2,9         |
| <b>Ratios de solvabilité et liquidité (CRD IV/CRR)</b>              |         |         | <b>p.p.</b> |
| Common equity tier 1 (phased-in & fully implemented) <sup>(5)</sup> | 20,3 %  | 21,2 %  | 0,9         |
| Tier 1 (phased-in & fully implemented) <sup>(5)</sup>               | 20,3 %  | 21,2 %  | 0,9         |
| Total (phased-in & fully implemented) <sup>(5)</sup>                | 20,5 %  | 21,3 %  | 0,8         |
| Liquidity coverage ratio                                            | 322,9 % | 327,8 % | 4,9         |
| Net stable funding ratio                                            | 188,9 % | 181,0 % | -7,9        |
| Leverage ratio (fully implemented)                                  | 8,8 %   | 9,0 %   | 0,2         |
| <b>Réseau commercial et ressources humaines</b>                     |         |         | <b>#</b>    |
| Nombre d'agences et de bureaux entreprises - Caixa Portugal         | 512     | 512     | 0           |
| Nombre d'agences bancaires - Groupe CGD <sup>(6)</sup>              | 886     | 884     | -2          |
| Effectif - Caixa Portugal                                           | 6 067   | 5 856   | -211        |
| Effectif - Groupe CGD                                               | 10 817  | 10 550  | -267        |

(1) Ratios définis par la Banco de Portugal (Instruction n° 6/2018) ;

(5) Périmètre prudentiel incluant le résultat net de la période, déduit du dividende de 1 250 M€ à proposer en Assemblée Générale ;

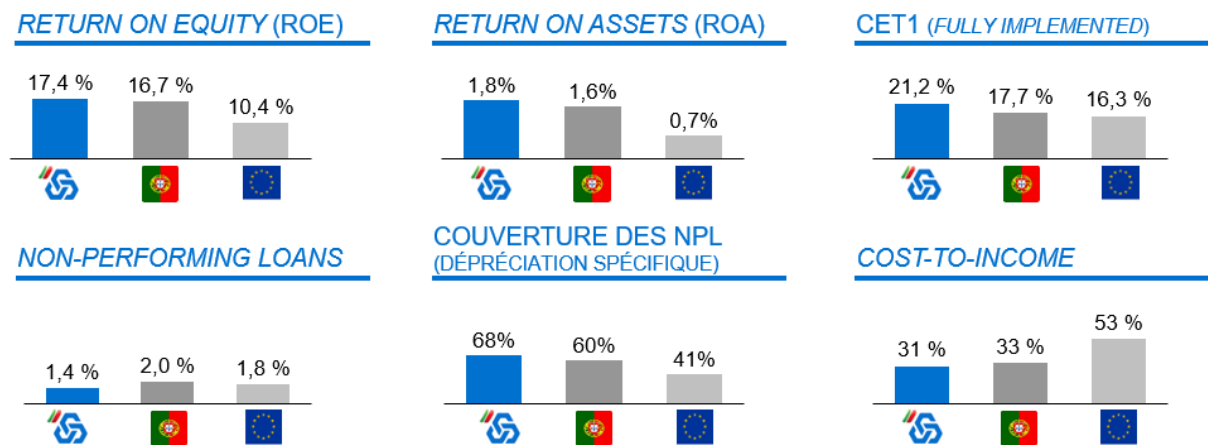
(6) Fermeture de 3 agences du BNU Macao et ouverture d'1 agence de la Banco Comercial e de Investimentos (Mozambique). Inclut les 31 agences de la Banco Comercial Atlântico (Cap-Vert), cédée en janvier 2026.

| Notations          | Intrinsèque | Long terme | Outlook |
|--------------------|-------------|------------|---------|
| Morningstar DBRS   | A           | A          | Stable  |
| Moody's Ratings    | a3          | Baa1       | Stable  |
| S&P Global Ratings | a-          | A          | Stable  |

INDICATEURS CONFORMEMENT A L'INSTRUCTION N° 17/2025 DE LA BANCO DE PORTUGAL

| Ratios de Rentabilité                                                                                 | 2024   | 2025   | Variation (p.p.) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|------------------|
| Rentabilité des actifs                                                                                | 1,8 %  | 1,8 %  | 0,0              |
| Part du produit bancaire dans le total des actifs                                                     | 3,5 %  | 3,3 %  | -0,2             |
| Rentabilité des capitaux propres                                                                      | 17,5 % | 17,1 % | -0,4             |
| <b>Ratios d'Effcience</b>                                                                             |        |        |                  |
| Ratio <i>cost-to-income</i>                                                                           | 30,1 % | 31,4 % | 1,3              |
| Part des charges de personnel dans le produit bancaire                                                | 16,8 % | 17,4 % | 0,7              |
| <b>Ratio de transformation</b>                                                                        |        |        |                  |
| Ratio prêts et avances sur dépôts (uniquement pour les sociétés non financières et les particulières) | 54,6 % | 56,5 % | 2,0              |

Performance de la Caixa en vedette face à la moyenne nationale et européenne :



Source : EBA Risk Dashboard – décembre 2025

VII / RESUME EXECUTIF :

1.1. Message du président du Conseil d'administration et du président du Comité exécutif

L'année 2025 a marqué un moment particulièrement significatif dans l'histoire de la Caixa Geral de Depósitos. En cette année où nous avons entamé la célébration des 150 ans, nous avons atteint le résultat net le plus élevé de notre histoire — 1,9 milliard d'euros, soutenu par l'évolution de l'activité commerciale. Au Portugal, le volume d'affaires a enregistré une augmentation de 8 milliards d'euros, atteignant 155 milliards d'euros, témoignant du dynamisme du modèle commercial et de la pertinence de la proposition de valeur.

Les ressources totales ont dépassé, pour la première fois, les 100 milliards d'euros, renforçant le leadership de la Caixa en tant que première banque à qui les Portugais confient la gestion de leur épargne. En matière de crédit, la contribution de la Caixa à la croissance économique s'est traduite par l'octroi de 6 milliards de financement aux entreprises, doublant ainsi la valeur la plus élevée du passé récent, à savoir l'année du début de la pandémie. Les ménages ont également bénéficié de l'engagement de la Caixa, avec le financement à l'acquisition de logement, un produit essentiel pour les familles, atteignant 5,8 milliards d'euros en 2025, un chiffre record en termes de production annuelle.

L'évaluation de la performance en 2025 ne s'est pas exprimée uniquement en chiffres ; tout aussi significative et gratifiante a été la reconnaissance manifestée par les entreprises et les ménages. Pour la première fois, la Caixa a été la banque ayant reçu le plus grand nombre de mandats attribués par des petites et moyennes entreprises dans leur candidature au statut de PME Leader, une démonstration claire du soutien continu et croissant apporté à cette importante composante du tissu productif national. Les jeunes également, au moment de choisir leur banque pour le financement de l'acquisition d'un logement, ont placé la Caixa à un niveau très élevé, 1 sur 3 de ceux ayant eu recours à la garantie de l'Etat l'ayant choisie comme leur banque.

L'efficacité opérationnelle s'est maintenue parmi les meilleures d'Europe, avec un ratio *cost-to-income* de 30 %, accompagné de ratios de capital exceptionnels — CET1 et Capital Total supérieurs à 21 % — tandis que les *non-performing loans* (NPL) se sont établis à un niveau parmi les plus bas jamais enregistrés (1,44 %).

Cette solidité et cette résilience de la Caixa ont également été reconnues à l'échelle internationale. De manière inédite, pour le deuxième cycle consécutif, la Caixa a été le groupe bancaire le mieux classé dans l'EBA 2025 *EU-Wide Stress Test*, parmi les banques supervisées par la BCE, se distinguant comme la banque la plus résiliente de la Zone Euro. La Caixa a également vu ses *ratings* élevés au sein du palier « A » par S&P et par DBRS, tandis que Moody's a réaffirmé le *rating* intrinsèque de a3.

La combinaison de cette performance et de ce positionnement nous permet de proposer à l'Assemblée Générale la distribution de 1 250 millions d'euros en dividendes en 2026, le dividende le plus élevé jamais versé par le secteur bancaire portugais, faisant suite au versement à l'Etat de plus de 3,4 milliards d'euros en 2024 et 2025, sous forme d'impôts, de dividendes et d'autres contributions, ce qui démontre la capacité de la Caixa à générer de manière durable de la valeur pour l'actionnaire Etat et pour le pays.

En début d'année, le Plan Stratégique 2025-2028 a été lancé, fixant comme objectifs le renforcement de la compétitivité, de la modernisation technologique et de l'expérience de nos clients, soutenu par une transformation interne orientée vers une structure plus simple, plus efficace et plus intégrée. Cette évolution se traduit par la réduction des coûts grâce à la rationalisation des processus, au découplage organisationnel, au renforcement de la collaboration entre les équipes et les domaines d'activité et à la création de synergies accrues au sein du Groupe, favorisant une utilisation plus efficace des ressources et une plus grande capacité de réponse aux besoins des clients. Les progrès accomplis en 2025 témoignent d'une exécution solide et cohérente avec l'ambition définie, favorisant une action plus transversale et alignée, et créent les conditions pour atteindre l'objectif consacré dans la devise « Affirmer la Caixa comme banque de référence en Europe ».

Parallèlement, la Caixa a procédé à un renouvellement significatif de sa gouvernance d'entreprise, avec l'élection des membres du Conseil d'Administration et de la Commission d'Audit pour le mandat 2025-2028, par délibération unanime de l'Etat Portugais en tant qu'actionnaire unique. Ce cycle a également été marqué par l'approbation d'un nouvel instrument de délégation de compétences au Comité Exécutif, renforçant la clarté décisionnelle et l'efficacité du modèle de gestion, dans un cadre aligné avec les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

La Caixa a considérablement renforcé son ambition en matière de durabilité avec la mise en œuvre de la Stratégie de Durabilité 2025-2028, structurée autour de la transition climatique, de l'impact social, de la gestion intégrée des risques ESG et de l'intégration de ces critères dans les modèles de gouvernance. La performance en matière de durabilité a été reconnue, avec l'amélioration du *rating* MSCI ESG Rating à AA et le maintien de la classification « Low Risk » chez Sustainalytics, témoignages du positionnement de leadership sur cette thématique dans le secteur financier. Le portefeuille de financement durable a atteint 6,5 milliards d'euros, soit une croissance de 20 % par rapport à 2024, concrétisant le soutien de la Caixa à la transition vers des standards de durabilité plus élevés pour ses clients. Sur les marchés internationaux, la quatrième émission de dette « verte » d'un montant de 500 millions d'euros a suscité un accueil exceptionnel, enregistrant une demande sept fois supérieure à l'offre et le *spread* le plus bas jamais atteint pour une émission senior de la Caixa.

Dans le domaine de la responsabilité sociale, la Caixa, par le biais des Prix Caixa Social, a soutenu 44 projets promus par des entités du tiers secteur et, par le biais des Prix Caixa Mais Mundo, a renforcé l'attribution de 600 bourses d'études dans l'objectif de rendre l'accès à l'enseignement supérieur plus équitable et plus accessible, constituant l'un des nombreux soutiens de la Caixa à l'enseignement. L'investissement continu dans la formation consolide un engagement social cohérent avec les Objectifs de Développement Durable que nous avons adoptés.

Une note de remerciements à l'ensemble des collaborateurs pour leur dévouement et leur professionnalisme, aux clients pour leur confiance et à l'actionnaire pour la *governance* et l'engagement envers la mission de la Caixa. Au début d'un nouveau cycle stratégique, nous réaffirmons l'ambition de continuer à servir le Portugal avec solidité, proximité, innovation et responsabilité, en garantissant que la Caixa demeure préparée aux défis de l'avenir et continue d'être un pilier essentiel du développement économique et social du pays.

En 2026, l'inauguration du nouveau siège de la Caixa, au Parque das Nações, précisément en cette année où nous célébrons notre 150<sup>e</sup> anniversaire, constitue un jalon symbolique et structurel de la vitalité et de la modernité de l'institution. Le nouveau bâtiment reflète une Caixa préparée pour l'avenir et pour les exigences d'une banque de plus en plus digitale, efficace et proche de ses clients. C'est un investissement qui symbolise confiance, progrès et vision à long terme, renforçant l'identité de la Caixa en tant que banque publique de référence au service du pays.

Paulo Moita de Macedo  
(Le président du Comité exécutif)

António Farinha Morais  
(Le président du Conseil d'administration)

## VIII / PRESENTATION DU GROUPE :

### 1.3. La banque Caixa Geral de Depósitos aujourd'hui

#### 1.3.1. Mission et valeurs

##### *Mission*

Caixa Geral de Depósitos a pour mission de créer de la valeur pour la société portugaise, en fournissant des services bancaires de qualité aux particuliers et aux entreprises, contribuant ainsi à l'amélioration du bien-être des familles portugaises et au développement du secteur entrepreneurial, générant une rentabilité adéquate pour l'actionnaire. Caixa garantit à ses clients l'accès à un ensemble diversifié de produits et de services financiers de qualité, ciblant surtout l'épargne et l'octroi de financements à moyen et long terme, en s'appuyant sur un modèle de gouvernance efficace et en respectant les plus hauts standards en matière d'éthique.

##### *Vision*

La vision est celle d'un établissement de référence dans le système financier et leader du secteur bancaire au Portugal, qui s'engage en permanence à améliorer ses avantages concurrentiels et à garantir des niveaux de solidité, de rentabilité, de service et d'efficacité en conformité avec les meilleures pratiques dans le secteur bancaire européen.

##### *Valeurs*

L'activité et le comportement de CGD doivent répondre aux valeurs fondamentales suivantes :

- La confiance, en garantissant la sécurité des déposants, en favorisant une relation à long terme avec les clients en privilégiant leur fidélisation, par le biais d'un service de haute qualité et d'une offre de produits adaptée à leur profil de risque, et en renforçant la stabilité et la solidité financière de l'établissement ;
- La rentabilité, en assurant une rémunération adéquate du capital public, fondée sur la durabilité du modèle économique et sur une gestion efficace et rigoureuse ;
- La transparence, en fournissant des services et une communication claire, sérieuse et objective, en interne et en externe ;
- L'intégrité, en respectant scrupuleusement les dispositions légales, réglementaires et contractuelles, ainsi que les valeurs éthiques et les règles de conduite en vigueur ;
- Le professionnalisme, afin de fournir le meilleur service aux clients et d'établir des relations avec toutes les parties prenantes, avec une grande compétence technique, de la rigueur et de la diligence ;
- La proximité, à travers un vaste réseau d'agences bancaires au Portugal, mais aussi à travers des canaux à distance grâce aux nouvelles technologies, garantissant ainsi une offre innovante, diversifiée et accessible ;
- La responsabilité envers les clients qui lui confient leurs épargnes, les investisseurs et la société, en mettant l'accent sur la participation à des programmes et à des initiatives en matière de responsabilité sociale, de développement durable et d'éducation financière ;
- La culture du risque et de la rigueur, en assurant le respect des meilleures pratiques en matière de gestion des risques, renforçant la confiance des clients, des marchés et de l'actionnaire grâce à une gestion appropriée de son bilan ;
- L'innovation, en misant sur le progrès technologique et en assurant le leadership de la banque numérique au Portugal, avec des solutions d'architecture ouverte, dans une logique de réponse multicanal à l'évolution des attentes et des préférences des clients.

##### *Politiques et lignes d'action de la stratégie définie*

Dans le cadre de son activité, CGD s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

- Durabilité du modèle économique, assurée par la rentabilité des opérations, associée à une gestion des risques adéquate, et par un vaste réseau de services financiers ;
- Soutien à l'économie, grâce à l'orientation de l'activité de crédit vers les entreprises, en particulier par la promotion de l'internationalisation et la mise en œuvre de lignes d'appui aux petites et moyennes entreprises ;
- Maintien du rôle de Caixa dans la fourniture de services bancaires aux clients particuliers, ainsi que dans son intérêt pour attirer leur épargne, en assurant une vaste couverture et une fourniture de services de haute qualité ;

- Modèle de gouvernance d'entreprise efficace, conforme aux meilleures pratiques ;
- Valorisation continue des travailleurs, en promouvant le mérite, l'initiative et la formation du capital humain, dans le cadre de relations de travail équilibrées et stimulatrices de la productivité ;
- Suivi des développements technologiques dans le secteur financier, non seulement au niveau de l'établissement, en assurant les adaptations nécessaires qui permettent à Caixa de rester compétitive sur un marché financier dynamique et concurrentiel et d'être le leader de la banque numérique au Portugal, mais aussi au niveau de sa relation avec les clients, finançant l'investissement dans l'innovation et le développement technologique des entreprises ;
- Garantie de la dimension internationale de Caixa, déployant son activité dans des pays et des territoires ayant des liens culturels et commerciaux étroits avec le Portugal et valorisant la marque Caixa ;
- Engagement envers les principes de responsabilité sociale et environnementale, de développement et de financement durables et de respect des parties prenantes.

### 1.3.2. Modèle de gouvernance

#### *Structure actionnaire*

Caixa Geral de Depósitos, SA est une banque détenue par l'Etat portugais, dont le siège social est sis à Av. João XXI, n° 63, 1000-300 Lisbonne, dûment autorisée et enregistrée auprès de la Banque du Portugal.

Caixa Geral de Depósitos, SA est une société anonyme dont les actions sont exclusivement détenues par l'Etat portugais. Au 31 décembre 2025, le capital social s'élevait à 4.525.714.495 euros, représenté par 905.142.899 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune.

#### *Modèle de gouvernance*

La structure de gouvernance de Caixa comprend un Conseil d'administration et, en matière de surveillance, un Comité d'audit et un cabinet de commissaires aux comptes (cabinet CAC).

Le modèle de gouvernance de Caixa investit le Conseil d'administration des pouvoirs de gestion et de représentation de la société les plus étendus, avec des compétences pour guider efficacement l'activité de l'établissement. De même, le Comité exécutif est chargé de la gestion courante, conformément à la délégation de compétences approuvée lors d'une réunion de l'organe de direction de Caixa.

La répartition des compétences permet une séparation efficace des fonctions de surveillance et de gestion, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'un contrôle constant et étendu dans la poursuite des objectifs et des intérêts de la société, de son actionnaire, de ses salariés, de ses clients et des autres parties prenantes. Il est ainsi possible d'atteindre le degré de confiance, de transparence et d'équilibre entre les différentes fonctions nécessaires à son bon fonctionnement et efficacité.

Conformément aux dispositions des statuts de Caixa, les membres du Conseil d'administration sont élus par résolution des actionnaires pour une période de quatre ans, pouvant être réélus, remplacés ou nommés par cooptation ou par désignation de l'organe de surveillance en cas d'absence définitive d'un administrateur. La prise de fonctions des membres du Conseil d'Administration, ainsi que des membres de l'organe de contrôle, est soumise aux mécanismes d'évaluation de l'adéquation prévus par le Régime Général des Etablissements de Crédit et des Sociétés Financières (RGICSF).

L'activité de contrôle de l'Administration, la surveillance du respect de la loi et des statuts par la Caixa, la vérification et le suivi de l'indépendance de la SROC, dans les conditions légales et, en particulier, la vérification de l'adéquation et l'approbation de la prestation d'autres services, en dehors des services d'audit, sont désormais exercés par la Commission d'Audit. Le cabinet de commissaires aux comptes est désigné par l'assemblée générale sur proposition du Comité d'audit.

Afin de permettre une meilleure compréhension du modèle opérationnel de Caixa en termes de gouvernance d'entreprise, le chapitre 3 comprend une version complète du rapport de gouvernance d'entreprise.

### 1.3.3. Le Groupe Caixa

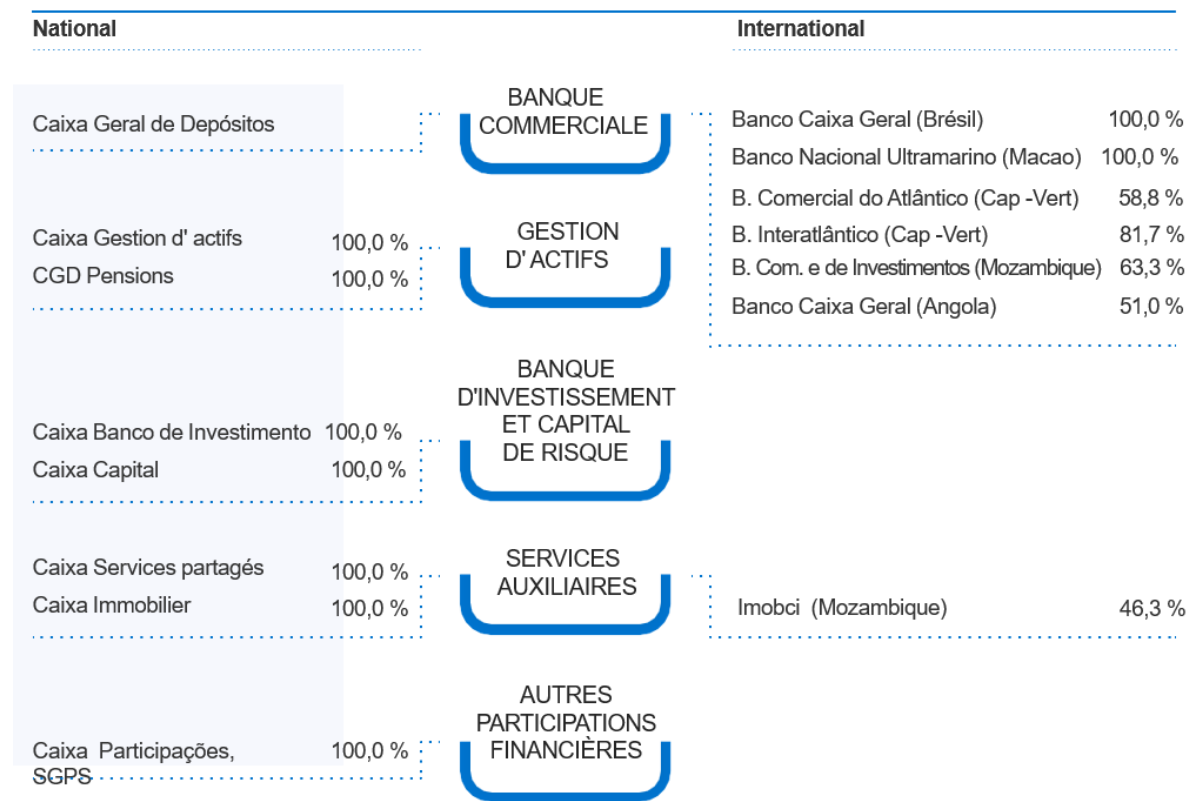
#### *Structure du Groupe Caixa*

Caixa Geral de Depósitos, SA participe directement et indirectement au capital d'un ensemble de sociétés nationales et étrangères qui opèrent dans plusieurs secteurs, à savoir la banque commerciale, la banque d'investissement, le capital-risque, la gestion d'actifs et le crédit spécialisé.

En 2025, l'autorisation de la Banco de Cabo Verde pour la cession de la Banco Comercial do Atlântico, S.A. a été obtenue. (BCA) qui s'est concrétisée en janvier 2026. Cette cession clôt une étape de la restructuration de l'activité du Groupe Caixa au Cap-Vert, initiée et approuvée en 2018, et qui vise une présence sur ce marché à travers une entité unique : le Banco Interatlântico. La Caixa demeure engagée dans le développement de l'économie du Cap-Vert, renouvelant son soutien et son partenariat avec les acteurs économiques et les ménages.

La Caixa poursuit également sa stratégie de sortie du marché brésilien, qui doit se matérialiser par le désinvestissement dans la Banco Caixa Geral Brasil, S.A. (BCGB).

GROUPE CAIXA GERAL DE DEPOSITOS (Pourcentage de participation effective)



Réseau de distribution

Le réseau commercial du Groupe Caixa couvrait, au Portugal et à l'étranger, 884 agences bancaires à fin 2025.

La dimension du réseau domestique de distribution est restée inchangée avec 512 points de présence, dont 486 agences et « Espaços Caixa ». La Caixa continue d'investir dans la rénovation et la modernisation des agences, tant dans les plus grandes situées dans les capitales de district et les centres urbains que dans les plus petites, en mettant l'accent sur une plus grande proximité avec les clients et la communauté locale, en mettant à disposition les services et moyens les plus modernes pour répondre à leurs besoins. Le réseau d'agences de la Caixa maintient la plus grande couverture bancaire nationale parmi les 5 plus grandes banques, un chiffre inchangé depuis 2022.

La transformation du modèle de service à la clientèle s'est poursuivie selon deux axes :

- Modernisation du Réseau : rénovation d'agences de différentes tailles, maintenant l'accueil en présentiel et intégrant des DAB et GAB accessibles 24h/24 et 7j/7 ;
- Expansion du Nouveau Modèle d'Agence : 134 agences dans ce format (+20 par rapport à 2024).

La Caixa est la banque qui met à disposition de la population le plus grand nombre de DAB au Portugal, représentant 25 % du réseau Multibanco, présents dans toutes les communes, la Caixa étant la seule banque à proposer ce service dans 107 paroisses.

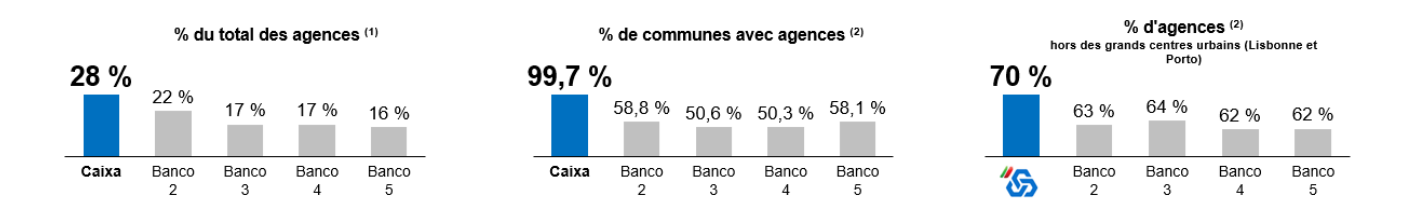
Le réseau automatique de la Caixa totalise environ 3 300 équipements, composés de 488 GAB, 2 260 DAB et 550 actualisateurs.



La **rénovation et la modernisation du réseau automatique** sont en cours depuis 2023, le remplacement de tous les DAB par des équipements plus récents et fonctionnels ayant été effectué dans le réseau des agences, pour un **investissement avoisinant les 40 millions d’euros**. Il convient également de souligner l’investissement dans les GAB, actuellement présents dans plus de 98 % des agences et en phase d’expansion, consolidant la mise à disposition de services plus étendus et plus pratiques pour les clients Entreprises et Particuliers.

Misant sur les affaires des entreprises, Caixa dispose d’un réseau composé de 24 bureaux et de 2 extensions, couvrant l’ensemble du territoire national.

La Caixa a maintenu en 2025 sa position de banque bénéficiant de la plus grande proximité physique avec les Portugais, soutenue par le plus grand réseau d’agences parmi les cinq plus grandes banques nationales, représentant une part de 28 % dans cet univers. Elle se distingue également par la plus grande proportion d’agences situées hors des grands centres urbains, assurant une présence significative à Lisbonne et Porto, mais surtout sur le reste du territoire, où elle atteint 70 % de couverture relative.



Présente dans plus de 99 % des communes, la Caixa continue de garantir la couverture bancaire nationale la plus étendue et, à contre-courant de la tendance observée dans le secteur bancaire, n’a pas réduit son réseau ces dernières années, consolidant ainsi son rôle d’institution financière la plus proche des communautés et des clients sur l’ensemble du territoire.

NOMBRE D’AGENCES ET AUTRES UNITES DU GROUPE

|                                                    | 2024 | 2025 |
|----------------------------------------------------|------|------|
| Réseau commercial national                         | 512  | 512  |
| Agences physiques et services Espaço Caixa         | 486  | 486  |
| Bureaux d’entreprises et extensions                | 26   | 26   |
| Réseau commercial international                    | 366  | 364  |
| Succursale en France                               | 48   | 48   |
| Succursale du Timor oriental                       | 16   | 16   |
| Banco Nacional Ultramarino (Macao)                 | 19   | 16   |
| Banco Comercial e de Investimentos (Mozambique)    | 211  | 212  |
| Banco Interatlântico (Cap-Vert)                    | 9    | 9    |
| Banco Comercial do Atlântico (Cap-Vert)            | 31   | 31   |
| Banco Caixa Geral Brasil                           | 1    | 1    |
| Banco Caixa Geral Angola                           | 31   | 31   |
| Autres unités                                      | 8    | 8    |
| Agences automatiques                               | 6    | 6    |
| Caixa - Banco de Investimento (Lisbonne et Madrid) | 2    | 2    |
| Total                                              | 886  | 884  |
| Bureaux de représentation                          | 11   | 11   |



A l'échelle internationale, le Groupe comptait 364 agences de ses filiales locales à fin 2025, afin de positionner sa présence internationale dans des zones géographiques entretenant des liens étroits avec le Portugal, en proposant des produits et services aux clients résidents dans ces pays. En 2025, 3 agences du BNU Macao ont fermé et 1 agence de la Banco Comercial e de Investimentos (Mozambique) a ouvert.

STRUCTURE INTERNATIONALE DU GROUPE CAIXA GERAL DE DEPOSITOS

| EUROPE                           | AFRIQUE                               |                                              |
|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Allemagne</b>                 | <b>Angola</b>                         | <b>Mozambique</b>                            |
| CGD – Bureau de représentation 1 | Banco Caixa Geral Angola 31           | Banque Commercial et d' Investissements 212  |
| <b>Belgique</b>                  | <b>Cap-Vert</b>                       | <b>Afrique du Sud</b>                        |
| CGD – Bureau de représentation 1 | Banque commerciale de l'Atlantique 31 | CGD – Bureau de représentation 1             |
| <b>Espagne</b>                   | Interatlântico 9                      |                                              |
| Caixa Banco de Investimento 1    |                                       |                                              |
| <b>France</b>                    | <b>AMÉRIQUE</b>                       | <b>ASIE</b>                                  |
| CGD – succursale en France 48    | <b>Brésil</b>                         | <b>Chine</b>                                 |
| <b>Luxembourg</b>                | Banco Caixa Geral Brasil 1            | Banque nationale Ultramarino - Macao 16      |
| CGD – Bureau de représentation 1 | CGD Investimentos CVC 1               | BNU - Bureau de représentation de Shanghai 1 |
| <b>Royaume-Uni</b>               | <b>Venezuela</b>                      | <b>Inde</b>                                  |
| CGD – Bureau de représentation 1 | CGD – Bureau de représentation 1      | CGD – Bureau de représentation 2             |
| <b>Suisse</b>                    | <b>Canada</b>                         | <b>Timor oriental</b>                        |
| CGD – Bureau de représentation 1 | CGD – Bureau de représentation 1      | CGD – Succursale du Timor oriental 16        |

En 2025, le réseau de Bureaux de Représentation continuait d’être composé de 11 unités exerçant leur activité dans des pays où la présence de clients à l’étranger est significative, constituant une extension de la Caixa sur ces marchés et favorisant le développement des affaires auprès de ceux-ci.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2025, le **Groupe Caixa comptait 10 550 collaborateurs** (10 525 en excluant les 25 mis à disposition des Services Sociaux de la Caixa), soit une diminution de 267 par rapport à décembre 2024.

**Au Portugal, la Caixa comptait 5 856 collaborateurs**, soit 211 de moins qu’en 2024. Ce nombre comprend les salariés qui assurent un service effectif chez Caixa Portugal (y compris ceux d’autres entités du Groupe), dans les entités du Groupe au Portugal, chez Caixa Geral de Aposentações (caisse de pension), en détachement auprès des services sociaux et ceux couverts par d’autres situations (par exemple, réquisition ou absence prolongée).

Depuis 2017, la **Caixa a recruté 1 480 nouveaux collaborateurs pour l'exercice de diverses fonctions**, notamment commerciales, technologiques, analytiques, de contrôle et de risque. L'importance des stagiaires, pour le renouvellement et le rajeunissement de la main-d'œuvre, grâce au programme Geração Caixa lancé en 2020, est soulignée. Depuis lors, 974 stagiaires issus des meilleures universités du pays ont été recrutés et affectés aux différentes unités commerciales de la banque réparties sur l'ensemble du territoire. Le taux de rétention des stagiaires ayant achevé leur stage en 2025 s'est établi à 79 %.

Les départs de salariés continuent de se produire, principalement par le biais de départs à la retraite et de retraites anticipées demandées par eux-mêmes. En 2025, les collaborateurs de la Caixa ont pris leur retraite en moyenne à 61,7 ans, les pré-retraites intervenant en moyenne à 56,7 ans. Depuis le début du programme de pré-retraites en 2015 jusqu'en 2025, celles-ci sont intervenues à un âge moyen de 56,2 ans, 30 % des pré-retraités ayant 55 ans.

Dans son activité individuelle, au Portugal (y compris ceux provenant d'autres sociétés du Groupe), dans les Succursales et dans les Bureaux de Représentation, la Caixa comptait 5 917 collaborateurs, lesquels incluent les collaborateurs en service effectif à la Caixa.

Dans le cadre de l'objectif stratégique de dynamiser la culture d'entreprise, le développement des talents, la formation et la coopération interne, la Caixa a poursuivi en 2025 la mise en œuvre de mesures répondant à cette ambition.

#### *Promotions et récompenses*

La récompense des talents, avec transparence et obéissant à des critères clairs, se fait à travers des promotions. En 2025, **les promotions réalisées ont concerné 20 % des salariés**. Entre 2017 et 2025, 11 928 promotions ont été effectuées, une moyenne de 18 % des collaborateurs ayant été promus par an. Depuis 2017, plus de 85 % des collaborateurs ont été promus au moins une fois, indépendamment de leur niveau, avec une prépondérance particulière pour les niveaux les plus bas.

En 2025 également, l'attribution d'incitations commerciales et d'une prime de performance et de potentiel a été maintenue, impliquant 97,4 % des collaborateurs, pour un montant total supérieur de 26 % à celui de l'année précédente.

#### *Formation*

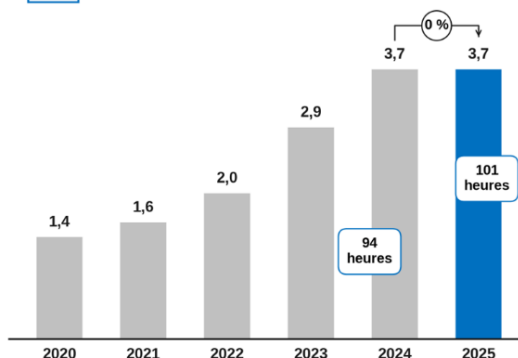
La Caixa a continué d'investir dans la formation et la qualification de ses Collaborateurs ; depuis 2020, cet investissement a atteint environ 15,3 millions d'euros, en ligne avec les orientations du plan stratégique en matière de ressources humaines.

En 2025, 590 681 heures de formation ont été dispensées, soit une augmentation de 4 % par rapport aux 567 267 heures de formation enregistrées in 2024.

Le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur s'est établi à 101 heures, soit 7 heures de plus que les 94 heures enregistrées en 2024.

#### INVESTISSEMENT DANS LA FORMATION

MM €



L'investissement significatif dans le renforcement des compétences en nouvelles technologies mérite d'être souligné.

En 2025, plus de 90 % des collaborateurs de la Caixa ont reçu une formation en IA Responsable, environ 1 200 ayant participé en outre à d'initiatives de formation destinées à promouvoir l'adoption de l'intelligence artificielle.

Ces actions ont inclus des sessions pratiques sur les outils collaboratifs d'IA, orientées vers l'application dans des contextes réels, l'augmentation de la productivité et de la collaboration, ainsi que vers la mitigation des risques et le développement de compétences dans ce domaine.

#### *Gestion des talents – Initiatives / programmes*

Parallèlement à l'attraction, la rétention des talents et le renforcement des compétences des collaborateurs constituent également une priorité, la Caixa maintenant un fort engagement dans ce domaine.

L'élargissement du Programme de Gestion des Talents, initié en 2022, en est un exemple, avec le maintien du programme de formation structurant pour les collaborateurs intégrant le cluster des High Flyers (High Flyers Management Program) et son extension aux collaborateurs intégrant le cluster des Top Performers avec le « Top Performers Management Program ».

En 2025, l'engagement formatif a été maintenu et des programmes de follow-up (Upskilling) ont été intégrés pour les deux clusters.

Constituent également des exemples les programmes destinés aux dirigeants, axés sur les thèmes du « Leadership au Féminin », de l'« Innovation et Transformation Digitale », du « Risque et Résilience » ainsi que de la « Gestion d'Équipes en contextes d'Incertitude », la prise en charge partielle de cursus MBA dans des écoles de référence et les événements de team building en tant que renforcement de la culture organisationnelle.

### Politique sociale

La Caixa reconnaît l'importance de l'égalité des chances dans l'ensemble de la structure de l'entreprise, qui contribue également au respect des engagements pris par l'Institution, notamment en matière de respect des Droits de l'Homme et de poursuite des Objectifs de Développement Durable (ODD). De plus, la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) favorisent l'innovation, l'acquisition, la rétention, l'incitation et la promotion des talents et des compétences diverses, représentant une valeur ajoutée en enrichissant les conditions professionnelles, sociales et économiques, en améliorant l'efficacité, la compétitivité et la prise de décision.

En matière de prévention et de lutte contre le harcèlement en contexte professionnel, la Caixa, en stricte conformité avec la loi, dispose depuis 2020 d'une réglementation interne spécifique sur le sujet — le Code de Bonne Conduite pour la Prévention et la Lutte contre le Harcèlement au Travail. Ce code, largement diffusé auprès des collaborateurs, prévoit notamment les modalités de signalement des situations de harcèlement, les processus et procédures internes applicables et les garanties accordées à tous les collaborateurs éventuellement impliqués dans une situation de harcèlement.

La Caixa a maintenu son engagement en faveur de l'égalité et de la non-discrimination. Le Plan pour l'Égalité a été actualisé, en répertoriant le degré de réalisation des mesures identifiées les années précédentes et en ajoutant de nouvelles initiatives visant à renforcer la réponse dans les différentes dimensions du Plan. Le Plan d'Égalité 2025 a été publié, définissant des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité de genre et des opportunités. Le plan reflète l'engagement de la Caixa en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, en abordant des domaines tels que le recrutement, la formation, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et la représentativité féminine dans les postes de direction. Le document vise à créer un environnement plus inclusif et durable, aligné avec les valeurs et les objectifs de la Caixa.

### Masse salariale et pensions

**En 2025, l'évolution de la masse salariale<sup>1</sup> a été de 4,13 % tandis que le taux d'inflation s'est établi à 2,2 %**, des promotions ayant été effectuées impliquant 20 % des collaborateurs du périmètre domestique total.

Sur la période 2017-2025, la croissance de la masse salariale a été supérieure à l'inflation, soit 34,4 % contre 24,2 %, représentant une augmentation du pouvoir d'achat pour les collaborateurs (voir tableau ci-dessous). En ce qui concerne la rémunération variable des collaborateurs, l'attribution d'incitations commerciales et d'une prime de performance et de potentiel visant à récompenser le mérite et la rétention a également été maintenue, impliquant environ 97,4 % des collaborateurs dudit périmètre, représentant au total environ 38 millions d'euros en 2025.

| EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE            | 2017   | 2018   | 2019   | 2020 (a) | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   |
|--------------------------------------------|--------|--------|--------|----------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Variation de la masse salariale            | 2,19 % | 2,84 % | 2,41 % | 2,35 %   | 2,16 % | 2,42 % | 6,06 % | 5,59 % | 4,13 % |
| Taux d'inflation (Portugal) <sup>(b)</sup> | 1,6 %  | 1,2 %  | 0,3 %  | -0,1 %   | 0,9 %  | 8,1 %  | 5,3 %  | 2,7 %  | 2,20 % |

(a) Reflète l'augmentation de l'échelle salariale de 2019 appliquée à partir de janvier 2020.

(b) Taux d'inflation : historique INE (IHPC).

La rémunération brute totale mensuelle moyenne pratiquée à la Caixa en 2025 s'est établie à 2 807 euros et la valeur de la rémunération brute totale mensuelle minimale versée par la Caixa, au 31 décembre 2025, aux collaborateurs disposant d'un lien et d'un contrat à durée indéterminée, était de 1 700 euros (rémunération fixe incluant l'indemnité de repas et ne tenant pas compte de l'Administration de la Caixa).

**L'écart salarial entre les collaborateurs a diminué significativement au cours des 9 dernières années**, la rémunération maximale représentant 9 fois la valeur de la rémunération minimale en 2025, contre 14,5 fois en 2017, la rémunération minimale ayant enregistré une augmentation de 47 % sur cette période.

<sup>1</sup> La masse salariale totale correspond à la rémunération mensuelle totale qui comprend les éléments suivants : Rémunération de Base, Ancienneté, Exemption d'Horaire de Travail, Rémunération de Performance, Rémunération Complémentaire, Rémunération des Postes à Haute Responsabilité, Indemnité Spéciale de Fonction, Complément de Rémunération et Indemnité de Repas

Les pensions conformément à la grille salariale de la Caixa ont enregistré une augmentation de 2,17 % en 2025, la valeur moyenne de la pension versée ayant atteint 2 369 euros.

| PENSIONS                                                   | 2017  | 2018   | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   |
|------------------------------------------------------------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Mise à jour des pensions <sup>(a)</sup>                    | n.a.  | 0,95 % | 0,59 % | 0,69 % | 0,77 % | 0,88 % | 2,50 % | 3,42 % | 2,17 % |
| Montant moyen de la pension versée dans l'année (en euros) | 2 028 | 2 066  | 2 088  | 2 112  | 2 129  | 2 156  | 2 215  | 2 292  | 2 369  |

(a) Indexé sur le barème des salaires de Caixa.

Services sociaux de Caixa Geral de Depósitos

Les Services Sociaux de la Caixa ont comme principal avantage leur volet de système complémentaire de santé, couvrant environ 16 000 membres entre travailleurs et retraités et 44 000 usagers lorsque leurs familles sont incluses, mettant à disposition des soins médicaux dans des centres propres et dans un réseau conventionné, ainsi que des programmes de prévention et de promotion de la santé.

Les Services Sociaux de la Caixa Geral de Depósitos (SSCGD) sont dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière et ont pour mission de contribuer au bien-être physique et psychologique des travailleurs de la Caixa et de leurs familles, par une intervention intégrée dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de la culture, des loisirs, du sport et du bénévolat, contribuant à un climat organisationnel équilibré et à la performance globale de la Caixa.

En 2025, malgré un contexte exigeant, les SSCGD ont maintenu la qualité des services, se distinguant par l'organisation des Premières Journées de la Santé et la continuité de l'aide sociale, du bénévolat et des initiatives de vieillissement actif, renforçant la cohésion interne et le soutien intergénérationnel.

L'année a également été marquée par la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire des SSCGD, renforçant leur identité institutionnelle et leur rôle dans la politique de responsabilité sociale de la Caixa.

La marque Caixa

La marque

La réputation de la Caixa a maintenu, en 2025, sa trajectoire de croissance soutenue. Les résultats des principales études indépendantes de réputation confirment une performance systématiquement supérieure à la moyenne du secteur, ce qui est le reflet d'une stratégie à long terme orientée vers la confiance, la solidité institutionnelle et la création de valeur durable.

Les études BrandScore (Scopen), RepScore (OnStrategy) et Merco Empresas e Líderes convergent vers une évaluation très positive de la marque Caixa, avec un accent particulier sur des attributs structurants tels que la Confiance, la Solidité, l'Ethique, la Transparence et la *Governance*. Ces attributs sont déterminants pour la durabilité de l'activité et pour la crédibilité du système financier, revêtant une importance particulière dans un contexte d'exigences réglementaires élevées et de scrutin public.



Selon le BrandScore, la Caixa est reconnue comme marque de référence dans le secteur bancaire, enregistrant une évaluation « Très Positive » de la part des clients. L'analyse de l'indice réputationnel met en évidence une évolution positive et continue ces dernières années, la Caixa renforçant progressivement son avantage par rapport à la moyenne du secteur bancaire au Portugal.

Le RepScore confirme le leadership de la Caixa en matière de réputation émotionnelle dans le secteur. Cela démontre la capacité de la Banque à établir des relations de confiance durables avec ses *stakeholders*, en combinant rationalité financière avec proximité et responsabilité institutionnelle.

Ce positionnement est renforcé par la reconnaissance dans le *ranking* Merco Empresas e Líderes, qui distingue, pour la troisième année consécutive, la Caixa comme la marque bancaire leader dans la catégorie « Entreprise avec la meilleure réputation d'entreprise du secteur » au Portugal, en 2025. Le Merco évalue, de manière systématique, la réputation d'entreprise, le leadership et les dimensions ESG.

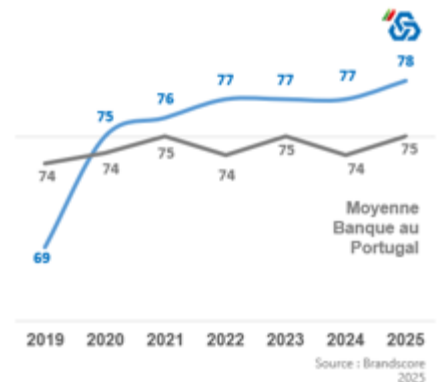


Ce positionnement réputationnel est soutenu par les indicateurs de valeur et de force de marque. En 2025, la Caixa a pris la tête du *ranking* des marques portugaises les plus valorisées, selon le rapport de Brand Finance, le principal cabinet mondial d'évaluation de marques.

Elle a également été distinguée comme la marque bancaire portugaise la plus valorisée dans l'étude des 25 Marques Portugaises les Plus Valorisées, d'OnStrategy, renforçant la cohérence de la création de valeur de la marque.

Dans leur ensemble, ces résultats mettent en évidence l'alignement de la Caixa avec des pratiques de gestion responsables, une gouvernance solide et un engagement effectif envers le développement durable, ainsi qu'envers la croissance économique du pays, renforçant la réputation en tant qu'actif stratégique critique pour la création de valeur à long terme.

#### INDICE DE RÉPUTATION DE CAIXA



#### Communication institutionnelle

La communication institutionnelle de la Caixa a pour vocation d'affirmer les valeurs qui guident l'institution et de renforcer sa mission de contribution au développement de l'économie nationale, en mettant à disposition des solutions répondant aux défis actuels. Dans ce cadre, et avec l'objectif supplémentaire d'approfondir la proximité avec ses clients, **la Caixa a promu un ensemble diversifié d'événements dédiés à la réflexion sur des thèmes pertinents**, notamment les bonnes pratiques en Finances et Economie, ESG et Innovation.

Les Rencontres Fora da Caixa 2025 se sont consolidées comme un itinéraire national de réflexion stratégique, continuant à porter dans diverses régions du pays des débats sur l'économie, la société, l'innovation, les politiques publiques, la durabilité et la culture. Tout au long de l'année, ces rencontres ont réuni des dirigeants d'entreprises, des universitaires, des décideurs politiques, des gestionnaires, des journalistes et des personnalités culturelles, renforçant la proximité de la Caixa avec les communautés et le tissu économique.

Le programme a parcouru Vila Nova de Gaia, Mirandela, Póvoa de Varzim, Torres Vedras, Funchal, Amarante, Beja, Castelo Branco, Leiria, Ponte de Lima et Lisbonne (juillet et décembre), couvrant un ensemble étendu de thèmes essentiels pour l'avenir du pays. Ont été débattus les défis économiques pour 2025, la cohésion territoriale et le rôle de l'intérieur du pays, l'impact de l'accélération mondiale sur les entreprises, le nouveau cycle politique européen et national, l'internationalisation et les fonds communautaires, les patrimoines économique, environnemental et culturel, la productivité industrielle, et les défis ESG, avec l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition des Prix Caixa ESG.



Parmi les personnalités présentes figuraient des membres du Gouvernement et des leaders institutionnels et experts tels qu'Eduardo Souto Moura, José Pimenta da Gama, Assunção Cristas, Raquel Vaz Pinto et Luís Miguel Ribeiro, ainsi que des personnalités liées à la culture et à l'éducation comme Graça Morais, Gonçalo M. Tavares, António Pinho Vargas, Júlio Machado Vaz et Pedro Abrunhosa, qui ont contribué à des moments culturels et de réflexion critique.

Dans leur ensemble, les Rencontres Fora da Caixa 2025 ont affirmé la Caixa comme une institution présente sur le territoire, promotrice de dialogue et de réflexion qualifiée, attentive aux défis économiques, sociaux et environnementaux et engagée envers le développement durable et inclusif du Portugal. Les initiatives ont réuni, au total, environ 8 200 participants, reflétant une forte adhésion présentielle et numérique, avec des sessions dépassant fréquemment les 200 personnes, des auditoriums complets et un fort engagement des équipes locales et des *stakeholders* régionales.

#### Communication commerciale

En 2025, la stratégie de communication de la Caixa a permis d'atteindre les segments des particuliers et des entreprises.

Dans le cadre des clients particuliers, la mise en œuvre d'une stratégie « *always on* » a été poursuivie, via le « *paid media digital* », en communiquant tout au long de l'année sur des produits tels que le Crédit Immobilier, le Crédit Personnel, l'Épargne, la Durabilité, la Boutique Caixa, les Solutions pour Universitaires, entre autres.



Toujours dans le cadre des clients particuliers, des campagnes multimédia ont été développées pour communiquer les solutions les plus pertinentes afin de répondre à leurs besoins. La campagne Crédit Immobilier Jeunes, lancée au premier semestre, mérite d'être soulignée pour ses bons résultats commerciaux et pour le « *recall* » obtenu auprès du public cible. Au second semestre, les campagnes App Caixadirecta, qui a marqué les deux millions d'utilisateurs, et PPR et Dépôt à Terme Caixa 150 ans, qui ont lancé la communication de produits d'épargne associés au 150<sup>e</sup> anniversaire de la Caixa, méritent d'être soulignées.

Dans la communication destinée aux entreprises, le temps fort de cette année a été la campagne PME Leader 2024, au cours de laquelle nous avons célébré la première victoire de la Caixa en tant que Banque ayant soutenu le plus grand nombre d'entreprises à obtenir le statut PME Leader. Toujours pour les entreprises, plusieurs campagnes ont été lancées axées sur des produits tels que le Factoring, le TPE (Terminal de Paiement Electronique), l'accès aux fonds européens, entre autres, et sur des services innovants tels que la Nouvelle App

Caixadirecta Empresas. Des campagnes sectorielles ont également été réalisées : Agriculture, Tourisme et Promotion Immobilière, qui ont contribué au renforcement de la visibilité de la marque Caixa auprès du segment entreprises.

#### *Communication interne*

En 2025, la Communication Interne a consolidé des projets structurants transitant des années précédentes et a lancé de nouveaux formats à fort impact et à haute pertinence. Le Caixa de Opinião, à cadence mensuelle, s'est affirmé comme un espace de réflexion largement consulté, abordant des thèmes stratégiques tels que le rôle du BNU à Macao, l'évaluation du risque physique par géolocalisation, la transformation digitale et l'expérience client, la sécurité et la fraude bancaire, la protection des données et la conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et les initiatives culturelles (Culturgest et Foire du Livre). Il a également couvert les tendances de marché et les risques financiers ainsi que l'engagement envers la neutralité carbone, renforçant la proximité avec les collaborateurs et le partage de connaissances stratégiques.

En parallèle, et à cadence mensuelle, le *vidéocast* « Por Conta da Caixa », expliquant en quelques minutes ce qui importe le plus pour la Caixa, s'est consolidé comme format de visibilité pour les projets à fort impact. Parmi les sujets mis en avant figurent l'approche de la fraude bancaire, le rôle des Bureaux de Représentation, la nouvelle organisation en Agence, la lutte contre la criminalité financière, la cybersécurité, l'intelligence artificielle dans la Direction de Conformité, la gestion des données et des modèles de risque, le Hub Technologique de Porto et le rôle du Data Protection Officer (DPO).

L'initiative la plus récente, s'inscrivant dans le cadre des 150 ans de la Caixa, promeut le patrimoine bâti sur les réseaux sociaux. Jusqu'à fin décembre, 13 agences ont été présentées et la réceptivité a été remarquable, avec une portée très positive et des niveaux d'engagement constants sur les différentes plateformes. L'intérêt du public interne se reflète dans les partages organiques, les commentaires et les mentions spontanées, valorisant le patrimoine architectural de la Caixa et élargissant sa visibilité auprès des communautés.

Enfin, la présence de la Caixa dans des initiatives et événements institutionnels du secteur économique et financier a renforcé son positionnement sur le marché. La participation active des administrateurs a mis en évidence l'engagement de resserrer les relations avec les *stakeholders* et d'affirmer les valeurs stratégiques de la Banque, avec une large diffusion sur les canaux corporatifs.

#### *Culture*

La Charte de mission de Caixa déclare que « la mission de Caixa Geral de Depósitos est de créer de la valeur pour la société portugaise ». Cette création de valeur implique d'investir dans la communauté où opère Caixa. L'investissement dans la culture est une contribution essentielle à cet objectif.

### Fondation Caixa Geral de Depósitos – Culturgest

Le soutien de la Caixa à la Culture, dans ses différents domaines, est publiquement reconnu, avec notamment le soutien à l'activité de la Fundação Caixa Geral de Depósitos - Culturgest, une fondation privée dédiée à la création contemporaine. Culturgest présente une programmation régulière dans les domaines des arts de la scène, de la musique, des arts visuels, du cinéma et de la pensée contemporaine, ayant reçu le statut d'utilité publique grâce à ce type d'activités développées sans but lucratif.



**La Caixa a renforcé la dotation annuelle de soutien à l'activité de la fondation**, celle-ci s'étant élevée à 6,5 millions d'euros en 2025. Cette augmentation matérialise l'intervention de Caixa dans le soutien à la culture et, plus précisément, dans la continuité et le développement de l'activité et de la programmation de Culturgest.

Depuis son ouverture, la fondation a joué un rôle important dans le développement du tissu artistique de Lisbonne et du Portugal. Cette initiative est complétée par des conférences, des débats ainsi qu'une offre diversifiée d'ateliers, de visites guidées, de rencontres et de spectacles destinés aux écoles et aux familles. Elle s'inscrit ainsi au service de la communauté dans laquelle elle s'intègre.

En tant que gestionnaire désignée de la collection d'art de Caixa, la fondation Caixa Geral de Depósitos - Culturgest est aussi tenue d'élaborer la politique d'acquisitions et de l'exécuter minutieusement, ayant réalisé un nombre important d'acquisitions au cours du premier semestre de l'année. Culturgest est également responsable de l'étude, de la gestion, de la diffusion et de la conservation des quelque 1 800 œuvres d'art de la collection Caixa, comprenant des créations de peinture, de sculpture, de dessin, de photographie, de vidéo, d'installation et de gravure.

### Initiatives de Culturgest

En 2025, la Culturgest – Fondation Caixa Geral de Depósitos a réaffirmé sa mission de promouvoir la création artistique et la pensée critique à travers une programmation transversale, croisant science, écologie, démocratie et mémoire collective. La saison a proposé des dialogues entre l'art et la société, invitant artistes et penseurs à réfléchir sur les défis contemporains et à imaginer des futurs partagés.

- Premier semestre : science, mémoire et vivre-ensemble

Au cours des premiers mois de l'année, des thèmes tels que la physique quantique et son impact sur le quotidien, les rêves, la vie et la mort, les cultures urbaines, les outils du vivre-ensemble ainsi que les enjeux environnementaux ont été explorés. La mémoire collective et les images du passé se sont imposées comme axes centraux, aux côtés de l'art en tant que forme de résistance et de l'idée de coexistence en partenariat.

Le cycle de conférences a accueilli des personnalités telles qu'Adela Cortina (Démocratie radicale), Adolfo Luxúria Canibal, José Castiano et Yves Citton, ainsi que des rencontres consacrées aux 100 ans de la physique quantique, dans le cadre du cycle Monde quantique. Au théâtre, ont été présentées des créations de Mário Coelho, Tiago Rodrigues/NTGent et Raquel André & Tonan Quito.

En danse, la Culturgest a accueilli des artistes tels que Mette Ingvartsen, Vera Mantero, Anne Teresa De Keersmaecker et Gaya de Medeiros, dans le cadre du projet européen DanceMap, dédié à la préservation du patrimoine immatériel de la danse. Le PACAP 8 a soutenu de nouvelles expérimentations en arts performatifs, sous la direction de Meg Stuart.

Dans le domaine des arts visuels, se sont distinguées les expositions de Jean Painlevé, Susan Hiller, Marcel Broodthaers et Fernando Marques Penteado, ainsi que les cycles Territoires à Lisbonne (Fidelidade Arte) et à Porto (Culturgest). La musique a proposé une cartographie sonore diverse, avec des artistes et ensembles tels que Meredith Monk & John Hollenbeck, Bill Frisell Trio, Joana Gama & Luís Fernandes, Mão Morta, Keeley Forsyth, Mark Eitzel & Octeto de Cordas, Memória de Peixe, Moritz von Oswald & Nova Era Vocal Ensemble, ainsi que l'Orquestra Jazz de Matosinhos & Peter Evans. Le cinéma a maintenu ses liens avec des plateformes de découverte, telles que AMPLA et IndieLisboa.

La Collection CGD a circulé dans différents contextes, avec des projets comme *74 x Caldas = Une Idée Claire ?* (ESAD.CR), *Demi-Ombre* (Musée du Caramulo) et *Joue le Jeu* (MU.SA). Dans le domaine de la participation, se sont distingués le projet RPAC *Ceci n'est pas un cube, Trois Temps* avec Capicua et Luís Montenegro, la Journée de l'Étudiant, ainsi que des initiatives numériques telles que *Jeu Croisé*, *Feedback* et le podcast *Projet Invisible*.

- Deuxième semestre : écologie, accessibilité et nouveaux récits

Entre septembre et décembre, la programmation s'est élargie à des thèmes tels que l'écologie, le racisme, l'accessibilité, la technologie, l'eau et la transgression. Les conférences ont inclus un cycle dédié à l'eau et aux écosystèmes, le projet européen Common Stories (en partenariat avec l'UNA – União Negra das Artes), la célébration des 10 ans de l'association ZERO et le lancement de l'étude Europe Beyond Access sur l'accès à l'enseignement supérieur pour les artistes en situation de handicap.

Au théâtre, ont eu lieu les premières d'Os Possessos et de créations de Gonçalo Amorim ; en danse, des artistes tels que Marlene Monteiro Freitas, Ana Rita Teodoro, Dorothée Munyaneza et Francisco Thiago Cavalcanti ont renforcé la diversité esthétique et politique de la programmation. La saison a également intégré de l'opéra, avec une œuvre de Philippe Boesmans, ainsi que de la performance en partenariat avec la BoCA – Bienal de Artes Contemporâneas, présentant des travaux de Tianzhao Chen & Siko Setyanto.

Le cinéma a accueilli le LAFF – Lisbon Arab Film Festival et le Doclisboa, et a initié un partenariat avec le LEFFEST. En musique, se sont distingués Matthew Herbert & Daniel Blaufuks, Kara-Lis Coverdale, Fennesz & Lillivan et Três Tristes Tigres. Dans les arts visuels, des expositions d'Alexandra Bircken, biarritzzz, Sara Graça et Carlos Nogueira ont été présentées, parallèlement aux cycles Territoires. La participation s'est poursuivie avec le RPAC, *Três Tempos* (avec Xullaji et Beatriz Pessoa) et des projets éducatifs en collaboration avec l'OSSO et la Escola dos Labirintos.

- Engagement en faveur de l'accessibilité

Au cours de l'année 2025, la Culturgest a renforcé son engagement en faveur de l'accessibilité, en proposant de l'audiodescription, de l'interprétation en Langue des Signes Portugaise et des actions dans le cadre du projet européen Europe Beyond Access, favorisant ainsi une expérience culturelle plus inclusive et diversifiée.

Entre science et art, mémoire et avenir, la programmation de 2025 a affirmé la Culturgest comme un espace de résistance, de soin et d'imagination démocratique.

#### *Cycle Caixa à Culturgest*

En 2025, le Cycle de Concerts Caixa à la Culturgest a réaffirmé l'engagement de la Caixa en faveur de la promotion de la musique portugaise, réunissant des artistes de référence et renforçant son lien avec la culture nationale. La programmation s'est distinguée par la diversité des styles, par l'équilibre entre noms consacrés et collaborations spéciales, ainsi que par un calendrier régulier tout au long de l'année.

Le cycle a intégré quatre concerts principaux : GNR, qui a inauguré l'année avec une prestation marquée par son répertoire historique ; Sérgio Godinho, dans une célébration de la chanson d'auteur ; Jorge Palma & Júlio Resende, dans une proposition artistique croisant piano, improvisation et écriture poétique ; et Vitorino, qui a clôturé l'année avec un concert dédié aux racines de la musique populaire portugaise.

Tout au long de 2025, le cycle a accueilli 2 480 spectateurs, maintenant la ligne artistique qui caractérise ce cycle depuis 2019 : miser sur des projets d'importance culturelle, valoriser l'identité musicale portugaise et offrir au public des expériences de qualité, dans un cadre de proximité créé à la Culturgest.

#### *Initiatives culturelles de Caixa*

Tout au long de 2025, la Caixa a renforcé l'investissement réalisé dans la Culture par la consolidation de programmes innovants et en maintenant ou en renforçant les investissements déjà initiés.

- Soutien aux éditions de livres et à la lecture

Tout au long de 2025, la Caixa a renforcé son rôle en tant qu'acteur promoteur de la culture, de la connaissance et de l'inclusion sociale, en soutenant le lancement de divers ouvrages d'importance publique et stratégique.

L'un des temps forts de l'année a été la présentation du livre « Trilhos – Memórias. Par Moments Presque un Journal », de l'auteur Luís Valente de Oliveira, dont la séance s'est tenue à la Culturgest et a bénéficié de la présence de personnalités de grande notoriété publique — l'ouvrage a été présenté par Manuel Carvalho et José Luís Cardoso, avec la participation de Son Excellence le Président de la République, renforçant le prestige institutionnel de l'initiative.

La présentation de la thèse de Nuno Reis, à laquelle a participé Pedro Passos Coelho, a également bénéficié du soutien de la Caixa.

Dans le domaine de l'inclusion sociale, la Caixa a également soutenu le lancement du manuel « Vencer os Desafios da Inserção Profissional de Jovens com Deficiência » (Relever les Défis de l'Insertion Professionnelle des Jeunes en Situation de Handicap), développé par l'EPIS – Empresários pela Inclusão Social. Cet ouvrage, centré sur le renforcement des capacités des jeunes en situation de handicap et la sensibilisation des entités employeuses, est aligné avec les principes du Plan Stratégique ESG de la Caixa. En soutenant cette initiative, l'institution réaffirme son engagement envers l'égalité des chances, l'accessibilité et la construction d'une société plus juste et inclusive. Elle contribue ainsi à la diffusion de méthodologies et de bonnes pratiques qui favorisent l'autonomie et l'intégration professionnelle des jeunes ayant des besoins spécifiques.

- Soutien aux Festivals de Musique

En 2025, la Caixa a renforcé son lien avec la culture et le public jeune en s'associant au FNAC Live Lisboa, l'un des plus grands festivals urbains gratuits du pays, organisé le 7 juin dans les Jardins de la Torre de Belém. L'événement a réuni plus d'une dizaine de concerts, avec des artistes tels qu'Ana Moura, Lena d'Água, Dino d'Santiago, Capitão Fausto, Pedro Abrunhosa, Jorge Palma et Chico da Tina, tout en offrant une scène aux Novos Talentos FNAC, mettant en lumière la nouvelle génération de musiciens portugais.



L'association au FNAC Live Lisboa a permis à la Caixa de se faire connaître auprès d'environ 60 000 visiteurs sur le site, étant, après le « main sponsor » de l'événement, la marque bénéficiant de la plus grande visibilité auprès du public. Cette présence s'est traduite par des niveaux élevés de reconnaissance, 58 % des personnes interrogées associant la Caixa à l'événement, selon une étude de Scopen réalisée sur le terrain.

La présence de la Caixa comprenait un espace d'activation de marque, conçu pour offrir des expériences décontractées et innovantes au public, telles que l'interaction avec le métavers, des caricatures en direct et la distribution de cadeaux, renforçant la proximité avec le segment jeune et urbain.

Ce partenariat a permis à la Caixa de renforcer son positionnement auprès des générations les plus jeunes, de promouvoir des thèmes pertinents tels que « Universitaires » et « Crédit Immobilier Jeunes » et d'associer la marque à un événement culturel de grande notoriété et impact.

En 2025, la Caixa a renforcé son lien historique avec le fado en assumant, de nouveau, le rôle de principal sponsor du Festival Caixa Alfama, organisé les 26 et 27 septembre, à Alfama, Lisbonne. Le festival a célébré le Fado en tant qu'expression majeure de l'identité nationale, présentant une programmation de haute qualité artistique rendant hommage à Maria da Fé et réunissant des interprètes de référence tels que Gisela João, Kátia Guerreiro, Marco Rodrigues, Hélder Moutinho, Pedro Moutinho (avec Os Poetas Convidados) et Alexandra, parmi d'autres artistes.

Ce parrainage a contribué au renforcement du leadership de la Caixa dans le soutien à la culture nationale, se reflétant dans des indicateurs très positifs de notoriété, visibilité, préférence et proximité, tous supérieurs à 80 %. L'étude réalisée sur le terrain par Scopen a également mis en évidence un niveau élevé d'adéquation entre l'image de la Caixa et celle du festival, avec un FIT de 89 %, confirmant l'alignement de la marque avec les valeurs et l'identité de l'événement.

Outre le parrainage, la Caixa a assuré une présence active sur le site avec des activations de marque et des expériences exclusives pour les clients, favorisant la proximité avec le public et la communauté artistique. L'édition 2025 a accueilli environ 10 000 personnes.

La communication du festival a été soutenue par des actions digitales, une présence dans les médias partenaires et une participation à des moments de forte visibilité, tels que la Conférence de Presse au Musée du Fado et des activations dans des espaces de convivialité, contribuant au renforcement du positionnement de la Caixa en tant que promotrice de la culture nationale.

Avec cette édition, le Festival Caixa Alfama s'est consolidé, une fois de plus, comme l'une des initiatives culturelles emblématiques soutenues par la Caixa, réaffirmant l'engagement de l'institution envers la préservation et la promotion du Fado — Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité — et envers le dynamisme culturel de la ville de Lisbonne.

- Soutien aux projets culturels

La Caixa a renforcé son engagement envers l'internationalisation de la culture portugaise en maintenant son soutien à l'Arte Institute, une organisation indépendante et sans but lucratif basée à New York, dédiée à la promotion mondiale de l'art contemporain portugais. Tout au long de l'année, l'Arte Institute a continué à développer des initiatives qui projettent des artistes et des projets nationaux dans des circuits internationaux, contribuant à la diffusion de la création contemporaine et à l'affirmation de la culture portugaise dans le monde.

La Caixa a maintenu son soutien au Prix Pessoa, l'une des plus prestigieuses distinctions culturelles portugaises, organisé par l'Expresso. L'édition de cette année a distingué Luís Tinoco, compositeur reconnu et figure marquante de la musique et de la culture portugaise. La Caixa réaffirme l'engagement historique de l'institution envers la valorisation du mérite, de la création intellectuelle et de l'excellence artistique au Portugal.

La Caixa s'est associée au projet « XXI Conversas para o Século XXI », un podcast conçu et animé par Gonçalo M. Tavares, qui promeut une réflexion approfondie sur les défis et les transformations du début de ce siècle. Dans chaque épisode, l'auteur dialogue avec une personnalité de référence, explorant des thèmes fondamentaux qui continuent de façonner notre présent et notre avenir collectif.

Parmi les conversations déjà disponibles sur la chaîne YouTube de la Caixa figurent des épisodes avec Júlio Machado Vaz, José Gil, António Pinho Vargas, Viriato Soromenho Marques, Maria do Carmo Fonseca, Mia Couto, António Sampaio da Nôvoa, Lídia Jorge, António Feijó et Graça Morais. Chaque dialogue offre des perspectives uniques sur des questions humaines essentielles, renforçant l'engagement de la Caixa envers la promotion de la culture, de la pensée critique et de l'accès à la connaissance.

### *Programme Caixa Cultura*

Depuis 2021, le Programme Caixa Cultura s'affirme comme l'un des principaux piliers de soutien à la création artistique et culturelle. Il s'agit d'une initiative ample, transparente et bien structurée, conçue pour promouvoir, de manière cohérente, la production culturelle dans tout le Pays.



Ce soutien a été orienté vers des projets dans les domaines du Théâtre, de la Musique, des Arts Visuels, de la Littérature, du Cinéma et de l'Audiovisuel, reflétant la diversité et la richesse du panorama culturel national.

La 6<sup>e</sup> édition du Programme Caixa Cultura a distingué neuf projets d'un mérite artistique et culturel élevé, sélectionnés parmi environ 400 candidatures. Ces projets représentent divers domaines — du cinéma à la musique, de la littérature au théâtre, de la performance aux arts visuels — témoignant de la pluralité créative nationale :

- **Atravessando o Tempo** — RITA NUNES UNIPESSOAL, LDA - Documentaire biographique retraçant la vie et l'œuvre de l'écrivaine Lídia Jorge. A travers des reconstitutions, des archives, des images personnelles et un suivi actuel, le projet dresse un portrait intime et historique du Portugal contemporain.
- **BULUKU** — ASSOCIAÇÃO CULTURAL COMPANHIA CLARA ANDERMATT - Spectacle multidisciplinaire combinant performance, musique, danse et projections audiovisuelles, inspiré de l'afrofuturisme. Le personnage Buluku guide le public à travers des récits croisant mythologies africaines et imagination contemporaine, promouvant la diversité et de nouveaux imaginaires.
- **Centenaires de Mário Soares et de Maria Barroso** — Fundação Mário Soares e Maria Barroso - Projet commémoratif incluant une biographie pour enfants, une exposition dédiée à Maria Barroso et un catalogue photographique sur Mário Soares. Il renforce l'importance du legs de deux figures centrales de la démocratie portugaise, promouvant la mémoire historique et l'éducation civique.
- **Cristina Branco – Mulheres de Abril** — CRISTINA BRANCO - Projet musical revisitant le répertoire de José Afonso à travers une perspective féminine. Les personnages et les récits des « Mulheres de Abril » acquièrent une nouvelle lecture à travers l'interprétation singulière de Cristina Branco, révélant des dimensions peu explorées de l'univers de Zeca Afonso.
- **Documentaire « Mulheres de Abril »** — MADAME FILMES - Film célébrant le rôle des femmes dans la construction de la démocratie portugaise, mettant en lumière leurs expériences, leurs luttes et leurs conquêtes. Il réunit de multiples voix et histoires qui composent un héritage de liberté, de courage et de transformation sociale.
- **Festival Andanças** — PEDEXUMBO – Associação para a Promoção da Música e Dança - Festival dédié à la musique et à la danse traditionnelles, fort de plus de deux décennies d'histoire. Il promeut les échanges entre générations et cultures, revitalise les pratiques chorégraphiques et musicales et maintient vivante la tradition du bal populaire.
- **Livrinhos de Teatro** — ARTISTAS UNIDOS - Soutien à l'édition de nouveaux volumes de la collection dédiée à la dramaturgie contemporaine. Le projet renforce la diffusion d'auteurs innovants, élargissant l'accès à la littérature dramatique au Portugal.
- **Onde tudo nos quebra e emudece** — VALTER VINAGRE - Essai visuel résultant de voyages dans divers territoires européens, reflétant identités, tensions historiques, mouvements de résistance et expressions culturelles locales. Le projet met en lumière la sensibilité documentaire et artistique du photographe Valter Vinagre.

- Unidas pela Agua — Laurent Filipe - Série documentaire pour la RTP suivant des femmes dont les vies se croisent avec la mer : sauveteur-nageur, plongeuse, artiste, commandante, scientifique, pêcheuse des Açores et surfeuse de vagues géantes. Le projet explore des thèmes tels que la durabilité, la tradition, la science et l'égalité de genre.

Patrimoine historique

En 2025, le Patrimoine Historique a renforcé la contribution de la Caixa à la durabilité culturelle et à l'accès à la connaissance, en assurant la gestion responsable du fonds, en promouvant la réutilisation des biens dans les espaces internes et en approfondissant les partenariats avec les établissements d'enseignement et de culture.

La CGD était présente lors de la séance d'ouverture de l'exposition « Coleções Ultramarinas », organisée à la Faculté des Lettres de l'Université de Lisbonne, le 5 novembre 2025, réaffirmant publiquement son engagement envers la préservation et le partage de la connaissance. Cette initiative a mis en lumière l'importance du dépôt de la Bibliothèque Ultramarine, effectué en 2021, qui intègre un fonds provenant de l'ancienne Banco Nacional Ultramarino, composé de plus de 14 000 ouvrages, ainsi que les bibliothèques de Vieira Machado et d'António Liz Dias. Ces ressources sont actuellement accessibles aux chercheurs et aux étudiants, promouvant la valorisation du patrimoine culturel et scientifique.

Durabilité

Stratégie de Durabilité 2025 – 2028

La Stratégie de Durabilité 2025-2028 matérialise l'ambition de la Caixa d'être leader dans le financement durable au Portugal, en impulsant une transition juste vers une économie neutre en carbone et la création d'un impact positif dans les communautés. Elle a une portée corporative, reflétant la contribution directe des différentes entités du Groupe dans de multiples vecteurs d'action, objectifs et initiatives. De cette façon, une vision commune, cohérente et mesurable est assurée, promouvant l'intégration des principes ESG dans la chaîne de valeur du Groupe. Cet engagement se matérialise autour de quatre piliers stratégiques.



La Stratégie prévoit également la création d'un impact positif dans la vie des clients, des collaborateurs et des communautés, par la mise à disposition de solutions financières favorisant l'inclusion, la satisfaction et la résilience financière, ainsi que par le renforcement du bien-être des collaborateurs et la contribution active au développement des communautés où la Caixa est présente.

Objectifs ESG 2025 – 2028

|   | OBJECTIF                                                                  | AMBITION<br>2025-2028                                     |
|---|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1 | Financement Durable                                                       | 7,5 Mds€                                                  |
| 2 | Investissement Durable                                                    | 1,2 Mds€                                                  |
| 3 | Réduction des Emissions de GES (périmètre 1&2) – Méthode par Localisation | 28 %                                                      |
| 4 | Réduction des Emissions de GES (périmètre 3)                              |                                                           |
|   | Production d'Electricité (gCO2/kWh)                                       | 0 %                                                       |
|   | Combustibles Fossiles (kgCO2/GJ)                                          | 13 %                                                      |
|   | Aviation (gCO2/km)                                                        | 29 %                                                      |
|   | Ciment (kgCO2/t ciment)                                                   | 22 %                                                      |
| 5 | Investissement dans la Communauté                                         | 65 M€                                                     |
| 6 | NPS (Net Promoter Score)                                                  | 50 - 55                                                   |
| 7 | Collaborateurs bénéficiant d'une formation upskilling/reskilling          | 70 %                                                      |
| 8 | Ratings ESG                                                               | CDP (A-), MSCI ESG RATING (AA), SUSTAINALYTICS (LOW RISK) |
|   | Meta corporativa                                                          |                                                           |

### Financement Durable

La contribution du secteur financier est déterminante en tant que pilier du financement de l'économie et du développement économique. En tant qu'institution de référence, la Caixa a maintenu, en 2025, un fort engagement dans le soutien à la transition vers une économie neutre en carbone à travers ses activités de financement et d'investissement.

**Le portefeuille de financement durable a atteint, en fin d'année, 6,5 milliards d'euros, soit une croissance de 20 % par rapport à 2024**, réparti entre 2,1 milliards d'euros de crédit orienté vers des objectifs environnementaux et/ou sociaux d'entreprises et 4,4 milliards d'euros de crédit immobilier pour l'acquisition de biens immobiliers disposant d'une certification énergétique A+, A ou B.

En septembre 2025, la Caixa a réalisé une émission d'Obligations Vertes (Green Bonds) d'un montant de 500 millions d'euros, avec une demande environ sept fois supérieure à l'offre. Cette opération a renforcé la capacité à canaliser des capitaux vers le financement d'opérations de crédit dans les domaines environnementaux, notamment dans le soutien à la transition à long terme vers une économie neutre en carbone, et a marqué la quatrième émission ESG en cinq ans, confirmant le positionnement de la Caixa sur les marchés de financement durable.

### Responsabilité sociale

Dans le domaine de la responsabilité sociale, **la Caixa a maintenu une intervention structurée et à fort impact, centrée sur la lutte contre l'exclusion, la promotion de l'éducation et l'implication active des collaborateurs.**

**La 7<sup>e</sup> édition des Prix Caixa Social s'est à nouveau affirmée comme une initiative de référence dans le soutien au tiers secteur.** Avec un investissement total d'un million d'euros, la Caixa a soutenu 44 projets, dont l'exécution et le suivi se déroulent sur une période de 12 mois.

Dans le soutien à l'éducation, **la 7<sup>e</sup> édition des Prix Caixa Mais Mundo s'est distinguée, valorisant le mérite académique et promouvant l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.** En 2025, la Caixa a renforcé cet engagement par l'attribution de 600 bourses, pour un montant global de 780 000 euros, assurant également le renouvellement des bourses accordées lors des éditions précédentes. Depuis la création de l'initiative, 1 410 étudiants ont déjà été soutenus, pour un investissement cumulé de 1,6 million d'euros, le programme bénéficiant du soutien de personnalités de mérite reconnu dans les domaines de la citoyenneté, de la culture et des sciences.



La Caixa maintient sa relation avec les **établissements d'enseignement supérieur** par le biais du programme Caixa IU – Institutos Politécnicos e Universidades, disposant actuellement de partenariats avec plus de 30 Institutions et 120 Ecoles, pour un **investissement annuel supérieur à 11 millions d'euros**. La Caixa assume ce positionnement auprès des établissements d'enseignement supérieur comme un investissement dans la connaissance et dans les générations qui seront responsables de l'avenir du pays et, dans ce sens, renforce chaque année son soutien, avec le recrutement d'établissements de grande dimension et d'importance croissante.

Tout au long de l'année, la Caixa a également consolidé son **soutien à des projets éducatifs qui luttent contre l'échec scolaire et promeuvent l'inclusion sociale**. On distingue le partenariat avec l'EPIS – Empresários Pela Inclusão Social, qui accompagne actuellement plus de 10 000 enfants et jeunes dans des écoles de tout le territoire national, ainsi que le soutien à diverses initiatives promouvant l'accès à l'éducation dans des contextes de vulnérabilité, notamment auprès de réfugiés, de jeunes en risque d'exclusion et de communautés défavorisées, au Portugal et dans l'espace lusophone.

### Bénévolat et Communauté

Le Programme de Bénévolat d'Entreprise a continué à jouer un rôle central dans la stratégie de responsabilité sociale de la Caixa. En 2025, le programme a enregistré la participation de 801 bénévoles, qui ont soutenu plus de 30 organisations sociales, pour un total de 1 365 heures de bénévolat, dont 967 heures réalisées pendant les heures de travail.

La 2<sup>e</sup> édition de la Semaine du Bénévolat et de la Citoyenneté Active, sous le thème « Pour la construction d'un monde meilleur », s'est distinguée comme l'un des moments les plus emblématiques de l'année, mobilisant 691 bénévoles dans le cadre de 28 actions, au Portugal et dans les entités internationales du Groupe.

Durant le mois de décembre, la Campagne de Noël a de nouveau mobilisé les collaborateurs et les structures de la Caixa autour d'initiatives de solidarité sociale, incluant des actions de bénévolat, des collectes de biens et de sang, la participation à des événements communautaires et l'attribution de dons financiers à 44 entités sociales, pour un montant de 275 000 euros.

En parallèle, le Programme de Don de Biens a permis de soutenir des institutions et des communautés locales par le don de mobilier urbain et d'équipements réutilisés, intégrant des pratiques d'économie circulaire, notamment par la réutilisation de matériaux issus du programme de recyclage des cartes de la Caixa.

### Responsabilité environnementale

Dans le cadre du Plan de Transition vers la Neutralité Carbone 2050, la Caixa a suivi et publié les progrès des objectifs de réduction des émissions de périmètre 1 et 2, ainsi que des émissions de périmètre 3 associées aux secteurs matériels de son activité au Portugal, incluant la production d'électricité, la production de ciment et le portefeuille de « *Commercial Real Estate* ». Le suivi des objectifs de reporting réglementaire (CRR – Pilier 3) définis au niveau corporatif a également été assuré.

En novembre 2025, la Caixa a fait l'objet d'un audit externe du Système de Management Environnemental, certifié dans le Bâtiment du Siège, le maintien de la certification ayant été confirmé.

### Gouvernance et Evaluations ESG

En matière de gouvernance, la Caixa a procédé à la mise à jour de son Sustainable Funding Framework, aligné avec les ICMA Green & Social Bond Principles 2025, qui a obtenu un avis indépendant de tierce partie (Second Party Opinion). Le modèle de reporting en durabilité au sein du Groupe Caixa a également été renforcé, par la révision de la Politique de Durabilité et l'approfondissement de l'alignement au niveau corporatif.

La Caixa a continué à être évaluée par diverses agences de *rating* ESG, ayant enregistré des reconnaissances significatives tout au long de l'année. En 2025, elle a obtenu un Climate Score B au CDP, a été classée « Low Risk » par Sustainalytics, avec un score de 17,6, et a enregistré une amélioration dans le MSCI ESG Rating, passant de « A » à « AA ». La Caixa a également été distinguée dans le *ranking* Europe's Climate Leaders 2025, élaboré par le Financial Times en partenariat avec Statista.

### Sensibilisation et Culture de Durabilité

En septembre, la Caixa a organisé la Semaine de la Durabilité, marquant la Journée Nationale de la Durabilité et renforçant la sensibilisation interne aux défis environnementaux et sociaux. L'initiative a inclus des formations, des témoignages de la direction générale, un événement dédié aux impacts de la transition climatique sur les entreprises, le lancement d'un questionnaire sur les Objectifs de Développement Durable et des actions solidaires.

### Prix et distinctions

Au cours de 2025, les prix et distinctions suivants ont été attribués en lien avec l'activité du Groupe Caixa :

### Ressources humaines

- La Caixa a été distinguée comme Top Employer 2025 au Portugal par le Top Employers Institute
- Caixa est la banque commerciale la plus attractive où il fait bon travailler au Portugal, selon Randstad Employer Brand Research
- La Caixa a été distinguée comme la Meilleure Entreprise Publique aux Prix Human Resources 2025

### La marque

- La Caixa a été considérée comme la marque bancaire ayant la meilleure réputation dans la catégorie Banking selon l'étude RepScore 2025, d'OnStrategy
- La Caixa est la meilleure marque dans la catégorie Banque et Finances en 2025, selon la Marketeer
- La Caixa a été reconnue par Brand Finance, en 2025, comme la marque bancaire portugaise la plus valorisée
- La Caixa a été considérée comme la marque portugaise la plus valorisée, en 2025, selon OnStrategy
- La marque Caixa a été considérée comme une Superbrand, dans l'édition 2025 des Superbrands
- La Caixa a atteint la première place dans la catégorie « Entreprise avec la meilleure réputation dans son secteur au Portugal », en 2025, dans le *ranking* Merco Empresas
- La Caixa a été reconnue par le comparateur financier Comparajá comme « Meilleure Banque pour Acheter une Maison » et « Banque la Plus Proche des Clients »



*ESG*

- La Caixa a été reconnue par Sustainalytics/Morningstar pour sa performance dans la gestion du risque ESG, la banque étant évaluée avec une classification « *low risk* » (17,6)
- La Caixa a obtenu une classification AA dans le MSCI ESG Rating, correspondant à un niveau de leadership, dans un *rating* qui évalue la résilience des entreprises face aux risques ESG
- La Caixa a atteint le score B dans le Climate Score du CDP
- La Caixa a été distinguée dans le *ranking* « Europe's Climate Leaders 2025 » développé par le Financial Times, en partenariat avec Statista.
- *Numérique et technologie*
- La Plateforme d'Appui Commercial a été distinguée par le Prix 5 étoiles
- L'Assistante Virtuelle de la Caixa a été distinguée par le Prix 5 étoiles
- Le Centre d'intelligence analytique de Caixa a reçu le prix 5 étoiles
- La Caixa a été distinguée dans la catégorie Banque – Analyse des dépenses personnelles – Prix 5 étoiles
- La Caixa a été reconnue comme ayant le Meilleur Chatbot & Assistant Virtuel au Portugal, aux AI Finance Awards 2025, de Global Finance
- La Caixa a été reconnue comme ayant la meilleure Consumer Bank for AI au Portugal, aux AI Finance Awards 2025, de Global Finance
- La Caixa a été distinguée aux Global Banking & Finance Awards 2025, en tant que : Best Bank for Youth & Students Portugal, Best Digital Bank Portugal, Best Bank Digital Transformation Portugal, Best Retail Banking App Portugal e Excellence in Innovation – Digital Banking Assistant Portugal

*Solidité*

- La Caixa a de nouveau été considérée comme leader en Capital Tier 1, au Portugal et dans le Top 200 mondial, par The Banker, dans le Top 1000 World Banks
- *Corporatif*
- La Caixa a été distinguée par le prix Financement 2025, de la Vida Económica, pour la cohérence de son soutien aux entreprises portugaises, notamment aux PME
- La Caixa a reçu le Prix Investor Relations and Governance Awards (IRGA) 2025 Transformation Award, pour le Projet de Transformation de l'Expérience Client

*Gestion d'actifs*

- Caixa gestion d'actifs a été récompensée à deux reprises : dans la catégorie de Meilleur « OPC d'Actions Européennes » et Meilleur « Autres OPC d'Obligations », aux Prix Meilleurs Fonds Jornal de Negócios/Association Portugaise des Fonds d'Investissement, Pensions et Patrimoines 2025
- *Banque d'investissement*
- CaixaBI est la meilleure banque d'investissement au Portugal, en 2025, selon Euromoney
- CaixaBI a été distingué par Global Finance comme Best Bank for Sustainable Finance 2026 au Portugal dans le cadre des Global Finance Sustainable Finance Awards
- CaixaBI a été distingué par Global Finance comme la Meilleure Banque d'Investissement au Portugal dans le cadre des prix World's Best Investment Banks 2026

#### 1.3.4. Caixa Portugal – activité commerciale et transformation numérique

##### Particuliers

En 2025, la Caixa a consolidé son leadership sur le marché du Crédit Immobilier, poursuivant la trajectoire de croissance observée en 2024. La production annuelle a dépassé 5,7 milliards d'euros, correspondant à une part de marché de production de 24,8 %. Dans un contexte de volatilité des taux Euribor et de demande de prévisibilité, les solutions à taux mixte sont restées la principale préférence, soutenues par une offre cohérente et compétitive de taux fixes à 2, 3 et 5 ans, qui a positionné la Caixa comme option de référence.

La Caixa a adhéré au régime de garantie de l'Etat pour les clients jusqu'à 35 ans lors de l'achat de la première résidence, atteignant en 2025 une production supérieure à 1,5 milliard d'euros, avec une part de marché proche de 30 %. Cette performance confirme la Caixa comme la banque de référence des jeunes dans l'acquisition de la première résidence.



Dans la continuité des engagements stratégiques de la Caixa, la campagne Casa+Eficiente a maintenu et renforcé son rôle central dans la promotion des biens immobiliers à meilleure performance énergétique, avec une campagne d'avantages de commissionnement et de réduction de *spread* pour les acquisitions de biens immobiliers de classe A+, A ou B. La Caixa a également commencé à prendre en charge le coût du Certificat Énergétique dans les financements pour la construction de logements.

La production de crédit à la consommation a atteint 531 millions d'euros en 2025 (+28 % par rapport à 2024).

La souscription *online* a représenté 24,7 % des propositions, disponible pour tous les clients disposant de Caixadirecta (web et app). Les signatures numériques ont atteint 72,6 % des propositions, reflétant l'adoption croissante des processus numériques. La production dans les finalités Formation, Santé, Transition Énergétique et Automobile Eco-responsable a totalisé 25,5 millions d'euros (+120 % par rapport à la période homologuée), avec une mention particulière pour l'Automobile Eco-responsable (+168 %).

En ce qui concerne les dépôts des particuliers, le leadership de la Caixa a été renforcé, en décembre, à 31,0 % de part de marché. Ont contribué à cette performance les nouveaux dépôts à terme en euros, l'ajustement des caractéristiques de l'offre de dépôts à terme et le lancement de neuf dépôts structurés d'une durée de 2 ans, à capital garanti et rémunération indexée à la performance de paniers d'actions de multinationales européennes, potentiellement supérieure à l'inflation.

En complément aux dépôts, au cours de 2025, neuf assurances financières, trois nouveaux fonds (un Plan d'Épargne Retraite et deux fonds obligataires) ont été lancés, contribuant au maintien du leadership dans les fonds d'investissement. La Caixa a également mis à disposition de ses clients la souscription de 3 émissions de titres et l'émission OTRV juillet 2031, la première émission de dette publique pour le marché de détail depuis 2018, dans laquelle la Caixa a atteint une part de placement de 45,5 %.

Les forfaits Conta Caixa ont enregistré une croissance supérieure à 2 % par rapport à la période homologuée, renforçant le rôle de ces solutions multiproduits dans la fidélisation et la satisfaction des besoins du client.

La Caixa a maintenu son leadership dans les moyens de paiement, avec 4,8 millions de cartes émises. Les achats par carte ont augmenté de 10,2 % par rapport à 2024 et de 23,2 % par rapport à 2023. La consolidation de nouvelles habitudes de consommation s'est traduite par une augmentation de 27 % des achats *online* et de 16 % des achats par *contactless* (par rapport à la période homologuée). Le taux de pénétration a atteint 79 % pour les cartes de débit et 22 % pour les cartes de crédit (novembre). La part de marché des cartes en 2025 s'est établie à 24,1 %.

La Caixa a aligné le prix des virements instantanés sur celui des virements traditionnels, ceux-ci étant désormais intégrés dans les forfaits Conta Caixa. En juin, le NIF (Numéro d'Identification Fiscale) a été mis à disposition comme nouvel identifiant SPIN (particuliers et ENI — Entrepreneur en Nom Individuel), permettant des virements instantanés avec le seul identifiant du bénéficiaire ; les personnes morales peuvent indiquer le NIPC (Numéro d'Identification de Personne Morale).

Dans les Produits Non Bancaires, commercialisés à la LOJACAIXA, -une augmentation de 224 % du montant total des commandes et de 58 % du nombre de commandes via Caixadirecta a été enregistrée, par rapport à la période homologuée. L'offre, au-delà des métaux précieux, a été renforcée par de nouvelles catégories (Technologie, Bijoux, Numismatique, Vins et Saveurs), avec un accent sur les marques portugaises, et promue par des campagnes *mass market* saisonnières et des campagnes ciblées sur les clients *affluent*.

En matière de Bancassurance, la Caixa a renforcé son offre avec les produits Multicare 123 PME, Multirisques Habitation – Phénomènes Sismiques, Pack Contenu et Vie Risque Générations. L'Assurance Voyage, l'Assurance Animaux de Compagnie et une nouvelle Assurance Vie associée au Crédit Immobilier ont également été lancées, rendant le processus plus numérique, plus rapide et plus accessible. En matière de campagnes, la campagne « Protection : Santé, Maison et Voiture », avec 20 % de réduction sur la première annuité, s'est particulièrement distinguée.

En février 2025, les portefeuilles Caixa Azul ont intégré 75 000 clients supplémentaires, totalisant 360 000 (modèle présentiel et à distance).

La Caixa a renforcé son soutien à l'enseignement supérieur par la conclusion de divers protocoles. En septembre 2025, la Caixa a été distinguée par la Global Banking & Finance Review comme « Best Bank for Youth & Students Portugal 2025 », reconnaissant l'investissement continu en technologie, en personnes et en processus, avec un impact positif sur l'expérience des clients jeunes, notamment lors de la Nouvelle Rentrée Universitaire.

La campagne de domiciliation de salaire qui s'est déroulée jusqu'en novembre a dynamisé l'expansion de la base de clients actifs et la fidélisation. En septembre, l'exonération de la commission du Compte Caixa M pour les jeunes jusqu'à 30 ans a été lancée.

Le stock de Comptes Caixa a atteint 2,3 millions de comptes à fin 2025, témoignant d'une plus grande fidélisation et de la valorisation de la relation commerciale.

La Caixa réaffirme également son rôle social à travers les Services Bancaires de Base, assurant aujourd'hui plus de 92 000 comptes, avec un leadership de marché supérieur de plus de 14 % par rapport à la deuxième banque, reflétant un engagement humaniste et durable envers des dizaines de milliers de familles pour qui ces comptes représentent non seulement l'accès au système financier, mais une garantie d'inclusion, de dignité et de participation pleine à la vie économique.

La transformation du modèle de service à la clientèle s'est poursuivie selon deux axes :

- Modernisation du Réseau : rénovation d'agences de différentes tailles, maintenant l'accueil en présentiel et intégrant des DAB et GAB accessibles 24h/24 et 7j/7 ;
- Expansion du Nouveau Modèle d'Agence : 134 agences dans ce format (+20 par rapport à 2024).

Le réseau d'agences de la Caixa maintient la plus grande couverture bancaire nationale parmi les 5 plus grandes banques, avec 486 Agences, un chiffre inchangé depuis 2022.

### Entreprises

En 2025, la Caixa a continué à renforcer sa position concurrentielle dans tous les segments de crédit aux Entreprises, enregistrant une augmentation de sa part de marché de crédit aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) et Grandes Entreprises, qui a atteint 18,5 % en fin d'année.

Le portefeuille de crédit aux entreprises (y compris le crédit titrisé) a progressé de 6,5 % en 2025, un rythme qui a dépassé la hausse de 4,2 % observée sur le marché. Le crédit aux PME a enregistré une expansion de 4,8 %, plus du double de la croissance du marché dans ce segment, portant la part de marché de la Caixa à 16,3 % (+0,4 p.p.).

Par secteurs d'activité, des croissances significatives par rapport à 2024 ont été enregistrées dans des filières critiques de l'économie nationale : Agriculture (+15,3 % à la Caixa vs. +1,5 % sur le marché), Immobilier et Construction (+13,5 % à la Caixa vs. +5,5 % sur le marché), Industrie Manufacturière (+9,4 % à la Caixa vs. +1,5 % sur le marché), Commerce (+6,0 % à la Caixa vs. +3,8 % sur le marché) et Hébergement et Restauration (+5,7 % à la Caixa vs. +4,3 % sur le marché).

Dans le crédit spécialisé et le financement du commerce international (*trade finance*), la Caixa a maintenu des parts de marché supérieures à 20 % dans la majorité des produits, préservant son leadership dans le crédit titrisé et renforçant sa position dans le leasing immobilier, le *confirming* et le *trade finance*.

Dans la continuité de l'attribution, en 2024, du plus grand nombre de Statuts dans le programme PME Leader, les candidatures soumises avec le soutien de la Caixa ont de nouveau progressé au-dessus du marché, enregistrant une augmentation de 12 %, contre 9 % pour l'ensemble du système. Cette évolution confirme la préférence croissante des entreprises pour la Caixa. L'institution a également maintenu le partenariat avec la COTEC dans l'attribution du Statut Innovante COTEC, renforçant la promotion de l'innovation, de la compétitivité et de la coopération technologique dans le secteur entrepreneurial.

La pertinence de la Caixa dans le financement aux PME a été reconnue par la publication Vida Económica, qui en juin a mis en avant la qualité de l'offre de la Caixa dans le soutien à la croissance des entreprises, dans un contexte d'exigences croissantes en matière de capitalisation, d'innovation, d'internationalisation et de transition énergétique.



Dans le cadre de l'offre commerciale, la Caixa a renforcé en 2025 un ensemble de solutions destinées aux entreprises, notamment la Linha Caixa Negócios, qui met à disposition du crédit à moyen et long terme ou du leasing immobilier avec des taux fixes compétitifs et des commissions réduites ; le Programme BPF InvestEU, de la Banco Português de Fomento, orienté vers des opérations favorisant l'innovation, la durabilité et la reprise économique ; la Linha Caixa BPF Invest EXPORT, qui soutient l'expansion des entreprises exportatrices ; et diverses lignes de financement durable, telles que le Caixa InvestEU Green II et le BPF InvestEU Investimento Sustentável, destinées à la transition écologique des entreprises.

Dans le soutien à la trésorerie, la dynamisation du Crédit TPE s'est maintenue, ajustant le financement à l'exploitation des entreprises sur la base de la transactionnalité des terminaux de paiement, en accompagnant l'évolution réelle de l'activité. -

La refonte des parcours dans Caixadirecta Empresas et le lancement de la nouvelle App, en septembre 2025, ont impulsé significativement la satisfaction et l'utilisation, avec une forte amélioration du *rating*, une croissance des connexions et des transactions, et un renforcement de la sécurité par le biais de *push notifications*.

En février, la deuxième édition des Prix Caixa ESG s'est tenue, distinguant plus de 50 entreprises issues d'environ 30 secteurs d'activité, couvrant PME et grandes entreprises. - Les prix ont été attribués dans les catégories « Caixa ESG » et « Transparency & Performance », valorisant les entreprises qui se distinguent par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs modèles de gestion. La Caixa a ainsi renforcé sa position de partenaire de référence en matière de durabilité d'entreprise, accompagnant les entreprises dans l'adoption de pratiques ESG et dans la transition vers une économie bas carbone, numérique et fondée sur des modèles de bonne gouvernance.

Fin 2025, le portefeuille de crédit à finalités ESG s'est élevé à 2,1 milliards d'euros, couvrant plus de 5 000 projets répartis dans tous les secteurs et toutes les tailles d'entreprises.

### Private Banking

En 2025, dans sa troisième année d'activité, le Caixa Private a consolidé son modèle de service dans la Banque Privée de la Caixa, fondé sur une relation de proximité et une haute personnalisation, soutenu par des équipes spécialisées et certifiées. A partir des unités de Lisbonne et Porto, et bénéficiant du réseau national et international de la Caixa, ainsi que de solutions numériques et de gestion à distance, il a assuré un accompagnement efficace des Clients nationaux et internationaux.

Dans un contexte de plus grande volatilité des marchés, il a renforcé sa proposition de valeur par le lancement de nouveaux produits et services, avec notamment le forfait de compte Caixa Private, le fonds Caixa Wealth Ações PPR/OICVM, l'élargissement de l'architecture ouverte, des solutions orientées vers la transmission patrimoniale et l'introduction du service de Conseil en Investissement (non indépendant), ainsi que l'évolution significative du service Portfolio Overview, outil central de reporting intégré et de suivi des portefeuilles d'investissement des Clients.

En 2025, les actifs hors bilan ont progressé de 26 % et représentent désormais 50 % du total des ressources financières sous gestion, avec notamment l'évolution des Fonds d'Investissement (+28 %), des Fonds de Pension (+102 %), des Assurances Financières (+4 %) et des Autres Instruments Financiers (+19 %). - Sur le total des fonds d'investissement distribués, 67 % étaient classés aux articles 8 et 9 du Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), consolidant le positionnement de la Caixa comme référence dans l'adoption de solutions d'investissement durables. -

Le Caixa Private a ainsi maintenu son engagement d'excellence, de sécurité et d'accompagnement personnalisé, renforçant l'ambition de s'affirmer comme principale référence de la Banque Privée au Portugal.

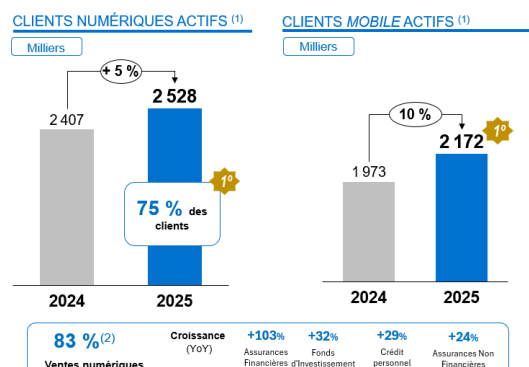
### Banque numérique

En 2025, la Caixa a consolidé sa position comme la Banque Numérique des Portugais, renforçant la croissance soutenue des clients numériques actifs, des utilisateurs *mobile* et des affaires réalisées à distance. Cette performance confirme la pertinence stratégique de la transformation numérique dans la relation avec les clients et dans le développement de la Banque.

Sur le marché domestique, le Caixadirecta a dépassé pour la première fois les **2,5 millions de clients numériques actifs**, entre Particuliers et Entreprises, représentant une augmentation de 5 % par rapport à la période homologue et environ 75 % du total des clients.

Le canal *mobile* a maintenu sa trajectoire d'expansion, totalisant environ 2,2 millions de clients Particuliers et Entreprises (+10 % en glissement annuel), se consolidant comme le moyen privilégié des clients pour l'accès à distance à la Banque.

Dans le domaine des Particuliers, l'App Caixadirecta a continué à être l'application bancaire comptant le plus grand nombre d'utilisateurs au Portugal, bénéficiant d'un processus continu d'amélioration qui s'est reflété dans la croissance de son *rating*, soutenu par l'augmentation du nombre de « reviews ».



L'activité numérique a continué à afficher une dynamique très positive, les ventes numériques atteignant 83 % des nouvelles affaires. Dans le segment des Particuliers, des croissances homologues importantes ont été enregistrées dans la souscription *online* d'Assurances Financières (+103 %), de Crédit Personnel (+29 %), de Fonds d'Investissement (+32 %) et d'Assurances non financières (+24 %).

#### Novas funcionalidades e design mais intuitivo App CaixaDirecta Empresas



**+14k**

Clientes *mobile*  
novos nos últimos  
12 meses

**+15**

Novas  
funcionalidades e  
60 jornadas  
digitais  
melhoradas

**+41%**

Transações na  
App, YoY

Dans le segment Entreprises, une croissance du poids des ventes numériques a été enregistrée, soutenue par l'évolution des produits de Commerce Extérieur (+46 %) et de *Factoring & Confirming* (+17 %).

L'offre de produits et services numériques pour les Particuliers a été renforcée, avec une mention particulière pour la mise à disposition d'Assurances non financières à souscription exclusive via application.

Mention également pour le nouveau processus d'*onboarding* numérique, qui a intégré de multiples méthodes d'authentification, telles que la Clé Mobile Numérique et la *Vidéoselfie*, permettant une augmentation de 161 % des processus d'adhésion à distance.

Le *servicing* numérique a également joué un rôle important, permettant, par exemple, la mise à jour des données d'environ un demi-million de clients via les canaux numériques, facilitant le respect des obligations légales et évitant les déplacements en Agences.

Dans le **Caixadirecta Empresas**, les principaux parcours ont été reformulés pour plus de simplicité, plus intuitifs et efficaces, suivant les recommandations des clients eux-mêmes. **La nouvelle App, lancée en septembre 2025, a propulsé son rating de 1,7 à 4,7, faisant passer les « reviews » d'environ 450 à approximativement 5 000.**

Les *logins* à l'App ont augmenté de 34 % et le nombre de transactions financières a augmenté de 41 % par rapport à la période homologue.

De plus, l'envoi de notifications push de mouvements financiers a été mis à disposition, renforçant la sécurité et le contrôle des clients — représentant environ 2,5 millions de messages mensuels pour les seules Entreprises.

Au cours de 2025, plusieurs mesures structurantes de mitigation de la fraude ont été mises en œuvre, incluant le renforcement de l'accréditation par niveaux de risque, des codes à 8 chiffres, la réduction des limites opérationnelles et l'approbation des opérations via App pour les Entreprises. Ces initiatives ont permis de réduire la valeur moyenne de la fraude et de renforcer la capacité de détection et de blocage, complétées par des actions massives de sensibilisation.

En 2025, la Caixa a également renforcé l'investissement dans l'efficacité, la durabilité et la digitalisation des processus dans le réseau d'Agences. Les archives physiques papier ont été réduites de 57 % et l'utilisation des signatures numériques est passée de 84 % à 91 %, avec des *signpads* disponibles dans l'ensemble du Réseau Commercial.

Outre l'impact environnemental, ces mesures ont amélioré l'expérience des clients et augmenté la productivité des équipes, permettant la dématérialisation des principaux parcours d'*onboarding*, de souscription de produits et d'opérations transactionnelles. Des exemples de cette transformation incluent l'App Caixa Scan, qui numérise et archive les documents sans nécessité d'impressions, et l'initiative Agência Azul, axée sur la promotion de pratiques sans papier et sur l'accélération de la transformation numérique dans l'ensemble du réseau commercial.

#### Intelligence Artificielle

La Caixa maintient un engagement ferme envers le développement et l'utilisation responsables des technologies d'Intelligence Artificielle. En 2025, la Politique Interne d'Intelligence Artificielle a été approuvée, établissant les lignes directrices régissant l'utilisation de l'IA au sein du Groupe Caixa.

Cette politique promeut des pratiques éthiques, sécurisées et transparentes, garantissant des principes de supervision humaine, de protection des données, de gestion et d'atténuation continue des risques et de reddition de comptes.

Au niveau des initiatives en 2025, dans le cadre de la consolidation du programme de Transformation Digitale, la Caixa a développé un ensemble d'initiatives stratégiques d'Intelligence Artificielle orientées vers l'amélioration de l'expérience des clients et des collaborateurs, l'augmentation de l'efficacité opérationnelle et le renforcement de la capacité d'innovation.

Les Assistants Numériques intégrées dans le site institutionnel et dans l'app Caixadirecta ont enregistré environ 40 millions d'interactions et 5 millions de conversations, mettant en évidence leur pertinence croissante comme canal de relation. Ces solutions permettent des réponses rapides, personnalisées et autonomes, réduisant les temps de traitement et offrant une plus grande commodité aux utilisateurs.

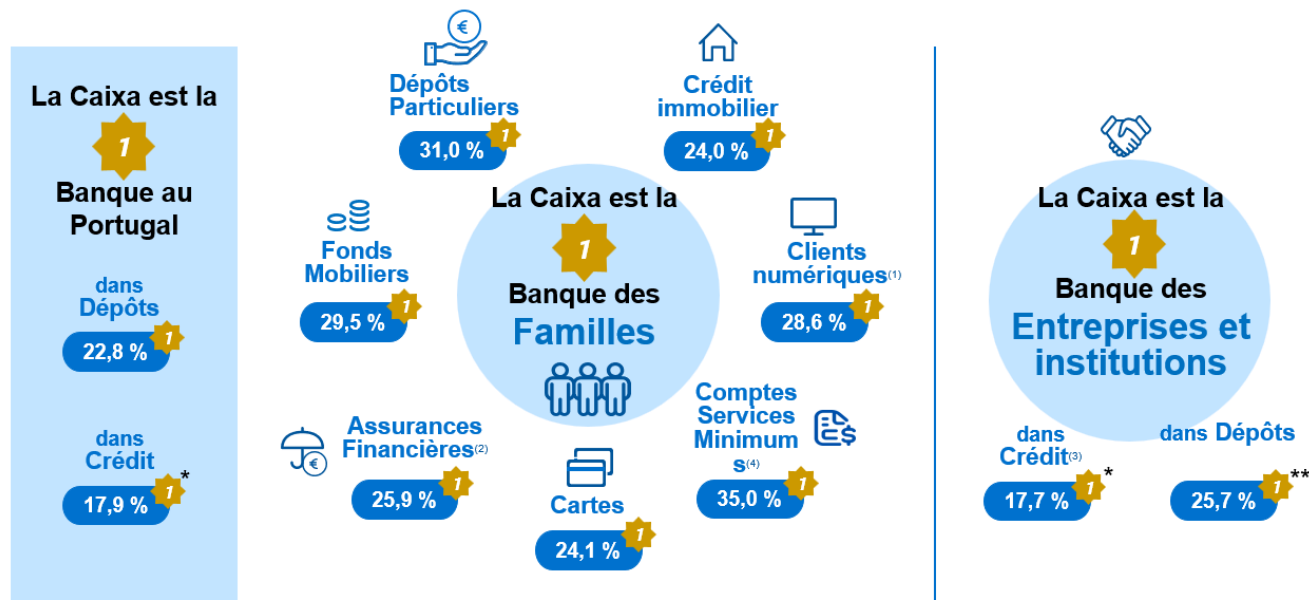
Parallèlement, des solutions d'extraction et de génération automatisée de contenus ont été développées, favorisant l'accélération des processus de décision, l'optimisation interne et le renforcement de la capacité commerciale par la mise à disposition d'informations plus agiles et structurées.

En ce qui concerne la Culture d'Innovation et le Renforcement des Capacités Internes, au cours de la dernière année, la Caixa a investi significativement dans la formation des cadres de la banque avec l'objectif de sensibiliser les personnes aux nouvelles technologies.

Toutes ces actions s’inscrivent dans une stratégie coordonnée visant à garantir une adoption sûre, éthique et efficiente des technologies émergentes, en assurant l’alignement avec les priorités de la transformation numérique de la Caixa.

Parts de marché

La Caixa maintient la préférence des clients dans les produits core de la banque au Portugal.



Source : Banque du Portugal, CMVM, ALF, SwiftWatch, SIBS et CGD. Notes : Parts de marché à décembre 2025, sauf indication contraire. Parts de crédit et dépôts totaux (résidents et non-résidents). Parts de marché par segment (résidents) sauf Entreprises et Institutionnels (résidents et non-résidents). \* Sur base comparable ; \*\* Institutionnels ; (1) Crédit aux Entreprises (y compris crédit titrisé) + Crédit Institutionnels (hors crédit titrisé)

X / ANALYSE FINANCIERE

1.4.4. Activité consolidée

Résultats

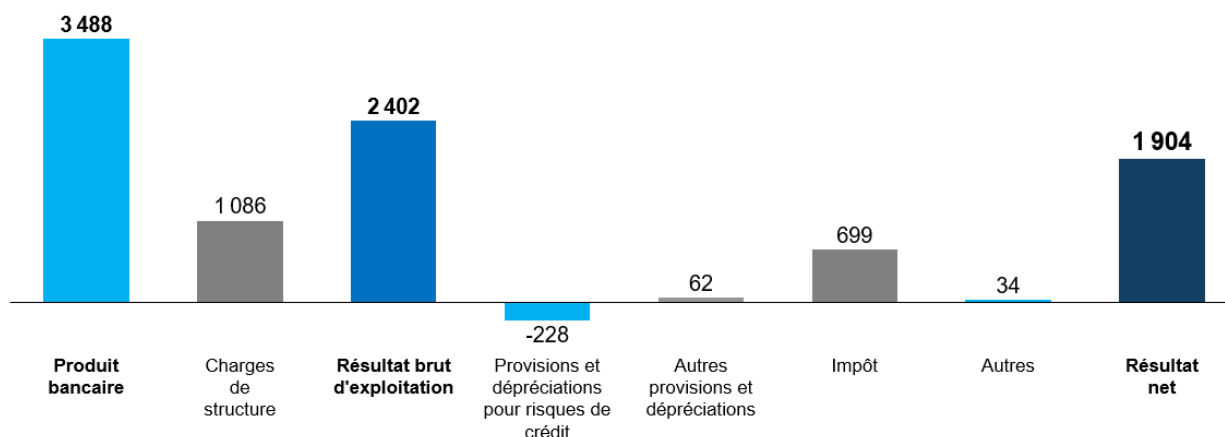
La Caixa, dans ses 150 ans, renforce son leadership de marché avec la plus forte croissance du volume d’affaires au Portugal, atteignant son résultat net le plus élevé et permettant le versement du plus grand dividende de l’histoire de la banque portugaise, d’un montant de 1 250 millions d’euros.

**En 2025, la Caixa Geral de Depósitos a enregistré un résultat net consolidé de 1,9 milliard d’euros, représentant une croissance de 10 % par rapport à l’année précédente.**

La performance positive a été soutenue par l’augmentation du volume d’affaires, qui a contribué à atténuer les effets négatifs de la réduction des taux d’intérêt sur la marge nette d’intérêts du Groupe. Le cadre macroéconomique favorable et les niveaux élevés de recouvrement de crédit ont continué à soutenir la diminution des provisions et dépréciations tout au long de l’année. Ce résultat a permis de stabiliser la rentabilité des capitaux propres (ROE) en décembre 2025, s’établissant à 17,4 %.

Il convient de souligner que le versement des dividendes à proposer en Assemblée Générale, d’un montant de 1 250 millions d’euros, permettra d’achever le remboursement intégral du montant du Plan de Recapitalisation de 2016.

RESULTAT NET  
(millions d'euros)



COMPTE DE RESULTAT (CONSOLIDE)  
(en milliers d'euros)

|                                                                                 | 2024/12          | 2025/12          | Var.            | (%)           |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|---------------|
| Marge d'intermédiation                                                          | 2 779 290        | 2 503 014        | -276 276        | -9,9 %        |
| Intérêts et produits assimilés                                                  | 4 328 251        | 3 366 891        | -961 360        | -22,2 %       |
| Intérêts et charges assimilées                                                  | 1 548 961        | 863 877          | -685 084        | -44,2 %       |
| Revenus d'instruments de capital                                                | 4 747            | 6 045            | 1 299           | 27,4 %        |
| <b>Marge d'intermédiation élargie</b>                                           | <b>2 784 037</b> | <b>2 509 059</b> | <b>-274 977</b> | <b>-9,9 %</b> |
| Résultats des services et des commissions                                       | 581 440          | 587 122          | 5 682           | 1,0 %         |
| Produits des services et commissions                                            | 743 224          | 755 121          | 11 897          | 1,6 %         |
| Frais de services et commissions                                                | 161 784          | 167 999          | 6 215           | 3,8 %         |
| Résultats des opérations financières                                            | 134 602          | 335 275          | 200 674         | 149,1 %       |
| Autres résultats d'exploitation                                                 | 4 041            | 56 193           | 52 152          | 1290,7 %      |
| <b>Marge complémentaire</b>                                                     | <b>720 082</b>   | <b>978 590</b>   | <b>258 507</b>  | <b>35,9 %</b> |
| <b>Produit global de l'activité</b>                                             | <b>3 504 119</b> | <b>3 487 649</b> | <b>-16 470</b>  | <b>-0,5 %</b> |
| Charges de structure                                                            | 1 063 550        | 1 085 658        | 22 107          | 2,1 %         |
| Charges de personnel                                                            | 593 386          | 604 412          | 11 026          | 1,9 %         |
| Frais administratifs généraux                                                   | 320 406          | 322 731          | 2 325           | 0,7 %         |
| Dépréciation et amortissements                                                  | 149 758          | 158 514          | 8 756           | 5,8 %         |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>                                             | <b>2 440 569</b> | <b>2 401 992</b> | <b>-38 577</b>  | <b>-1,6 %</b> |
| Provisions et dépréciations                                                     | -114 632         | -166 716         | -52 083         | -             |
| Dépréciation de crédit (nette)                                                  | -267 500         | -198 544         | 68 956          | -             |
| Provisions et dépréciation des autres actifs (net)                              | 152 868          | 31 828           | -121 039        | -79,2 %       |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                                  | <b>2 555 201</b> | <b>2 568 708</b> | <b>13 506</b>   | <b>0,5 %</b>  |
| Impôt                                                                           | 813 945          | 698 739          | -115 206        | -14,2 %       |
| Courants                                                                        | 733 431          | 638 809          | -94 621         | -12,9 %       |
| Différés                                                                        | 47 531           | 31 218           | -16 313         | -34,3 %       |
| Contribution sur le secteur bancaire                                            | 32 983           | 28 712           | -4 271          | -13,0 %       |
| <b>Résultats après impôt et avant participations ne donnant pas le contrôle</b> | <b>1 741 256</b> | <b>1 869 969</b> | <b>128 712</b>  | <b>7,4 %</b>  |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                       | 75 570           | 30 384           | -45 186         | -59,8 %       |
| Résultats des entreprises par mise en équivalence                               | 48 765           | 43 933           | -4 832          | -9,9 %        |
| Résultats des filiales détenues en vue de la vente                              | 20 065           | 20 912           | 847             | 4,2 %         |
| <b>Résultat net attribuable à l'actionnaire de CGD</b>                          | <b>1 734 516</b> | <b>1 904 430</b> | <b>169 913</b>  | <b>9,8 %</b>  |

Les résultats de 2025 témoignent d'une réduction de la marge nette d'intérêts essentiellement associée à un effet prix, résultant de la baisse des taux d'intérêt de marché. Cet effet ne découle pas d'une contraction de l'activité, étant donné que la CGD a augmenté son portefeuille de crédit brut d'environ 8 % en glissement annuel, avec un accent particulier sur le crédit immobilier, qui a progressé d'environ 10 % sur l'année, témoignant d'une dynamique commerciale positive.

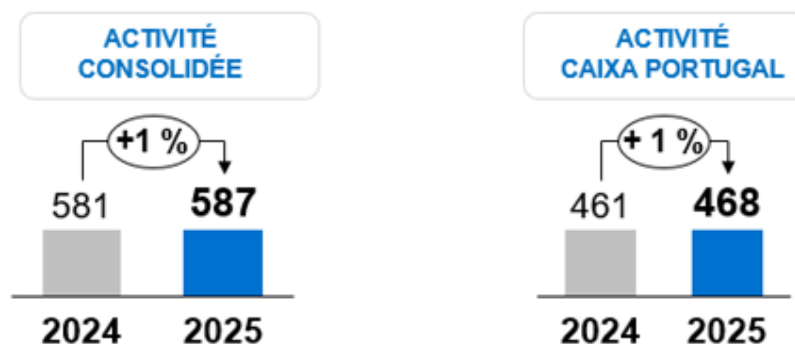
L'activité domestique a contribué à hauteur de 1,8 milliard d'euros au résultat net consolidé, tandis que l'activité internationale a apporté 110 millions d'euros. Dans l'ensemble des opérations extérieures, le BNU Macao s'est distingué, contribuant à hauteur de 53 millions d'euros, le BCG Angola avec 18 millions d'euros, et la Succursale de France avec 12 millions d'euros.

La **marge nette d'intérêts** consolidée a atteint 2,5 milliards d'euros, traduisant une réduction de 276 millions d'euros (10 %) par rapport à 2024. Cette variation a reflété essentiellement la baisse des taux d'intérêt de marché, découlant de la baisse enregistrée dans les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) jusqu'en juin 2025. L'Euribor à 6 mois a diminué de 46 points de base au cours de l'année, pesant sur les rendements du portefeuille de crédit. Néanmoins, cet effet a été compensé par l'augmentation de 3,9 milliards d'euros dans les crédits accordés au Portugal, ainsi que par le renforcement de l'investissement en instruments de dette — notamment des titres de dette publique et supranationaux — accompagné de la réduction de la position de liquidité auprès de la banque centrale. Dans leur ensemble, la marge nette d'intérêts générée au Portugal s'est élevée à 2 milliards d'euros, incluant 773 millions d'euros provenant des activités de trésorerie et de la gestion du portefeuille de titres, et des autres entités domestiques (17 millions d'euros).

La contribution de l'activité internationale à la marge nette d'intérêts consolidée a été de 504 millions d'euros, soit une légère réduction de 1,4 % par rapport à l'année précédente, influencée par la dépréciation généralisée des monnaies locales par rapport à l'euro. -Des performances positives ont été enregistrées au BCI Mozambique (+6 millions d'euros) et au BCG Angola (+4 millions d'euros), qui, cependant, n'ont pas compensé la diminution observée au BNU Macao (-20 millions d'euros).

Le résultat de **services et commissions** s'est stabilisé dans l'activité consolidée, totalisant 587 millions d'euros, la performance de l'activité de la Caixa au Portugal résultant essentiellement de l'évolution favorable des commissions reçues associées aux moyens de paiement, ainsi qu'à la commercialisation de produits d'assurance et de fonds d'investissement, reflétant l'augmentation soutenue du volume d'affaires de la Caixa. Il convient de préciser que, pour le troisième exercice consécutif, la Caixa a maintenu inchangé son barème de commissions.

#### RESULTATS DES SERVICES ET COMMISSIONS (millions d'euros)



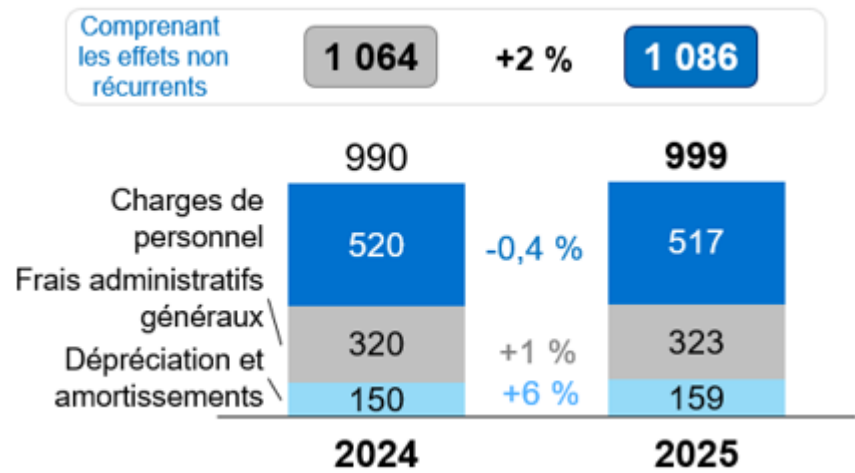
Les **résultats des opérations financières** se sont élevés à 335 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 201 millions d'euros par rapport à l'année 2024. Il convient de noter, cependant, que les gains enregistrés en 2025 ont été fortement influencés par le gain non récurrent, d'un montant de 188 millions d'euros, relatif à la cession de la participation de la Caixa dans l'AdP – Aguas de Portugal. Hors opérations financières non récurrentes, les résultats des opérations financières ont enregistré une valeur de 128 millions d'euros, soit une diminution de 7 millions d'euros par rapport à la période homologue.

Les **autres résultats d'exploitation** ont enregistré une augmentation de 52 millions d'euros par rapport à la période homologue, résultant, dans une large mesure, de la comptabilisation de 29 millions d'euros relatifs au remboursement de l'Additionnel de Solidarité sur le Secteur Bancaire, payé par la Caixa entre 2020 et 2024. Ce remboursement découle du succès des recours judiciaires opportunément introduits par la Caixa, l'inconstitutionnalité dudit impôt ayant été confirmée.

Les **charges de structure** totales ont enregistré une augmentation d'environ 22 millions d'euros (+2,1 %) par rapport à l'année 2024. Cette variation est justifiée par les augmentations de 2,3 millions d'euros dans les frais généraux administratifs résultant de l'augmentation de l'investissement technologique, de 8,8 millions d'euros dans la rubrique des amortissements et dépréciations et de 11 millions dans les charges de personnel, influencées par des effets non récurrents qui ont eu un poids plus important en 2025.

Les coûts de structure récurrents ont enregistré une hausse de 9 millions d'euros (+1 %) par rapport à l'année 2024, soit une progression inférieure à l'inflation. Cette augmentation découle essentiellement de l'investissement continu de la Caixa dans la transformation technologique, l'amélioration de l'expérience client et la cybersécurité, se traduisant par les hausses observées tant au niveau des frais généraux administratifs que des dotations aux amortissements. A leur tour, les frais de personnel récurrents se sont stabilisés par rapport à la période homologue, témoignant d'une gestion efficiente de la technologie et des ressources humaines.

COUTS DE STRUCTURE RECURRENTS  
(millions d’euros)



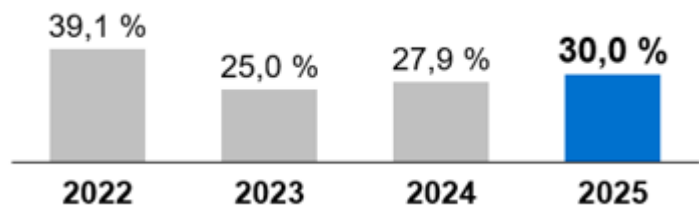
La Caixa a maintenu son coefficient d’exploitation récurrent (*Cost-to-Income* ) en dessous de la moyenne européenne, s’établissant à 30 % à la fin de l’année 2025, ce qui témoigne d’une capacité élevée de génération de résultats opérationnels face aux coûts structurels.

INDICATEURS D’EFFICACITE  
(%)

|                                                                                              | 2024/12 | 2025/12 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Rapport coût/revenu (activité consolidée) <sup>(1)</sup>                                     | 29,9 %  | 30,7 %  |
| Cost-to-core income <sup>(2) (3)</sup>                                                       | 27,9 %  | 29,9 %  |
| Charges de personnel / produit global de l’activité <sup>(1)</sup>                           | 16,7 %  | 17,1 %  |
| Charges de personnel courantes / produit courant de l’activité principale <sup>(2) (3)</sup> | 15,5 %  | 16,6 %  |
| Frais administratifs généraux / produit global de l’activité                                 | 9,1 %   | 9,3 %   |
| Charges de structure / actif net moyen                                                       | 1,0 %   | 1,0 %   |
| Produit global d’activité / Actif net moyen <sup>(1)</sup>                                   | 3,4 %   | 3,3 %   |

(1) Calculé conformément à l’instruction n° 6//2018 de la Banque du Portugal.  
(2) Rapport coût/ revenu de base = charges de structure / produit de l’activité de base.  
(3) Produit de l’activité de base = marge financière + commissions nettes.

COST-TO-INCOME RECURRENT  
(%)



Dans l’activité internationale, les coûts de structure sont restés stables par rapport à 2024 (-0,1 %). Néanmoins, il convient de mentionner la variation des coûts de structure de la BCI au Mozambique, qui ont diminué de 7,3 millions d’euros, compensant ainsi les hausses enregistrées par la Banco Caixa Geral de Angola (+4,9 millions d’euros) et la Banco Interatlântico au Cap-Vert (+1,8 millions d’euros). La BCI a enregistré une diminution des frais généraux administratifs, tandis que la Banco Caixa Geral en Angola et la Banco Interatlântico ont, à l’inverse, augmenté leurs frais généraux administratifs de 2,7 millions d’euros et 1,0 million d’euros, respectivement.

**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE**  
(millions d'euros)

|                              | 2024/12 | 2025/12 | Var. | (%)     |
|------------------------------|---------|---------|------|---------|
| Banque commerciale nationale | 2 043   | 2 035   | -8   | -0,4 %  |
| Activité internationale      | 357     | 329     | -28  | -7,9 %  |
| Banque d'investissement      | 26      | 22      | -4   | -15,8 % |
| Autres                       | 14      | 16      | 2    | 12,2 %  |
| Résultat brut d'exploitation | 2 441   | 2 402   | -39  | -1,6 %  |

Au vu de l'ensemble des évolutions décrites, le **résultat brut d'exploitation** a enregistré une légère diminution de 39 millions d'euros, atteignant ainsi une valeur de 2 402 millions d'euros à la fin de l'année 2025. L'activité internationale a été la principale responsable de la baisse enregistrée, en raison de l'effet combiné de la diminution de la marge d'intérêt et des résultats des opérations financières pour l'ensemble des entités à l'étranger. La banque commerciale nationale a été pénalisée par la hausse des coûts de structure en 2025.

En ce qui concerne la comptabilisation des **dépréciations**, à l'instar de 2024, une reprise nette des dépréciations pour risque de crédit a également été enregistrée en 2025, soutenue par l'amélioration du contexte macroéconomique et par une gestion rigoureuse du risque. - Les récupérations de créances ont atteint 68 millions d'euros.

L'un des aspects à souligner dans l'évolution du compte d'exploitation de la Caixa a été le mouvement de la provision pour le Mécanisme de Compensation, découlant du transfert des engagements financés par le Fonds de Pension du Personnel de la Caixa vers la Caixa Geral de Aposentações. Ainsi, alors qu'un renforcement de la provision pour ce passif contingent avait été effectué en 2024 à hauteur de 129 millions d'euros, une reprise nette de 23 millions d'euros est enregistrée cette année, en raison d'une actualisation actuarielle, liée notamment à la révision à la baisse du taux d'inflation initialement anticipé. Hors effets non récurrents, notamment le programme de restructuration de la Caixa, les dotations nettes aux provisions et pertes de valeur se sont établies à -117 millions d'euros en décembre 2025, contre -215 millions d'euros sur la période homologue.

Dans l'activité internationale, on soulignera le renforcement des pertes de valeur à la BCI (Mozambique), à la suite de la révision à la baisse du *rating* de la dette souveraine par l'agence S&P, ce qui a eu un impact direct sur l'évaluation du risque de crédit.

**PROVISIONS ET DEPRECIATIONS DE L'EXERCICE**  
(millions d'euros)

|                                                  | 2024/12     | 2025/12     | Var.       | (%)      |
|--------------------------------------------------|-------------|-------------|------------|----------|
| Provisions nettes                                | 132         | -80         | -212       | -        |
| Dépréciation de crédit                           | -267        | -199        | 69         | -        |
| Pertes de valeur, net. annulations et reprises   | -168        | -130        | 38         | -        |
| Recouvrement de crédit                           | 99          | 68          | -31        | -31,2 %  |
| Dépréciation d'autres actifs financiers          | 1           | 160         | 159        | -        |
| Dépréciation d'autres actifs                     | 19          | -48         | -67        | -        |
| <b>Provisions et dépréciations de l'exercice</b> | <b>-115</b> | <b>-167</b> | <b>-52</b> | <b>-</b> |

En conséquence des évolutions décrites, le coût du risque de crédit consolidé est passé de -0,50 % en décembre 2024 à -0,35 % en décembre 2025, reflétant l'amélioration de la qualité des actifs.

Concernant les autres rubriques du compte de résultat du Groupe Caixa, les revenus des instruments de capitaux propres ont totalisé 6 millions d'euros à la fin de l'année 2025. Les résultats des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ont atteint 44 millions d'euros, représentant une baisse de 10 % par rapport à décembre de 2024. Les filiales détenues en vue de la vente ont contribué à hauteur de 21 millions d'euros, une valeur supérieure de 4,2 % à celle enregistrée au cours de l'exercice précédent. La composante des intérêts non contrôlés a présenté une réduction de 45 millions d'euros (-60 %), expliquée, en grande partie, par l'impact des pertes de valeur associées à la dette souveraine du Mozambique sur la quote-part de résultats attribuée aux actionnaires minoritaires de la BCI.

**Bilan**

**L'actif net consolidé de la Caixa a atteint 108 733 millions d'euros à la fin du mois de décembre 2025, soit une évolution de 2,3 % par rapport à la fin de l'année 2024.** A cette évolution a contribué la hausse de 4 808 millions d'euros (+20,3 %) des placements en titres et de 3 793 millions d'euros (+7,1 %) des crédits aux clients.

**BILAN (CONSOLIDE)**  
(millions d'euros)

|                                                           | 2024/12        | 2025/12        | Var.         | (%)          |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| <b>Actif</b>                                              |                |                |              |              |
| Trésorerie et comptes cour. auprès des banques centrales  | 20 251         | 13 413         | -6 838       | -33,8 %      |
| Placements dans des établissements de crédit              | 2 737          | 3 354          | 617          | 22,5 %       |
| Placements en titres                                      | 23 662         | 28 470         | 4 808        | 20,3 %       |
| Crédit clients                                            | 53 522         | 57 316         | 3 793        | 7,1 %        |
| Actifs avec accord de rachat                              | 0              | 0              | 0            | -            |
| Actifs non courants détenus en vue de la vente            | 1 253          | 1 286          | 33           | 2,6 %        |
| Immeubles de placement                                    | 11             | 9              | -1           | -11,3 %      |
| Immobilisations incorporelles et corporelles              | 875            | 882            | 7            | 0,8 %        |
| Investissements dans des filiales et des ent. associées   | 501            | 525            | 24           | 4,8 %        |
| Actifs d'impôt exigible                                   | 432            | 649            | 217          | 50,4 %       |
| Actifs d'impôts différés                                  | 754            | 712            | -42          | -5,6 %       |
| Autres actifs                                             | 2 285          | 2 115          | -170         | -7,5 %       |
| <b>Total actif</b>                                        | <b>106 284</b> | <b>108 733</b> | <b>2 448</b> | <b>2,3 %</b> |
| <b>Passif</b>                                             |                |                |              |              |
| Fonds des banques centrales et d'établissements de crédit | 413            | 531            | 119          | 28,7 %       |
| Fonds de clients                                          | 86 765         | 88 607         | 1 842        | 2,1 %        |
| Titres de créances                                        | 1 390          | 1 544          | 154          | 11,0 %       |
| Passifs financières                                       | 119            | 132            | 14           | 11,4 %       |
| Passifs non courants détenus en vue de la vente           | 1 065          | 1 109          | 44           | 4,2 %        |
| Provisions                                                | 1 507          | 1 385          | -122         | -8,1 %       |
| Passifs subordonnés                                       | 105            | 105            | 0            | 0,0 %        |
| Autres passifs                                            | 4 033          | 3 518          | -515         | -12,8 %      |
| <b>Total passif</b>                                       | <b>95 395</b>  | <b>96 931</b>  | <b>1 535</b> | <b>1,6 %</b> |
| <b>Capitaux propres</b>                                   | <b>10 889</b>  | <b>11 802</b>  | <b>913</b>   | <b>8,4 %</b> |
| <b>Total passif et capitaux propres</b>                   | <b>106 284</b> | <b>108 733</b> | <b>2 448</b> | <b>2,3 %</b> |

Par entités, la contribution à l'actif net consolidé était la suivante :

**ACTIF NET CONSOLIDE DU GROUPE CAIXA**  
(millions d'euros)

|                                                       | 2024/12        |                | 2025/12        |                |
|-------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                       | Montant        | Structure      | Montant        | Structure      |
| <b>GROUPE CGD</b>                                     |                |                |                |                |
| Caixa Geral de Depósitos, SA.                         | 89 174         | 83,9 %         | 92 257         | 84,8 %         |
| Banco Nacional Ultramarino, S.A. (Macau)              | 6 335          | 6,0 %          | 5 932          | 5,5 %          |
| Succursale en France                                  | 3 222          | 3,0 %          | 3 250          | 3,0 %          |
| Banco Comercial e de Investimentos, S.A. (Moçambique) | 3 542          | 3,3 %          | 3 197          | 2,9 %          |
| Banco Caixa Geral Angola, S.A.                        | 1 081          | 1,0 %          | 955            | 0,9 %          |
| Autres sociétés <sup>(1)</sup>                        | <b>2 930</b>   | <b>2,8 %</b>   | <b>3 142</b>   | <b>2,9 %</b>   |
| <b>Actif net consolidé</b>                            | <b>106 284</b> | <b>100,0 %</b> | <b>108 733</b> | <b>100,0 %</b> |

(1) Comprend les unités mises en équivalence.

En décembre 2025, le **portefeuille de crédit aux clients** a totalisé 58 866 millions d'euros, ce qui a correspondu à une hausse de 6,3 % par rapport à l'année précédente, **avec une croissance dans tous les segments**, à laquelle ont contribué les crédits aux entreprises et institutionnels à hauteur de 24 719 millions d'euros (+3,9 %) et les crédits aux particuliers à hauteur de 34 147 millions d'euros, soit une croissance de 8,1 %.

**CREDIT CLIENTS (BRUT)**  
(millions d'euros)

|                               | 2024/12       | 2025/12       | Var.         | (%)          |
|-------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Entreprises et établissements | 23 789        | 24 719        | 930          | 3,9 %        |
| Particuliers                  | 31 596        | 34 147        | 2 551        | 8,1 %        |
| Logement                      | 28 610        | 31 060        | 2 450        | 8,6 %        |
| Crédit à la consommation      | 2 077         | 2 148         | 71           | 3,4 %        |
| Autres finalités              | 909           | 939           | 30           | 3,3 %        |
| <b>Total</b>                  | <b>55 385</b> | <b>58 866</b> | <b>3 481</b> | <b>6,3 %</b> |

Il convient de souligner la hausse du crédit dans l’activité domestique (+3,9 milliards d’euros), avec des contributions de tous les segments. Cette croissance a permis à la Caixa de maintenir sa position de **leader du crédit** avec une part de 17,8 %. Dans le segment des crédits accordés aux entreprises et aux institutionnels, la croissance en 2025 s’est élevée à 1,1 milliard d’euros, le portefeuille ayant atteint les 22 milliards d’euros (+5 %). **La production de crédits immobiliers a enregistré un montant d’environ 5,8 milliards d’euros en 2025**, ce qui représente une hausse de 40 % par rapport à la période homologue de 2024 et soutient la croissance du volume en portefeuille (+2,6 milliards d’euros) par rapport à décembre 2024, pour un total d’environ 28,2 milliards d’euros. Dans le crédit à la consommation également, la croissance de la production (+28 % par rapport à décembre 2024) a impulsé une hausse du portefeuille qui totalisait, en décembre 2025, un montant de 1,4 milliard d’euros (+13 % par rapport à décembre 2024). Avec cette évolution, la Caixa maintient sa position de leader dans les segments du crédit aux particuliers avec une part de 19,6 % et du crédit immobilier avec 24,1 %, conservant sa capacité à générer une croissance durable, fruit de son engagement à soutenir les familles et les entreprises et à financer leurs projets.

En décembre 2025, des croissances supérieures à la moyenne du marché ont été enregistrées dans plusieurs secteurs stratégiques, témoignant du renforcement du soutien de la Caixa à l’économie nationale. L’Agriculture, la Sylviculture et la Pêche ont présenté une croissance de 15,3 %, face à une variation de seulement 1,5 % sur le marché, le secteur de la Construction et l’Activité Immobilière a crû de 13,5 %, dépassant les 5,5 % du marché, les Industries Extractives et Manufacturières ont enregistré une hausse de 9,4 %, contrastant avec l’évolution de 1,5 % sur le marché. Quant aux secteurs du Commerce et de l’Hébergement et de la Restauration, la croissance a été de 6,0 % et 5,7 % respectivement, tandis que le marché a enregistré une évolution plus faible, à savoir de 3,8 % et 4,3 %.

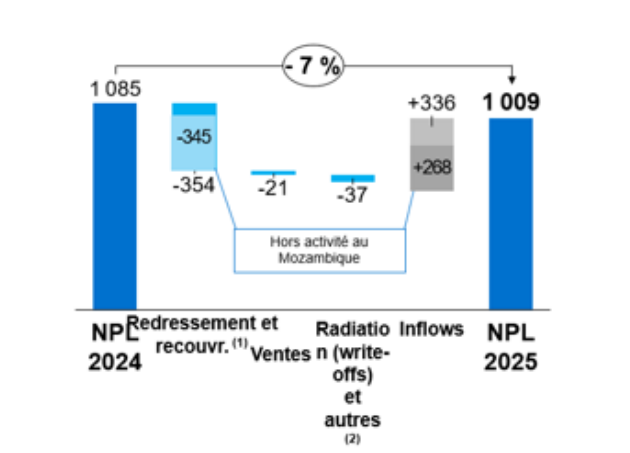
CREDIT AUX ENTREPRISES - EVOLUTION PAR SECTEUR D’ACTIVITE EN PORTUGAL  
(variation homologue, %)

|                                           | Caixa  | Marché  |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Total de l’exposition par secteurs</b> | <b>3,1 %</b>                                                                              | <b>2,8 %</b>                                                                               |
| Dont :                                    |                                                                                           |                                                                                            |
| Agriculture, sylviculture et pêche        | 15,3 %                                                                                    | 1,5 %                                                                                      |
| Bâtiment et activité immobilière (CRE)    | 13,5 %                                                                                    | 5,5 %                                                                                      |
| Industries extractives et manufacturières | 9,4 %                                                                                     | 1,5 %                                                                                      |
| Commerce de gros et de détail             | 6,0 %                                                                                     | 3,8 %                                                                                      |
| Hébergement et restauration               | 5,7 %                                                                                     | 4,3 %                                                                                      |

Source : Banco de Portugal - Prêts accordés aux entreprises non financières résidentes, hors crédit titrisé

Au niveau de la **qualité des actifs, la tendance à l’amélioration s’est maintenue**, le montant des NPL (*Non Performing Loans*), selon la définition de l’Autorité bancaire européenne (EBA), s’étant réduit de 76 millions d’euros (-7 %) par rapport à décembre 2024, sous l’effet de l’évolution positive des composantes guérisons et recouvrements, ventes et *write-offs*.

EVOLUTION DES NPL<sup>(1)</sup>  
(millions d’euros)



- (1) *Prêts non productifs (Non Performing Loans)* : ratios selon le tableau de bord pour suivre les risques de l’EBA.
- (2) Valeur de recouvrement de l’ensemble des crédits classés comme NPL ;
- (3) Comprenant l’impact des variations de change ;
- (4) Le montant pour la même période de 2024 était de 350 M€.

Il convient de noter que le montant de 336 millions d’euros, relatif aux nouveaux NPL, enregistré en 2025, est inférieur à celui enregistré pendant la période pré-pandémie de 615 et 482 millions d’euros en 2018 et 2019, respectivement.

## QUALITE DU CREDIT (CONSOLIDE)

|                                                   | 2024/12 | 2025/12 |
|---------------------------------------------------|---------|---------|
| Ratio de NPL <sup>(1)</sup>                       | 1,48 %  | 1,44 %  |
| Ratio de NPE <sup>(2)</sup>                       | 1,25 %  | 1,31 %  |
| Ratio de NPL (hors disponibilités) <sup>(3)</sup> | 2,04 %  | 1,78 %  |
| Couverture de NPL par dépréciation                | 168,7 % | 150,7 % |
| Couverture de NPE par dépréciation                | 146,1 % | 125,6 % |
| Coût du risque de crédit                          | -0,50 % | -0,35 % |

(1) NPL - Non Performing Loans (définition EBA) ;

(2) NPE - Non Performing Exposure (définition EBA) ;

(3) Hors disponibilités auprès des banques centrales et autres dépôts à vue

Le **ratio NPL consolidé a diminué pour s'établir à 1,44 %** en décembre 2025, par comparaison avec la valeur de 1,48 % obtenue en décembre 2024, sous l'effet de l'évolution de l'économie.

Le **ratio NPL, hors disponibilités, s'est établi à 1,78 %, enregistrant une baisse de 26 p.b. par rapport à décembre 2024**. En décembre 2025, le ratio de couverture des NPL s'est chiffré à 151 % (couverture totale de 176 % si l'on inclut les garanties affectées), le ratio de **NPL net de dépréciations se maintenant à 0 % (zéro)**.

La Caixa maintient la réduction de son exposition aux actifs non *core*, laquelle a déchu de 9 % par rapport à la même période de 2024. Ainsi, les **immeubles détenus en vue de la vente ont enregistré au cours de l'année dernière une réduction supérieure à 53 millions d'euros**, s'établissant à 180 millions d'euros en décembre 2025. L'exposition aux **fonds de restructuration** est restée stable à 103 millions d'euros. Enfin, les **immeubles de placement** présentent une valeur de seulement 9 millions d'euros.

Le solde des **placements en titres** a totalisé 28 470 millions d'euros fin 2025, ce qui a représenté une hausse de 4 808 millions d'euros (+20,3 %) par rapport à la valeur enregistrée un an plus tôt. Cette croissance a découlé essentiellement du renforcement de l'activité en Portugal, s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie active de gestion du risque de taux d'intérêt. Les placements se sont concentrés majoritairement sur des titres de dette souveraine (y compris des entités supranationales) bénéficiant d'un meilleur *rating* et par des émetteurs de la zone euro. En ce qui concerne l'exposition à la dette publique portugaise, les relèvements de notation (*upgrades* de *rating*) intervenus tout au long de l'année 2025 se distinguent. En incluant les autres émetteurs, 87 % du portefeuille présente une notation supérieure à « A », traduisant une amélioration par rapport aux 53 % observés l'année précédente. En parallèle, il a été procédé à la réduction de la maturité moyenne du portefeuille, une option qui contribue à une gestion plus agile du bilan et permet une réponse plus efficace au contexte économique actuel.

## PLACEMENT DANS DES TITRES (CONSOLIDE)

(millions d'euros)

|                                                                                | 2024/12       | 2025/12       | Var.         | (%)           |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Actifs financiers juste valeur par le biais de résultats                       | 1 356         | 1 296         | -61          | -4,5 %        |
| Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global | 6 569         | 6 318         | -252         | -3,8 %        |
| Autres investissements au coût amorti                                          | 15 736        | 20 857        | 5 121        | 32,5 %        |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>23 662</b> | <b>28 470</b> | <b>4 808</b> | <b>20,3 %</b> |

## Fonds

Le **montant total des ressources de la clientèle dans l'activité consolidée s'est élevé à 113 584 millions d'euros** en décembre 2025, tandis que les ressources hors bilan se sont établies à 25 milliards d'euros.

Les ressources de la clientèle au bilan se sont chiffrées à 88,6 milliards d'euros, soit **plus de 1,8 milliard d'euros par rapport à l'année précédente**, avec une évolution enregistrée dans tous les secteurs de l'activité domestique qui a enregistré une hausse de 2,6 milliards d'euros, au niveau des dépôts de l'activité domestique.

MOBILISATION DE FONDS PAR LE GROUPE CAIXA  
(millions d'euros)

|                                                | 2024/12        | 2025/12        | Var.         | (%)          |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| <b>Au bilan</b>                                | <b>86 765</b>  | <b>88 607</b>  | <b>1 842</b> | <b>2,1 %</b> |
| Dépôts de clients                              | 86 543         | 88 469         | 1 926        | 2,2 %        |
| L'activité nationale                           | 75 514         | 78 084         | 2 569        | 3,4 %        |
| Particuliers                                   | 59 719         | 61 410         | 1 690        | 2,8 %        |
| Entreprises                                    | 12 822         | 13 457         | 635          | 5,0 %        |
| Secteur public administratif et institutionnel | 2 973          | 3 217          | 244          | 8,2 %        |
| Activité internationale                        | 11 028         | 10 385         | -644         | -5,8 %       |
| Autres fonds                                   | 222            | 138            | -83          | -37,6 %      |
| <b>Hors bilan</b>                              | <b>23 287</b>  | <b>24 977</b>  | <b>1 690</b> | <b>7,3 %</b> |
| <b>Total</b>                                   | <b>110 052</b> | <b>113 584</b> | <b>3 532</b> | <b>3,2 %</b> |

Caixa a **maintenu sa position de leader à la fois au niveau du total des dépôts des clients**, avec une part de 22,8 % en décembre 2025, et **au niveau des dépôts de particuliers**, avec une part de 31,0 %, ce qui reflète la confiance et la fidélité des clients de Caixa.

Les dépôts de la clientèle représentaient 97 % de la structure de financement du Groupe Caixa en décembre 2025, illustrant de façon claire les caractéristiques de Groupe financier centré sur le marché de détail, au service des familles et des entreprises.

FONDS DE CLIENTS  
(millions d'euros)

|                          | 2024/12       | 2025/12       | Var.         | (%)            |
|--------------------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| <b>Dépôts de clients</b> | <b>86 543</b> | <b>88 469</b> | <b>1 926</b> | <b>2,2 %</b>   |
| A vue                    | 38 887        | 40 818        | 1 931        | 5,0 %          |
| A terme et épargne       | 47 271        | 47 243        | -28          | -0,1 %         |
| Obligatoires             | 385           | 408           | 23           | 5,8 %          |
| <b>Autres fonds</b>      | <b>222</b>    | <b>138</b>    | <b>-83</b>   | <b>-37,6 %</b> |
| <b>Total</b>             | <b>86 765</b> | <b>88 607</b> | <b>1 842</b> | <b>2,1 %</b>   |

Le ratio crédits/dépôts (ratio de transformation) s'est fixé à 65 % en décembre 2025, ce qui a représenté une hausse par rapport à 2024 (62 %), la croissance du portefeuille de crédits ayant été supérieure à la hausse des dépôts.

Dans leur ensemble, l'évolution du crédit et des ressources a permis que, au Portugal, le **volume d'affaires** s'élève à 155 milliards d'euros en décembre 2025, soit une croissance de 6 % par rapport à la valeur de 147 milliards d'euros enregistrée à la fin de l'année 2024. Avec ce résultat, **Caixa maintient sa position de leader sur le marché**.

Le montant total des **titres émis** s'est situé à 1 649 millions d'euros, ce qui a traduit une hausse de 10,3 % par rapport à la fin de 2024. Cette évolution reflète, en 2025, l'exercice des options de remboursement anticipé de l'émission *Senior Preferred* de 300 millions d'euros (juin) et du *private placement* de près de 34 millions d'euros (octobre). Au cours de la même période, en septembre, la Caixa a réalisé une nouvelle émission de dette *Senior Preferred* d'un montant de 500 millions d'euros, d'une maturité de 6 ans avec possibilité de remboursement anticipé au bout de 5 ans, le *spread* fixé ayant été le plus bas jamais enregistré pour ce type d'émission par la Caixa, et au Portugal pour l'année 2025. L'émission a été placée exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels, la demande ayant dépassé de plus de 7 fois l'offre disponible.

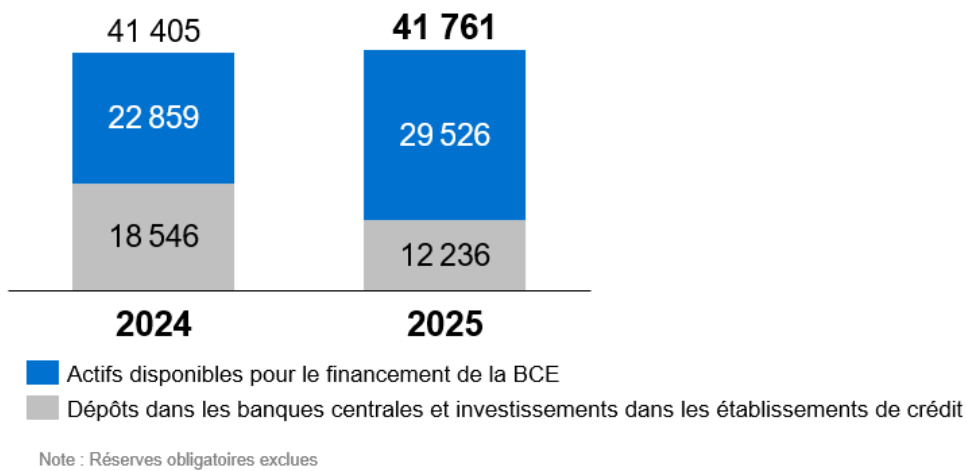
TITRES  
(millions d'euros)

|                   | 2024/12      | 2025/12      | Var.       | (%)           |
|-------------------|--------------|--------------|------------|---------------|
| Dette senior      | 1 390        | 1 544        | 154        | 11,0 %        |
| Dette subordonnée | 105          | 105          | 0          | 0,0 %         |
| <b>Total</b>      | <b>1 495</b> | <b>1 649</b> | <b>154</b> | <b>10,3 %</b> |

Liquidité

Au cours de l'année 2025, la Caixa a **maintenu une position de liquidité robuste**, avec des disponibilités supérieures à 41,7 milliards d'euros, réparties entre des dépôts auprès de l'Eurosystème (environ 12,2 milliards d'euros) et des actifs éligibles comme garanties pour les opérations avec la Banque centrale européenne (BCE), d'une valeur d'environ 29,5 milliards d'euros à la fin de la période. Les variations enregistrées dans ces agrégats s'inscrivent dans le cadre de la stratégie active de gestion du risque de taux d'intérêt de la Caixa, dans un contexte de baisse des taux d'intérêt de référence sur le marché.

DEPOTS ET ACTIFS DISPONIBLES POUR LE FINANCEMENT DE LA BCE (NATIONAL)  
(millions d’euros)



Le ratio de couverture de liquidité (*Liquidity Coverage Ratio* – LCR) s’est situé à 327,8 % fin décembre 2025, significativement au-dessus de l’exigence réglementaire de 100 %, démontrant la capacité de la Caixa à faire face à des exigences de liquidité à court terme. Le ratio *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) s’est fixé à 181 %.

Gestion des capitaux propres

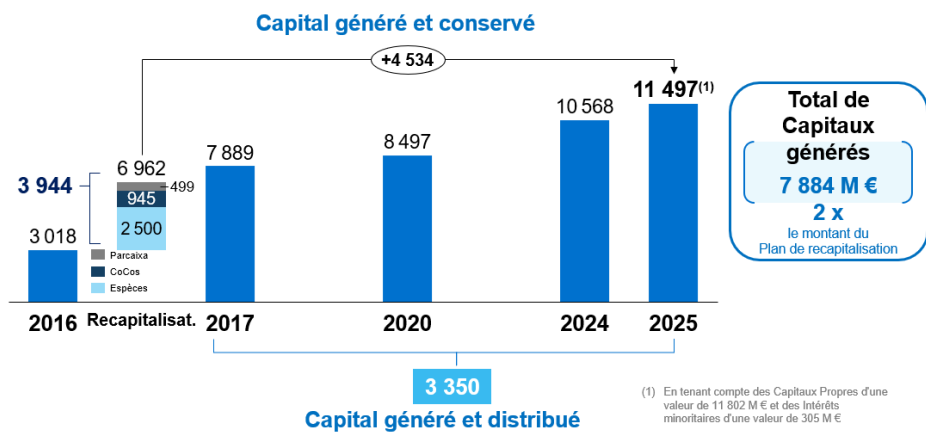
A la fin de l’année 2025, les capitaux propres du Groupe Caixa s’élevaient à 11 802 millions d’euros, ce qui représente une augmentation de 913 millions d’euros (+8,4 %) par rapport à la fin de l’année 2024.

CAPITAUX PROPRES (CONSOLIDE)  
(millions d’euros)

|                                           | 2024/12 | 2025/12 | Var. | (%)    |
|-------------------------------------------|---------|---------|------|--------|
| Capital social                            | 4 526   | 4 526   | 0    | 0,0 %  |
| Réserves de réévaluation                  | 111     | 119     | 8    | 7,0 %  |
| Autres réserves et report à nouveau       | 4 197   | 4 948   | 750  | 17,9 % |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 320     | 305     | -15  | -4,7 % |
| Résultat de l’exercice                    | 1 735   | 1 904   | 170  | 9,8 %  |
| Total                                     | 10 889  | 11 802  | 913  | 8,4 %  |

Le capital généré depuis 2017, d’un montant de 7 884 millions d’euros, dépasse ainsi de 2 fois l’investissement public du Plan de recapitalisation, si l’on considère les 3 350 millions d’euros de dividendes versés entre 2019 et 2025, après la période de 2011 à 2018 où aucun dividende n’a été versé, et les 4 534 millions d’euros mis en réserves.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (HORS PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE)  
(millions d’euros)

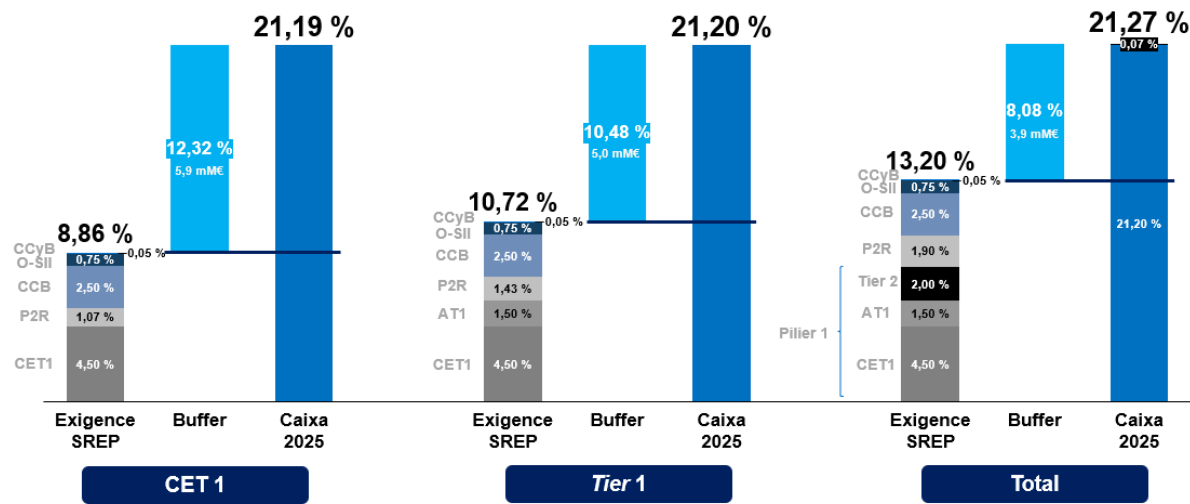


Les ratios fully loaded, CET1, Tier 1 et Total, se sont situés à 21,2 %, 21,2 % et 21,3 % respectivement, y compris le résultat net de la période, déduit du dividende record de 1 250 millions d’euros à verser en 2026, respectant avec une marge confortable les exigences de capital en vigueur pour la Caixa. Ces ratios, supérieurs à la moyenne portugaise et européenne, démontrent la position de capital robuste et adéquate de la Caixa.

Il convient de souligner que le ratio CET1 présente une marge de 12,3 p.p. par rapport aux exigences réglementaires de capital pour 2025.

EXIGENCES SREP 2025 ET RATIOS DE CAPITAL <sup>(1)</sup>

EXIGENCES SREP 2025 ET RATIOS DE CAPITAL <sup>(1)</sup>



(1) Les ratios incluent le résultat net de la période, déduit du dividende de 1 250 M€ à proposer en Assemblée Générale ;  
CCyB : Coussin Contracyclique ; O-SII : Réserve pour « Autres institutions d’importance systémique » ; CCB : Réserve pour la Préservation des Capitaux Propres ; P2R : Pilier II

Les montants des fonds propres et des ratios de capitaux propres à la fin 2025 et 2024 sont les suivants :

RATIOS DE SOLVABILITE (CONSOLIDE)  
(millions d’euros)

|                              | Règles CRD/ CRR |               |
|------------------------------|-----------------|---------------|
|                              | 2024/12         | 2025/12       |
| <b>Fonds propres</b>         |                 |               |
| Common equity Tier 1 (CET 1) | 9 655           | 10 159        |
| Tier 1                       | 9 661           | 10 165        |
| Tier 2                       | 109             | 35            |
| Total                        | 9 770           | 10 200        |
| <b>Actif pondéré</b>         | <b>47 661</b>   | <b>47 953</b> |
| <b>Ratios de solvabilité</b> |                 |               |
| CET 1                        | 20,3 %          | 21,2 %        |
| Tier 1                       | 20,3 %          | 21,2 %        |
| Total                        | 20,5 %          | 21,3 %        |

Dans la détermination des Fonds Propres et des ratios prudentiels consolidés, déclarés au Superviseur, au 31 décembre 2025, un résultat net de 646,9 millions d’euros a été pris en compte, conformément à l’autorisation de la BCE et en vertu du paragraphe 2 de l’article 26 du Règlement (UE) n° 575/2013 et des articles 3, 4 et 5 de la Décision (UE) 2015/656 de la Banque centrale européenne du 4 février 2015 (relative à l’inclusion des bénéfices intermédiaires ou de fin d’exercice dans les fonds propres de base de catégorie 1).

Ce montant a été calculé sur la base du résultat comptable net du périmètre prudentiel de 1.896,9 millions d’euros, déduit de 1.250 millions d’euros relatifs au montant du dividende proposé par la direction de Caixa pour l’exercice 2025.

Principaux éléments ayant contribué à la variation annuelle du ratio CET 1 consolidé

La variation du ratio CET 1 entre décembre 2024 et décembre 2025 s’explique par l’amélioration des Fonds Propres et par l’impact de la hausse marginale des Actifs Pondérés par le Risque (RWA - Risk Weighted Assets) :

a) L'amélioration des fonds propres de catégorie 1 (CET 1) de +503,6 millions d'euros représente un impact positif sur le ratio CET 1 de 105 points de base (pb) et résulte essentiellement de la contribution des composantes suivantes :

– croissance du Résultat net à hauteur du montant autorisé par la BCE et calculé dans les Fonds Propres (+646,9 millions d'euros), qui a été la principale composante à contribution positive, avec un poids de +135 p.b. dans la variation du ratio CET 1 ;

– hausse des Réserves de réévaluation de +7,8 millions d'euros, ce qui représente un impact de +2 p.b. sur le ratio CET 1 ;

– baisse de la valeur des Intérêts non contrôlés éligibles pour le CET 1 d'environ 14,9 millions d'euros, avec un impact de -3 p.b. sur le ratio CET 1 ; et

– la variation des Autres réserves et résultats reportés de -134,2 millions d'euros (représente -28 p.b. dans la variation du ratio CET 1), qui résulte des impacts associés aux avantages du personnel d'environ 10,7 millions d'euros, de l'effet de la variation de change d'environ -146,8 millions d'euros et des contributions des entités consolidées par la méthode mise en équivalence (Fidelidade et SIBS) d'environ 1,5 million d'euros.

b) De décembre 2024 à décembre 2025, il s'est produit une hausse des RWA de 291,8 millions d'euros, avec un impact de -12 p.b. sur le ratio CET 1. Cette variation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

– Impact de l'entrée en vigueur de la révision de la CRR (la CRR3) au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui a entraîné une modification significative des RWA, reflétant les changements substantiels introduits dans la méthodologie de calcul des exigences de capital pour le risque de crédit et pour le risque opérationnel. L'implémentation de la nouvelle approche pour le risque de marché (FRTB) a été reportée à 2027, ne produisant aucun effet sur l'exercice 2025.

Au niveau du risque de crédit, la CRR3 a conduit à une réduction globale de 1 772 millions d'euros des RWA, principalement en raison de la baisse de la pondération de risque appliquée au crédit au logement (LTV jusqu'à 55 %, de 35 % à 20 %). Les facteurs de conversion en équivalent-crédit (CCF) ont également été révisés, augmentant l'exposition soumise à pondération, et les exigences applicables aux financements aux particuliers présentant un décalage entre la devise du crédit et la devise de résidence ont été durcies.

La réglementation a également introduit de nouveaux cadres prudentiels, notamment la création de la classe de dette subordonnée (pondération de risque de 150 %) et de la nouvelle classe ADC – Acquisition, Développement et Construction, avec des exigences plus élevées étant donné la nature plus risquée de ces opérations. De plus, les pondérations applicables aux institutions sans *rating* externe ont été actualisées et une classe spécifique a été créée pour le *project finance*, contribuant également aux variations observées au niveau des RWA.

– En excluant l'effet de la mise en œuvre de la CRR3, il s'est produit une hausse de 1 234 millions d'euros des RWA, avec notamment (i) la hausse du portefeuille de crédits garantis par des biens immobiliers, avec un impact de 1 758 millions d'euros sur les RWA, bénéficiant du contexte macroéconomique de baisse des taux d'intérêt ; et (ii) l'effet compensatoire de la cession de la participation de la CGD dans Aguas de Portugal, qui a contribué à la réduction de 200 millions d'euros des RWA et à un impact respectif de +8 p.b. sur le ratio CET1.

– Au niveau du risque opérationnel, les RWA ont augmenté de 913 millions d'euros, traduisant un impact de -39 p.b. sur le ratio CET1. Cette croissance résulte non seulement de l'activité accrue du Groupe, mais surtout de la nouvelle méthodologie de calcul introduite par la CRR3.

#### *Exigences de capital en 2025 applicable à l'activité consolidée dans le cadre du SREP*

Le 10 décembre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a communiqué à Caixa les exigences prudentielles minimales applicables pour l'année 2025, lesquelles sont restées inchangées par rapport à la décision SREP précédente.

Dans ces conditions, Caixa demeure soumise au respect d'un ratio total (TSCR) de 9,90 % (dont 8,00 % au titre du Pilier 1 et 1,90 % au titre du Pilier 2 – P2R), le montant du P2R fixé pour Caixa devant être couvert à hauteur de 56,25 % par des instruments CET1, de 18,75 % par des instruments AT1 et de 25 % par des instruments Tier 2.

A la suite de la communication de la Banque du Portugal concernant le coussin supplémentaire de fonds propres qui lui est imposé en sa qualité d'« autre établissement d'importance systémique » (O-SII), Caixa est également tenue d'assurer, sur une base consolidée, le respect en 2025 d'une exigence O-SII de 0,75 %.

Par conséquent, l'exigence minimale de ratio CET1 applicable à Caixa sur une base consolidée est portée à 8,86 %, comprenant :

(i) l'exigence du Pilier 1 de 4,50 % ;

(ii) l'exigence du Pilier 2 (P2R) de 1,07 % ;

(iii) la réserve pour la Préservation des Capitaux Propres (CCB) de 2,50 % ;

(iv) la réserve appliquée aux « Autres établissements d'importance systémique » de 0,75 % ; et,

(v) l’impact en termes consolidés (0,05 %) du coussin de fonds propres contra-cyclique (CCyB) de 1 % fixé par la Banque de France pour le montant total des expositions du secteur privé non financier local.

Caixa a également été tenue de respecter, en 2025, un ratio Tier 1 minimal de 10,72 % ainsi qu’un ratio minimal de fonds propres totaux de 13,20 %.

*Exigences de fonds propres applicables en 2026 à l’activité consolidée dans le cadre du SREP*

Le 28 octobre 2025, la Banque centrale européenne a communiqué à Caixa les exigences prudentielles minimales applicables pour l’année 2026.

Ces exigences sont restées inchangées par rapport à la décision communiquée pour l’année 2025. Toutefois, le montant total de l’exigence augmentera en conséquence de l’application du coussin contracyclique de fonds propres au Portugal, fixé à 0,75 %, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, conformément à l’Avis n.° 7/2024 de la Banque du Portugal.

*Evénements ayant un impact sur les ratios de fonds propres et le MREL (exigences minimales de fonds propres et d’engagements éligibles)*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les exigences réglementaires prévues par la CRR III et la CRD VI ont commencé à être mises en œuvre, renforçant le cadre de gouvernance, les pouvoirs de supervision et l’intégration des risques ESG dans la gestion des établissements, contribuant ainsi à une plus grande harmonisation et à une plus grande robustesse du système bancaire européen, avec des incidences sur le calcul des RWA (actifs pondérés en fonction des risques).

Le 16 juin 2025, Caixa a remboursé la dette *Senior Preferred* éligible au MREL (ISIN PTCGDNOM0026, d’un montant de 300 millions d’euros), sans remplacement et avant la date d’échéance contractuelle.

A compter du 28 juin 2025, l’instrument *Tier 2* (ISIN PTCGHFOM0006) a perdu son éligibilité prudentielle au titre des fonds propres et du MREL, en application de l’article 494 ter, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013, dès lors qu’il avait été émis en vertu du droit anglais et que ses conditions ne comportaient pas de clause explicite reconnaissant les pouvoirs de conversion et de réduction de valeur.

Le 30 septembre 2025, Caixa a procédé à une émission verte de dette *Senior Preferred* d’un montant de 500 millions d’euros, d’une maturité de six ans, assortie d’une option de remboursement anticipé au terme de cinq ans et d’un coupon de 3 %. Il s’agit de la troisième émission « verte » réalisée par Caixa, dans le cadre de son plan de mise en conformité avec les exigences du MREL.

Le 28 octobre 2025, Caixa a également remboursé la dette *Senior Preferred* (ISIN PTCGDOOM0025, d’un montant émis de 5 milliards de yens), également sans remplacement et avant la date d’échéance contractuelle.

**MREL**

Le 23 mai 2025, Caixa a été notifiée de la décision contraignante relative au MREL arrêtée par le Conseil de résolution unique (CRU), qui établit le respect permanent des exigences MREL suivantes :

- 22,37 % du total des actifs pondérés en fonction des risques ;
- 6,30 % de l’exposition totale du ratio de levier.

Les exigences désormais applicables représentent une réduction par rapport aux précédentes, compte tenu des progrès réalisés par le Groupe Caixa en matière de préparation opérationnelle à un scénario de *bail-in* et du modèle de gouvernance associé.

Au titre de l’exigence exprimée en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques, s’ajoute l’exigence combinée de coussin de fonds propres, qui s’élevait à 3,30 % au 31/12/2025, correspondant à une exigence totale de 25,67 % (soit une réduction de 66 points de base par rapport à l’exigence précédente de 26,33 %) ;

Les exigences s’appliquent sur une base consolidée au périmètre de résolution défini par le CRU (entités relevant du périmètre prudentiel au sein de l’Union bancaire, y compris les succursales à l’étranger). Selon la décision en vigueur à l’époque, Caixa n’est soumise à aucune exigence minimale de subordination.

Au 31 décembre 2025, Caixa respectait l’exigence finale contraignante déterminée par le CRU, conformément à la décision en vigueur à cette date, enregistrant les ratios suivants :

|                                                                    | 2025/12 |
|--------------------------------------------------------------------|---------|
| Fonds propres et passifs éligibles en pourcentage RWA (MREL % RWA) | 27,95 % |
| Fonds propres et passifs éligibles en pourcentage LRE (MREL % LRE) | 10,80 % |

### Rating

Les évaluations successives du *rating* en 2025 ont permis sa consolidation au *rating* « A » auprès des trois agences qui suivent son activité.

S&P Global Ratings, au cours du mois de mars 2025, a relevé le *rating* à « A », en lui attribuant un *outlook* « Stable ». Le *rating* à court terme est passé de « A-2 » à « A-1 », la notation la plus élevée pour cette échéance.

Le 2 juillet, Morningstar DBRS a relevé le *rating* à « A », s'appuyant sur l'amélioration durable des résultats, la réduction continue des NPL (*non-performing loans*) et les importantes réserves de capital. L'*outlook* a été révisé à « Stable ».

Concernant Moody's, le *rating* attribué en novembre 2024 au *Baseline Credit Assessment* (BCA) était de « a3 », demeurant le plus élevé du secteur au Portugal, et se situait au même niveau que celui de la République portugaise qui, n'ayant connu aucune évolution en 2025, a empêché une révision à la hausse du *rating* de Caixa.



#### 1.4.5. Activité individuelle

##### Résultats

L'activité individuelle de Caixa, qui englobe l'activité au Portugal ainsi que dans les succursales de France et du Timor-Leste, a atteint un résultat net de l'exercice de 1 980,7 millions d'euros en 2025, ce qui représente une augmentation de 330,4 millions d'euros (+20,0 %) par rapport à 2024.

La marge financière a enregistré une diminution de 267,6 millions d'euros (-11,5 %), s'établissant à 2 064,8 millions d'euros, reflétant principalement la baisse des intérêts et produits assimilés (-24,7 %), résultant de la diminution du taux de référence des taux d'intérêt, qui n'a pas été totalement compensée par la réduction des intérêts et charges assimilées (-47,5 %). - Toutefois, la marge financière élargie a totalisé 2 280,8 millions d'euros, malgré une diminution de 243,0 millions d'euros (-9,6 %), atténuée par l'augmentation des revenus provenant d'instruments de capitaux propres, qui ont progressé de 12,9 %.

A l'inverse, le produit global de l'activité a enregistré une croissance de 34,7 millions d'euros (+1,1 %), atteignant 3 112,5 millions d'euros en 2025. Cette évolution reflète essentiellement l'augmentation de la marge complémentaire, qui a progressé de 277,7 millions d'euros (+50,1 %), portée principalement par la croissance des résultats des opérations financières, qui ont augmenté de 224,6 millions d'euros (+376,7 %), fortement influencés par le gain non récurrent de 188 millions d'euros lié à la cession de la participation de Caixa dans AdP – Aguas de Portugal.

Les résultats des services et commissions sont restés globalement stables, avec une croissance marginale de 4,2 millions d'euros (+0,9 %). La performance de l'activité de Caixa au Portugal résulte essentiellement de l'évolution favorable des commissions perçues liées aux moyens de paiement, ainsi qu'à la commercialisation de produits d'assurance et de fonds d'investissement, reflétant l'augmentation soutenue du volume d'affaires de Caixa. -

A noter également l'évolution positive des autres résultats d'exploitation, qui se sont élevés à 54,0 millions d'euros, bénéficiant d'effets non récurrents favorables en 2025, notamment le remboursement des contributions à l'Adicional de Solidariedade para o Setor Bancário, versées par Caixa entre 2020 et 2024, à la suite de l'aboutissement des recours judiciaires introduits en temps utile par Caixa, confirmant ainsi l'inconstitutionnalité de cet impôt.

Les coûts de structure se sont élevés à 835,6 millions d'euros, enregistrant une augmentation de 22,3 millions d'euros (+2,7 %). Cette évolution a été déterminée par la croissance des coûts de personnel (+2,1 %), ainsi que par l'augmentation des frais généraux administratifs (+2,2 %) et des amortissements (+6,1 %), associés à la poursuite des investissements technologiques et à la modernisation de l'infrastructure opérationnelle.

Dans ce contexte, le résultat brut d'exploitation s'est établi à 2 276,9 millions d'euros, traduisant une augmentation de 12,3 millions d'euros (+0,5 %) par rapport à 2024. -

En ce qui concerne la comptabilisation des dépréciations, à l'instar de 2024, une reprise nette des dépréciations pour risque de crédit a également été enregistrée en 2025, soutenue par l'amélioration du contexte macroéconomique et par une gestion rigoureuse du risque. - Toutefois, l'évolution des autres provisions et dépréciations a été influencée par la reprise, en 2025, des provisions relatives au Mécanisme de compensation établi dans le cadre du transfert des responsabilités liées aux pensions vers la Caixa Geral de Aposentações, en raison de la mise à jour du calcul actuariel (révision à la baisse du taux d'inflation initialement anticipé), à l'inverse du renforcement effectué au cours de l'exercice 2024.

Les résultats opérationnels ont totalisé 2 681,4 millions d'euros, enregistrant une croissance significative de 280,0 millions d'euros (+11,7 %). Après impôts, qui se sont élevés à 700,7 millions d'euros, le résultat de l'exercice s'est ainsi établi à 1 980,7 millions d'euros, confirmant la capacité de génération de résultats de l'activité individuelle de Caixa en 2025. -

#### COMPTE DE RESULTAT (INDIVIDUEL)

(en milliers d'euros)

|                                                    | 2024/12          | 2025/12          | Var.            | (%)           |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|---------------|
| Marge d'intermédiation                             | 2 332 434        | 2 064 804        | -267 630        | -11,5 %       |
| Intérêts et produits assimilés                     | 3 691 525        | 2 778 036        | -913 489        | -24,7 %       |
| Intérêts et charges assimilées                     | 1 359 091        | 713 232          | -645 858        | -47,5 %       |
| Revenus d'instruments de capital                   | 191 349          | 216 022          | 24 673          | 12,9 %        |
| <b>Marge d'intermédiation élargie</b>              | <b>2 523 783</b> | <b>2 280 825</b> | <b>-242 958</b> | <b>-9,6 %</b> |
| Résultats des services et des commissions          | 489 239          | 493 408          | 4 169           | 0,9 %         |
| Produits des services et commissions               | 618 948          | 626 546          | 7 598           | 1,2 %         |
| Frais de services et commissions                   | 129 709          | 133 138          | 3 429           | 2,6 %         |
| Résultats des opérations financières               | 59 639           | 284 286          | 224 647         | 376,7 %       |
| Autres résultats d'exploitation                    | 5 151            | 53 988           | 48 838          | 948,2 %       |
| <b>Marge complémentaire</b>                        | <b>554 028</b>   | <b>831 682</b>   | <b>277 653</b>  | <b>50,1 %</b> |
| <b>Produit global de l'activité</b>                | <b>3 077 811</b> | <b>3 112 507</b> | <b>34 696</b>   | <b>1,1 %</b>  |
| Charges de structure                               | 813 223          | 835 569          | 22 346          | 2,7 %         |
| Charges de personnel                               | 433 569          | 442 576          | 9 007           | 2,1 %         |
| Frais administratifs généraux                      | 253 785          | 259 490          | 5 705           | 2,2 %         |
| Dépréciation et amortissements                     | 125 869          | 133 503          | 7 634           | 6,1 %         |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>                | <b>2 264 589</b> | <b>2 276 938</b> | <b>12 349</b>   | <b>0,5 %</b>  |
| Provisions et dépréciations                        | -136 849         | -404 454         | -267 605        | -             |
| Dépréciation de crédit (nette)                     | -307 932         | -255 892         | 52 040          | -             |
| Provisions et dépréciation des autres actifs (net) | 171 084          | -148 562         | -319 645        | -186,8 %      |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                     | <b>2 401 437</b> | <b>2 681 392</b> | <b>279 954</b>  | <b>11,7 %</b> |
| Impôt                                              | 751 173          | 700 722          | -50 451         | -6,7 %        |
| Courants                                           | 678 048          | 576 601          | -101 447        | -15,0 %       |
| Différés                                           | 40 334           | 95 557           | 55 222          | 136,9 %       |
| Contribution sur le secteur bancaire               | 32 791           | 28 564           | -4 227          | -12,9 %       |
| <b>Revenu net de l'exercice</b>                    | <b>1 650 264</b> | <b>1 980 669</b> | <b>330 405</b>  | <b>20,0 %</b> |

#### Bilan

L'**actif net de l'activité individuelle** de Caixa a atteint 97 284 millions d'euros à fin 2025, ce qui représente une **augmentation de 3,2 milliards d'euros** (+3,4 %) par rapport à l'année précédente. Cette évolution a été principalement portée par les augmentations enregistrées dans les postes des placements en titres, à hauteur de 5 milliards d'euros, et du crédit à la clientèle (+4,2 milliards d'euros).

La valeur présentée dans la rubrique caisse et disponibilités auprès des banques centrales reflète la solide position de liquidité dont Caixa continue de bénéficier, malgré la diminution enregistrée par rapport à décembre 2024 (-6,4 milliards d'euros), dans le contexte des mesures adoptées pour la gestion de la marge financière de la banque.

La gestion du portefeuille de titres, comme moyen de compenser la tendance à la baisse de la marge financière de détail, a donné lieu à une augmentation significative de ces actifs, tout en maintenant un profil conservateur au niveau du portefeuille. En ce qui concerne le crédit clients, l'évolution de ce poste a augmenté, dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, ce qui a permis à Caixa de maintenir son leadership sur le marché du crédit total, ainsi que sur le segment privé et sur le crédit au logement. Cette variation a contribué à l'augmentation du volume d'affaires de Caixa en 2025, soutenue par une forte dynamique commerciale.

**BILAN (INDIVIDUEL)**  
(millions d'euros)

|                                                           | 2024/12       | 2025/12       | Var.         | (%)           |
|-----------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| <b>Actif</b>                                              |               |               |              |               |
| Trésorerie et comptes cour. auprès des banques centrales  | 18 359        | 11 997        | -6 361       | -34,6 %       |
| Placements dans des établissements de crédit              | 1 446         | 1 645         | 199          | 13,8 %        |
| Placements en titres                                      | 21 469        | 26 517        | 5 048        | 23,5 %        |
| Crédit clients                                            | 48 789        | 53 023        | 4 234        | 8,7 %         |
| Actifs non courants détenus en vue de la vente            | 69            | 45            | -24          | -34,2 %       |
| Immobilisations incorporelles et corporelles              | 694           | 702           | 8            | 1,1 %         |
| Investissements dans des filiales et des ent. associées   | 1 256         | 1 254         | -2           | -0,1 %        |
| Actifs d'impôt exigible                                   | 409           | 633           | 224          | 54,9 %        |
| Actifs d'impôts différés                                  | 703           | 603           | -101         | -14,3 %       |
| Autres actifs                                             | 890           | 864           | -26          | -2,9 %        |
| <b>Total actif</b>                                        | <b>94 084</b> | <b>97 284</b> | <b>3 200</b> | <b>3,4 %</b>  |
| <b>Passif</b>                                             |               |               |              |               |
| Fonds des banques centrales et d'établissements de crédit | 661           | 723           | 62           | 9,4 %         |
| Fonds de clients                                          | 78 855        | 81 219        | 2 364        | 3,0 %         |
| Titres de créances                                        | 1 390         | 1 544         | 154          | 11,0 %        |
| Passifs financières                                       | 119           | 132           | 13           | 11,4 %        |
| Provisions                                                | 1 444         | 1 303         | -141         | -9,8 %        |
| Passifs subordonnés                                       | 105           | 105           | 0            | 0,0 %         |
| Autres passifs                                            | 2 215         | 1 831         | -384         | -17,3 %       |
| <b>Total passif</b>                                       | <b>84 789</b> | <b>86 857</b> | <b>2 068</b> | <b>2,4 %</b>  |
| <b>Capitaux propres</b>                                   | <b>9 295</b>  | <b>10 428</b> | <b>1 133</b> | <b>12,2 %</b> |
| <b>Total passif et capitaux propres</b>                   | <b>94 084</b> | <b>97 284</b> | <b>3 200</b> | <b>3,4 %</b>  |

Du côté du passif, et contribuant également fortement à l'augmentation du volume d'affaires de Caixa en 2025, une forte progression des ressources de la clientèle a été enregistrée, à hauteur de 2,4 milliards d'euros, permettant le maintien de la position de leader sur le marché, tant pour le total des dépôts de clients que pour les dépôts des clients particuliers.

*Gestion des capitaux propres*

Les capitaux propres ont totalisé 10 428 millions d'euros à fin 2025, soit une valeur supérieure de 12,2 % à celle enregistrée l'année précédente. Cette évolution a été portée par l'augmentation de 806 millions d'euros des autres réserves et des résultats reportés, ainsi que par la hausse de 330 millions d'euros du résultat de l'exercice par rapport à décembre 2024.

**CAPITAUX PROPRES (INDIVIDUEL)**  
(millions d'euros)

|                                     | 2024/12      | 2025/12       | Var.         | (%)           |
|-------------------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Capital social                      | 4 526        | 4 526         | 0            | 0,0 %         |
| Réserves de réévaluation            | 100          | 97            | -4           | -3,6 %        |
| Autres réserves et report à nouveau | 3 019        | 3 825         | 806          | 26,7 %        |
| Résultat de l'exercice              | 1 650        | 1 981         | 330          | 20,0 %        |
| <b>Total</b>                        | <b>9 295</b> | <b>10 428</b> | <b>1 133</b> | <b>12,2 %</b> |

Au 31 décembre 2025, les ratios CET 1 et Total calculés sur une base individuelle, conformément aux règles CRD / CRR, s'établissaient respectivement à 24,1 % et 24,1 %.

Ci-dessous sont présentés les montants des fonds propres et les ratios de capital à fin 2024 et 2025 :

#### RATIOS DE SOLVABILITE (INDIVIDUEL)

(millions d'euros)

|                              | Règles CRD/ CRR |               |
|------------------------------|-----------------|---------------|
|                              | 2024/12         | 2025/12       |
| <b>Fonds propres</b>         |                 |               |
| Common equity Tier 1 (CET 1) | 8 335           | 9 070         |
| Tier 1                       | 8 335           | 9 070         |
| Tier 2                       | 68              | 0             |
| Total                        | 8 403           | 9 070         |
| <b>Actif pondéré</b>         | <b>36 099</b>   | <b>37 626</b> |
| <b>Ratios de solvabilité</b> |                 |               |
| CET 1                        | 23,1 %          | 24,1 %        |
| Tier 1                       | 23,1 %          | 24,1 %        |
| Total                        | 23,3 %          | 24,1 %        |

Remarque : Les fonds propres comprennent le résultat net positif approuvé par le superviseur.

Dans le calcul des fonds propres et des ratios individuels communiqués au superviseur, relatifs au 31 décembre 2025, un résultat net de 730,7 millions d'euros a été pris en compte, conformément à l'autorisation de la BCE, en vertu du paragraphe 2 de l'article 26 du Règlement (UE) n° 575/2013 et de l'article 5 de la Décision (UE) 2015/656 de la Banque centrale européenne du 4 février 2015, relative à l'inclusion des bénéfices provisoires ou de fin d'exercice dans les fonds propres de base de catégorie 1.

Ce montant a été calculé sur la base du résultat net comptable de 1 980,7 millions d'euros, déduction faite de 1 250 millions d'euros correspondant au montant du dividende proposé par la direction de Caixa au titre de l'exercice 2025.

#### Principaux éléments ayant contribué à la variation annuelle du ratio CET 1 individuel

La variation du ratio CET 1 entre décembre 2024 et décembre 2025 résulte de l'augmentation des fonds propres à des niveaux suffisants pour absorber la hausse des actifs pondérés en fonction des risques (RWA – *Risk Weighted Assets*) :

a) Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) ont augmenté d'environ 735,8 millions d'euros, ce qui correspond à un gain de 196 points de base (p.b.) sur le ratio CET 1. et résulte essentiellement de la contribution des composantes suivantes :

– L'augmentation du résultat net positif, pour le montant autorisé par la BCE et comptabilisé dans les fonds propres (environ 730,7 millions d'euros), a constitué la principale composante à contribution positive, avec un impact de +194 points de base sur la variation du ratio CET 1 ; et

– La variation des autres réserves et des résultats reportés, à hauteur de 5,4 millions d'euros, correspond à une contribution de +1 point de base à la variation du ratio CET 1.

b) De décembre 2024 à décembre 2025, une augmentation des RWA d'environ 1 527,2 millions d'euros a été enregistrée, avec un impact de - 94 points de base sur le ratio CET 1. Cette variation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

– Impact de l'entrée en vigueur de la révision de la CRR (la CRR3) au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui a entraîné une modification significative des RWA, reflétant les changements substantiels introduits dans la méthodologie de calcul des exigences de capital pour le risque de crédit et pour le risque opérationnel. L'implémentation de la nouvelle approche pour le risque de marché (FRTB) a été reportée à 2027, ne produisant aucun effet sur l'exercice 2025.

Au niveau du risque de crédit, la CRR3 a entraîné une réduction globale des RWA de 1 287 millions d'euros, principalement en raison de la diminution du coefficient de pondération des risques appliqué aux crédits immobiliers (LTV jusqu'à 55 %, de 35 % à 20 %). Les taux de conversion du crédit (CCF) ont également été révisés, augmentant l'exposition soumise à pondération, tandis que les exigences applicables aux financements accordés aux particuliers présentant un décalage entre la devise du crédit et la devise de résidence ont été renforcées.

La réglementation a également introduit de nouveaux cadres prudentiels, notamment la création de la classe de dette subordonnée (pondération des risques de 150 %) et la nouvelle classe ADC – Acquisition, Développement et Construction, avec des exigences plus élevées reflétant le risque accru de ces opérations. De plus, les pondérations applicables aux institutions sans *rating* externe ont été actualisées et une classe spécifique a été créée pour le *project finance*, contribuant également aux variations observées au niveau des RWA.

– En excluant l’effet de la mise en œuvre de la CRR3, une augmentation de 1 601 millions d’euros des RWA a été enregistrée, se distinguant par : (i) l’augmentation du portefeuille de crédits garantis par des biens immobiliers, avec une hausse des RWA, la croissance du crédit à l’habitat ayant été favorisée par le contexte macroéconomique de baisse des taux d’intérêt ; et (ii) l’effet compensatoire de la cession de la participation de la CGD dans Aguas de Portugal, qui s’est traduit par une diminution de 200 millions d’euros des RWA et un impact correspondant de +12 points de base sur le ratio CET1.

– Au niveau du risque opérationnel, les RWA ont augmenté de 1 676 millions d’euros, se traduisant par un impact de -103 points de base sur le ratio CET1. Cette croissance résulte non seulement de l’activité accrue du Groupe, mais surtout de la nouvelle méthodologie de calcul introduite par la CRR3.

#### *Exigences de fonds propres en 2025 applicable à l’activité individuelle dans le cadre du SREP*

Au niveau de l’activité individuelle, Caixa Geral de Depósitos, SA. (société mère) est tenue de respecter en permanence les exigences de fonds propres et de liquidité applicables en vertu du règlement (UE) n° 575/2013, la législation nationale transposant la directive 2013/36/UE et toute exigence de liquidité nationale applicable au sens de l’article 412, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 575/2013 :

#### SREP - EXIGENCES DE FONDS PROPRES (INDIVIDUEL)

|                                   |         | Composition de l’exigence minimale |              |                 |
|-----------------------------------|---------|------------------------------------|--------------|-----------------|
|                                   |         | Pilier 1                           | Réserves     |                 |
|                                   |         |                                    | Conservation | Contre-cyclique |
| Exigence minimale 2025            |         |                                    | n            |                 |
| Ratio CET1 (Common Equity Tier 1) | 7,05 %  | 4,50 %                             | 2,50 %       | 0,05 %          |
| Ratio catégorie 1                 | 8,55 %  | 6,00 %                             | 2,50 %       | 0,05 %          |
| Ratio total                       | 10,55 % | 8,00 %                             | 2,50 %       | 0,05 %          |

#### EXCEDENT DE FONDS PROPRES - ACTIVITE INDIVIDUELLE

|                                         | 2024/12 | 2025/12 |
|-----------------------------------------|---------|---------|
| <b>Excédent par rapport aux besoins</b> |         |         |
| CET 1                                   | 16,0 %  | 17,1 %  |
| Tier 1                                  | 14,5 %  | 15,6 %  |
| Total                                   | 12,7 %  | 13,6 %  |

#### *Couverture médicale du personnel de Caixa Geral de Depósitos*

Les engagements au titre des avantages médicaux postérieurs à l’emploi du personnel de Caixa - couverture médicale - ont été intégralement provisionnés et s’élevaient, au 31 décembre 2024 et 2025, à 334,6 millions d’euros et 315,8 millions d’euros, respectivement, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

#### COUVERTURE MEDICALE EN 2025 - EVOLUTION DES PROVISIONS (millions d’euros)

|                                                          | Provision    |
|----------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Montant de la provision au 31/12/2024</b>             | <b>334,6</b> |
| Coût normal de l’exercice                                | 14,6         |
| Contribution services d’assistance médicale (SS et SAMS) | -19,8        |
| Gains actuariels                                         | -13,6        |
| <b>Montant de la provision au 31/12/2025</b>             | <b>315,8</b> |

Les gains actuariels visés au tableau ci-dessus résultent de la mise à jour des calculs des engagements liés au plan médical. Le solde cumulé des écarts actuariels s’élevait à 155,9 millions d’euros au 31 décembre 2025.

IX / METHODES COMPTABLES (Activ. individuelle) :

2. Principes comptables

2.1. Bases de préparation

Les états financiers de CGD, au 31 décembre 2025, ont été préparés dans l’hypothèse d’une continuité d’exploitation, sur la base des normes internationales d’information financière (IFRS) telles qu’adoptées dans l’Union européenne, conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, du 19 juillet, et aux dispositions du décret-loi n° 35/2005, du 17 février.

2.2. Modifications des méthodes comptables

2.2.1 Modifications volontaires des méthodes comptables

Au cours de l’exercice 2025, aucune modification volontaire des politiques comptables par rapport à celles utilisées lors de la préparation de l’information financière de la période précédente, présentée à titre comparatif, n’a été effectuée, le principe de cohérence dans l’élaboration des états financiers étant ainsi préservé. Il n’y a pas eu non plus de changements dans les jugements et les estimations relatifs aux années précédentes et aucune correction n’a été apportée aux erreurs matérielles.

2.2.2 Nouvelles normes, interprétations et révisions entrées en vigueur au cours de l’exercice

Les normes, interprétations, amendements et révisions suivants adoptés (« *endorsed* ») par l’Union européenne sont d’application obligatoire pour l’exercice comptable commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

| Norme / Interprétation                                                            | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IAS 21 – Effets des variations des taux de change :<br>Absence de convertibilité. | <p>Les modifications visent à clarifier les critères d’évaluation de la convertibilité d’une monnaie et la manière de déterminer le taux de change lorsqu’une monnaie cesse d’être convertible pendant une période prolongée.</p> <p>Précise qu’une monnaie doit être considérée comme convertible lorsqu’une entité est en mesure d’obtenir l’autre monnaie dans un délai permettant une gestion administrative normale, et par l’intermédiaire d’un mécanisme d’échange ou d’un marché dans lequel une opération de change crée des droits et des obligations exécutoires.</p> <p>Lorsqu’une monnaie ne peut pas être échangée contre une autre, l’entité doit estimer le taux de change à la date d’évaluation de la transaction. L’objectif consiste à déterminer le taux de change qui serait applicable, à cette date, à une transaction similaire entre des participants au marché. Les modifications précisent également que l’entité peut utiliser un taux de change observable sans qu’il soit nécessaire d’apporter des ajustements supplémentaires.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L’adoption anticipée est autorisée ; dans ce cas, les exigences de transition appliquées doivent être communiquées.</p> |

L’adoption de cette modification n’a pas entraîné d’impacts patrimoniaux significatifs sur les états financiers de la CGD.

2.2.3 Nouvelles normes et interprétations applicables à des exercices futurs

Les normes, interprétations, amendements et révisions ci-après, dont l’application est obligatoire dans les exercices économiques à venir, ont été, jusqu’à la date d’approbation des présents états financiers, adoptés et sont à présent approuvés (« *endorsed* ») par l’Union européenne.

| Norme / Interprétation                                                                                            | Applicable dans l'UE pour les exercices financiers ouverts au ou après le | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers                                            | 1-jan-2026                                                                | <p>Ces modifications résultent essentiellement du projet de révision de la norme IFRS 9 – Instruments financiers (<i>Post-Implementation Review</i> – PIR IFRS 9) et clarifient les aspects suivants liés aux instruments financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est précisé qu'un passif financier doit être décomptabilisé à la date de règlement, c'est-à-dire lorsque l'obligation associée est réglée, annulée, arrive à expiration ou, d'une autre manière, remplit les critères de décomptabilisation. Toutefois, la possibilité est introduite pour l'entité d'adopter une politique comptable permettant de décomptabiliser un passif financier réglé par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, sous réserve que certaines conditions soient remplies.</li> <li>• Les critères d'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers intégrant des variables liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que d'autres caractéristiques contingentes de nature similaire, sont clarifiés.</li> <li>• Des informations supplémentaires deviennent obligatoires pour les actifs et passifs financiers soumis à des événements contingents (y compris les variables ESG), ainsi que pour les instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</li> </ul> <p>Les modifications sont applicables aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée.</p> <p>La modification est d'application rétrospective. Toutefois, le retraitement des informations comparatives n'est pas requis. Les impacts résultant de l'application de cette modification doivent être comptabilisés dans les résultats reportés au cours de l'exercice durant lequel la modification est adoptée.</p> |
| IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats négociés avec référence à de l'électricité produite à partir de sources renouvelables | 1-jan-2026                                                                | <p>Les modifications portent spécifiquement sur les accords d'achat d'énergie renouvelable dont la production dépend de facteurs naturels, ne permettant donc pas de garantir la fourniture à des horaires ou selon des volumes préalablement déterminés.</p> <p>Ces modifications clarifient l'application des exigences relatives à l'« usage propre » (<i>own use</i>) aux accords d'achat d'énergie, en établissant les conditions dans lesquelles ces contrats peuvent être considérés comme étant destinés à la consommation propre de l'entité et, par conséquent, exclus du champ d'application de l'IFRS 9.</p> <p>En outre, il est précisé que l'application de la comptabilité de couverture est autorisée lorsque lesdits contrats sont utilisés comme instruments de couverture, à condition que les critères établis par la norme soient respectés.</p> <p>Les modifications sont applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'application anticipée étant autorisée, à l'exception des dispositions relatives à la comptabilité de couverture, qui doivent être appliquées prospectivement aux nouvelles relations de couverture désignées à compter de la date de première application.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                              |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorations annuelles des IFRS (Volume 11) | 1-jan-2026 | <p>Périodiquement, des améliorations sont introduites afin de clarifier et de simplifier l'application du référentiel international, au moyen de modifications mineures considérées comme non urgentes. Les principales modifications incluses dans ce cycle - concernent les normes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• IFRS 1 – Comptabilité de couverture lors de la première adoption des IFRS : Cette modification met à jour les références croisées des paragraphes B5 et B6 de l'IFRS 1 – Première adoption des Normes internationales d'information financière, afin de les aligner sur les critères d'éligibilité de la comptabilité de couverture prévus aux paragraphes 6.4.1(a), (b) et (c) de l'IFRS 9.</li> <li>• IFRS 7 - Gain ou perte sur décomptabilisation) : La terminologie relative aux données de marché non observables au paragraphe B38 de l'IFRS 7 – Instruments financiers est mise à jour : Des informations à fournir sont ajoutées, ainsi que des références aux paragraphes 72 et 73 de l'IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, renforçant ainsi la cohérence conceptuelle.</li> <li>• IFRS 7 - Guide de mise en œuvre) : Plusieurs paragraphes des orientations d'application ont été révisés afin d'améliorer la cohérence terminologique et la clarté de l'interprétation.</li> <li>• IFRS 9 - Décomptabilisation des passifs locatifs : Il est précisé que, lorsqu'un passif financier est éteint conformément à l'IFRS 9, le preneur doit appliquer le paragraphe 3.3.3 de la norme, en comptabilisant le gain ou la perte résultant de cette décomptabilisation.</li> <li>• IFRS 9 - Prix de transaction : La référence au « prix de la transaction » au paragraphe 5.1.3 de l'IFRS 9 est remplacée par le « montant déterminé par l'application de l'IFRS 15 », renforçant ainsi l'alignement entre les deux normes.</li> <li>• IFRS 10 - Détermination de l'agent « de facto » : Le paragraphe B74 de l'IFRS 10 – Etats financiers consolidés est ajusté afin de préciser que la relation qui y est décrite constitue uniquement l'un des exemples possibles d'interaction entre un investisseur et d'autres parties pouvant agir en tant qu'agents de fait. La modification vise à éliminer l'incohérence avec le paragraphe B73, qui exige que l'entité exerce son jugement dans l'évaluation de ces situations.</li> <li>• IAS 7 - Méthode du coût : La référence à la « méthode du coût » est remplacée par « au coût » au paragraphe 37 de l'IAS 7 – Etats des flux de trésorerie, à la suite de la suppression formelle de la définition de la « méthode du coût » lors de révisions antérieures.</li> </ul> <p>Les modifications sont applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'application anticipée étant autorisée.</p> |
|----------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La CGD n'a pas procédé à l'application anticipée de ces modifications dans les états financiers de l'exercice 2025 et aucun impact significatif sur les états financiers résultant de leur adoption n'est estimé.

#### 2.2.4 Normes, interprétations, amendements et révisions qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne

Les normes, interprétations, amendements et révisions ci-après, dont l'application est obligatoire dans les exercices économiques à venir, n'ont pas été approuvés (« *endorsed* ») par l'Union européenne jusqu'à la date d'approbation de ces états financiers :

| Norme / Interprétation                                                                       | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers                   | <p>L'IFRS 18 remplace l'« IAS 1 – Présentation des états financiers » et répond aux besoins des investisseurs en matière d'informations plus claires et plus pertinentes sur la performance financière des entités. Avec l'introduction des nouvelles exigences, les investisseurs disposeront d'informations plus transparentes, cohérentes et comparables, favorisant une analyse plus rigoureuse et permettant de prendre de meilleures décisions d'investissement.</p> <p>L'IFRS 18 introduit essentiellement trois groupes de nouvelles exigences visant à améliorer la présentation et les informations à fournir sur la performance financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la comparabilité du compte de résultat : La norme établit trois catégories obligatoires pour la présentation des produits et des charges — exploitation, investissement et financement — afin de renforcer la structure et la cohérence du compte de résultat. De nouveaux sous-totaux définis deviennent également obligatoires, notamment le résultat opérationnel, créant ainsi une base comparable entre les entités et facilitant l'analyse par les utilisateurs des états financiers.</li> <li>• Augmentation de la transparence des indicateurs de performance définis par la direction : L'IFRS 18 exige la fourniture d'informations supplémentaires sur les indicateurs de performance utilisés en interne par la direction et qui sont directement dérivés du compte de résultat. Ces indicateurs, désignés comme des mesures de performance définies par la direction, devront être expliqués et faire l'objet d'un rapprochement, favorisant ainsi une plus grande transparence et compréhension.</li> <li>• Orientations renforcées relatives à l'agrégation et à la désagrégation des éléments : Des orientations détaillées sont introduites concernant la manière dont les éléments présentés dans le compte de résultat doivent être agrégés ou désagrégés, afin de garantir que les informations soient présentées avec un niveau de détail approprié et d'éviter l'omission d'éléments pertinents.</li> </ul> <p>L'IFRS 18 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 et doit être adoptée de manière rétrospective. L'adoption anticipée est autorisée, sous réserve d'une information appropriée fournie par l'entité.</p> |
| IFRS 19 – Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir | <p>L'IFRS 19 permet à certaines entités éligibles de préparer des états financiers conformes aux IFRS en appliquant un ensemble réduit d'exigences en matière d'informations à fournir, tout en maintenant l'obligation d'appliquer l'ensemble des exigences de comptabilisation et d'évaluation prévues par les normes IFRS complètes.</p> <p>La réduction des informations à fournir prévue par l'IFRS 19 couvre la majorité des normes, offrant ainsi un cadre de présentation de l'information financière simplifié pour les entités qui remplissent certains critères d'éligibilité. Les entités considérées comme éligibles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soient des filiales d'un groupe qui prépare des états financiers consolidés conformément aux IFRS à des fins d'information financière publique ;</li> <li>• Ne soient pas soumises à une obligation publique de divulgation d'informations financières, c'est-à-dire qu'elles n'aient pas d'instruments de dette ou de capitaux propres cotés, qu'elles ne soient pas en cours d'admission à la cotation et qu'elles n'aient pas pour activité principale la détention d'actifs à titre fiduciaire pour un large éventail d'investisseurs.</li> </ul> <p>L'IFRS 19 est applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, son application étant facultative. L'adoption anticipée est autorisée. Les entités qui choisissent l'adoption anticipée doivent indiquer ce choix et aligner les informations à fournir de la période comparative sur celles exigées pour la période en cours.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IAS 21 – Conversion vers une monnaie de présentation hyperinflationniste | <p>Ces modifications visent à clarifier la méthode de conversion des états financiers établis dans une monnaie non hyperinflationniste vers une monnaie de présentation appartenant à une économie hyperinflationniste. Les modifications sont pertinentes uniquement pour les entités dont la monnaie de présentation correspond à celle d'une économie hyperinflationniste et dont la monnaie fonctionnelle — propre ou celle de leurs activités à l'étranger — est celle d'une économie non hyperinflationniste.</p> <p>De manière générale, les modifications prévoient que tous les montants, y compris les informations comparatives, soient convertis de la monnaie fonctionnelle non hyperinflationniste vers la monnaie de présentation hyperinflationniste en utilisant le cours de clôture à la date de l'état de la situation financière le plus récent. Ce traitement garantit la cohérence de la présentation et évite les distorsions résultant de la conversion au moyen de taux historiques.</p> <p>Les modifications sont applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée.</p> |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ces normes n'ont pas encore été adoptées (« *endorsed* ») par l'Union européenne et, par conséquent, n'ont pas été appliquées par la CGD au cours de l'exercice 2025. Aucun impact significatif sur les états financiers résultant de leur adoption n'est estimé.

### 2.3. Conversion de soldes et transactions en monnaie étrangère

Les comptes de CGD et de ses succursales sont établis en fonction de la monnaie utilisée dans l'environnement économique dans lequel elles sont présentes (appelée « monnaie fonctionnelle »). Dans les comptes globaux, les résultats et la situation financière de chaque établissement sont exprimés en euros, la monnaie fonctionnelle de CGD.

Lors de la préparation des états financiers individuels, les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées sur la base des taux de change indicatifs en vigueur à la date de leur réalisation. A chaque date de clôture du bilan, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité sur la base du taux de change en vigueur. Les actifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de la dernière évaluation. Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique, y compris les immobilisations corporelles et incorporelles, restent comptabilisés au taux de change d'origine.

Les écarts de change résultant de la conversion de change sont reflétés dans le résultat de l'exercice, à l'exception de ceux résultant d'instruments financiers non monétaires comptabilisés à la juste valeur, tels que les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option de classement à la juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global a été exercée, ils étant alors comptabilisés directement au poste « Autres réserves ».

Dans les comptes globaux, les actifs et les passifs des succursales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont convertis au taux de change de clôture, tandis que les produits et les coûts sont convertis au taux moyen de l'exercice. Selon cette méthode, les écarts résultant de la conversion monétaire sont comptabilisés au poste « Autres réserves » des capitaux propres et le solde correspondant est transféré au résultat au moment de la vente des succursales respectives.

Conformément à ce qui est permis dans la norme IFRS 1 – « Première adoption des normes internationales d'information financière », CGD a choisi de ne pas retraiter et, par conséquent, de ne pas comptabiliser dans « Autres réserves » l'impact de la conversion des états financiers des succursales exprimés en devise étrangère jusqu'au 31 décembre 2003. Par conséquent, dans le cas de la cession ou de la fermeture de succursales survenant après cette date, seules les variations de change générées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 seront retraitées dans le résultat de l'exercice.

### 2.4. Instruments financiers

#### A. Actifs financiers

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique du Groupe et des caractéristiques des *cash flows* contractuels de l'instrument financier, sauf lorsque l'option d'évaluer l'instrument financier à sa juste valeur par le biais du résultat est appliquée.

Pour déterminer le modèle économique utilisé dans la gestion d'un actif financier, le Groupe définit la manière dont il prévoit d'obtenir les *cash flows* de cet actif financier. Le modèle économique doit être déterminé à un niveau qui reflète la façon dont un groupe d'actifs financiers est géré dans son ensemble pour atteindre l'objectif spécifique de ce modèle économique, sans dépendre des plans d'un actif financier particulier.

Etant donné que l'affectation à un modèle économique constitue un fait et non une simple assertion, le Groupe prend en considération toutes les informations pertinentes permettant de déterminer le modèle économique retenu pour la gestion de ses actifs financiers. Dans ce contexte, le Groupe évalue :

- La manière dont la performance du modèle économique et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle est évaluée et communiquée à la direction ;

- Quels risques affectent la performance du modèle économique (et les actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle économique) et, en particulier, comment ces risques sont gérés, et,

- La façon dont la direction est rémunérée (par exemple, si la rémunération est basée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels collectés).

Comme mentionné ci-dessus, pour déterminer le classement et l'évaluation des actifs financiers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 - « Instruments financiers », deux critères doivent être pris en compte :

- le modèle économique de l'établissement pour la gestion de l'actif financier ; et,

- les caractéristiques des *cash flows* contractuels de l'actif financier : uniquement des paiements de principal et d'intérêts (« SPPI » – *Solely Payments of Principal and Interest*).

La CGD classe et évalue un actif financier au coût amorti lorsque celui-ci est inclus dans un portefeuille géré selon un modèle économique dont l'objectif est atteint par l'encaissement de l'ensemble des *cash flows* contractuels, et que ces derniers peuvent être considérés comme constituant uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû. En revanche, le Groupe classe et évalue un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« FVTOCI » – *Fair Value Through Other Comprehensive Income*) lorsque celui-ci est inclus dans un portefeuille géré selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par l'encaissement des flux de trésorerie contractuels constituant des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû, et par la vente de ces actifs.

Un actif financier doit être classé et évalué à la juste valeur par le résultat (« FVTPL » – *Fair Value Through Profit or Loss*) lorsqu'il n'est pas classé et évalué au coût amorti, ni à la FVTOCI. En outre, lorsque les *cash flows* contractuels ne satisfont pas au critère SPPI, l'actif financier est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat (« FVTPL »), indépendamment du modèle économique. Le Groupe peut également, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat (« FVTPL ») lorsque cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation (*accounting mismatch*), fournissant ainsi une information plus pertinente.

Toutefois, lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut choisir, de manière irrévocable, de classer et d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« FVTOCI ») un investissement dans un instrument de capitaux propres (qui n'est pas détenu à des fins de transaction et qui ne constitue pas une contrepartie éventuelle comptabilisée par l'acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises auquel s'applique l'IFRS 3 – « Regroupements d'entreprises »), qui aurait autrement été classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat (« FVTPL »). Dans ces cas, les variations cumulées de juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat, tandis que les dividendes sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils représentent un rendement de l'investissement, conformément à l'IFRS 9. La classification des actifs financiers dépend du modèle économique du Groupe et des caractéristiques des *cash flows* contractuels de l'instrument financier, sauf lorsque l'option d'évaluer l'instrument financier à sa juste valeur par le biais du résultat est appliquée.

#### *Comptabilisation initiale*

Un actif financier est comptabilisé à la date de sa mise à disposition, c'est-à-dire à la date à laquelle les fonds sont mis à la disposition de la contrepartie dans le cas de prêts aux clients ou de placements dans des établissements de crédit, ou à la date à laquelle le paiement est effectué dans le cas d'instruments de capital ou de titres de créance (*date de règlement*).

Toute variation de la juste valeur de l'actif financier entre la date à laquelle l'engagement est repris (date de transaction) et la date à laquelle il est rendu disponible (date de règlement) est comptabilisée selon les critères d'évaluation inhérents au classement attribué lors de son inscription initiale.

#### *Décomptabilisation*

Un actif financier est décomptabilisé si, et seulement si, le droit contractuel d'encaisser les *cash flows* arrive à son terme ou si l'actif financier est transféré et le transfert est admissible à la décomptabilisation. Un actif financier est réputé transféré si, et seulement si, les droits contractuels d'encaissement des flux de trésorerie de cet actif financier sont transférés ou si les droits contractuels d'encaissement des flux de trésorerie sont maintenus, mais CGD s'engage contractuellement à remettre les flux de trésorerie à un ou plusieurs bénéficiaires. Dans le cas où les droits contractuels d'encaissement des flux de trésorerie sont maintenus, CGD ne traite l'opération comme un transfert que si toutes les conditions décrites ci-après sont remplies :

(i) CGD n'a aucune obligation de payer des montants au bénéficiaire, sauf ceux qui proviennent de l'actif initial ;

(ii) CGD est empêchée par les conditions de l'accord de transfert de vendre l'actif initial ; et,

(iii) CGD est tenue de payer les flux de trésorerie reçus sans retard significatif et n'est pas autorisée à réinvestir ces flux de trésorerie jusqu'à ce qu'ils soient payés.

Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier sont renégociés ou modifiés et que cette renégociation ou modification n'aboutit pas à la décomptabilisation de l'actif financier, CGD doit recalculer la valeur du bilan brut de l'actif financier et comptabiliser un profit ou une perte par la différence dans la valeur du bilan brut précédente. La nouvelle valeur du bilan brut de l'actif doit être déterminée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie renégociés ou modifiés, actualisée au taux effectif d'origine de l'actif (ou au taux d'intérêt ajusté dans le cas de crédits acquis ou émis avec perte de valeur), ou, le cas échéant, au taux d'intérêt effectif révisé. Tous les coûts ou commissions engagés sont inclus dans la nouvelle valeur du bilan brut et amortis sur la durée de vie restante de l'actif.

Dans un scénario où la modification des flux contractuels entraîne la décomptabilisation de l'actif financier, les conséquences suivantes peuvent être observées :

- besoin d'effectuer une nouvelle analyse SPPI afin de déterminer si les conditions contractuelles de l'actif financier modifié entrent dans le champ d'application de SPPI ;
- comptabilisation du nouvel actif financier à la juste valeur au moment initial, la différence éventuelle par rapport à la valeur comptable nette de l'actif précédent étant comptabilisée dans le résultat ;
- si les modifications contractuelles ont été motivées par la restructuration d'un actif en raison de difficultés financières du débiteur, le nouvel actif est considéré comme POCI (*Purchased or originated credit impaired financial asset*), les pertes de valeur étant toujours comptabilisées sur la base de la *PD* – Probabilité de *Default lifetime*, c'est-à-dire que le nouvel actif ne pourra jamais être classé en *stage 1* ;
- le coût amorti du nouvel actif sera déterminé en fonction des flux de trésorerie attendus ;
- le nouvel actif financier comptabilisé qui résulte d'une modification contractuelle d'un actif financier précédemment signalé comme faisant l'objet d'une restructuration (conformément au règlement d'exécution (UE) 2015/227 de la Commission, du 9 janvier 2015, et à la politique interne définie par Caixa) continuera à maintenir ce signalement, la période de redressement bancaire étant reprise à compter de la date de la dernière restructuration ; et,
- pour un actif financier initialement classé au *stage 3* aux fins du modèle de dépréciation, dont la modification contractuelle conduit à la décomptabilisation correspondante, le nouvel actif financier à comptabiliser est classé au *stage 3*.

#### *Juste valeur*

Comme mentionné ci-dessus, les actifs financiers comptabilisés aux postes « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global » sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant par lequel un actif ou un passif financier peut être vendu ou réglé entre des parties indépendantes, informées et intéressées dans la transaction dans des conditions de marché normales.

La juste valeur des actifs financiers est déterminée par un organe de CGD, indépendant de la fonction de négociation, sur la base des critères suivants :

- cours de clôture à la date de clôture du bilan pour les instruments négociés sur des marchés actifs ;
- des méthodes et des techniques d'évaluation sont utilisées pour les instruments de dette non négociés sur des marchés actifs (y compris les titres non cotés ou à faible liquidité), à savoir :
  - (i) les prix (« *bid prices* ») communiqués par le biais de la diffusion d'informations financières, notamment *Bloomberg* et *Reuters*, y compris les prix du marché disponibles pour les transactions récentes ;
  - (ii) les cours indicatifs (« *bid prices* ») obtenus auprès d'établissements financiers qui sont considérés comme des « *market-makers* » ; et,
  - (iii) les modèles internes d'évaluation, qui prennent en compte les données de marché qui seraient utilisées pour définir un prix pour l'instrument financier, reflétant les taux d'intérêt du marché et la volatilité, ainsi que les risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument.
- les fonds d'investissement qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative de l'actif disponible. Lorsque cela est jugé approprié, la valeur liquidative de l'actif peut être ajustée en fonction de l'évaluation critique faite par CGD aux critères d'évaluation appliqués aux actifs sous gestion desdits fonds d'investissement.

#### *Coût amorti*

Les instruments financiers détenus au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée ou diminuée des produits ou coûts directement attribuables à la transaction. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux effectif.

Dans le cas des actifs financiers dépréciés (*stage 3*), les intérêts sont comptabilisés en fonction du taux utilisé pour actualiser les *cash flows* futurs inhérents à la détermination de la perte de valeur.

## B. Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés à la date contractuelle à leur juste valeur, diminuée des coûts directement attribuables à la transaction. Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

### – *Passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction comprennent des instruments financiers dérivés réévalués négativement.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur respective, les gains et les pertes résultant de leur évaluation ultérieure étant comptabilisés au poste « Résultats des opérations financières ».

### – *Autres passifs financiers*

Cette catégorie comprend les fonds provenant d'établissements de crédit et de clients, des obligations émises, des passifs subordonnés et des passifs engagés pour payer des services ou acheter des actifs, comptabilisés au poste « Autres passifs ».

Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti et les intérêts, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode du taux effectif.

## C. Produits dérivés et comptabilité de couverture

Dans le cadre de son activité, CGD effectue des transactions sur des produits dérivés afin de répondre aux besoins de ses clients et de réduire son exposition aux variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date de leur contractualisation. En outre, ils sont comptabilisés dans les postes hors bilan à leurs montants notionnels respectifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés non négociés sur des marchés organisés est déterminée au moyen de modèles intégrant des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés, reflétant également l'effet du risque de crédit de la contrepartie et du propre risque de crédit (*Credit Value Adjustment and Debt Value Adjustment – CVA/DVA*).

### *Dérivés incorporés*

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers comptabilisés au passif sont séparés du contrat sous-jacent et traités comme des dérivés autonomes lorsque :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat sous-jacent ; et,
- L'ensemble de l'instrument financier combiné n'est pas comptabilisé à la juste valeur, les variations respectives étant reflétées dans le résultat.

Dans le cadre de l'activité de CGD, l'incidence majeure de ce procédé porte sur la nécessité de séparer et de valoriser les dérivés incorporés dans des dépôts et des instruments de dette, en particulier ceux dans lesquels la rémunération n'est pas basée sur des intérêts (par exemple, les rémunérations indexées sur des cours ou des indices d'actions, sur des taux de change ou autres). Au moment de la séparation, le dérivé devrait être comptabilisé à sa juste valeur, la valeur initiale du contrat sous-jacent étant la différence entre la valeur totale du contrat combiné et la réévaluation initiale du dérivé. De cette manière, aucun résultat n'est déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### *Produits dérivés négociés*

Les produits dérivés négociés comprennent tous les dérivés qui ne sont pas associés à des relations de couverture efficaces, à savoir :

- produits dérivés souscrits pour couvrir le risque d'actifs ou de passifs comptabilisés à la juste valeur par le résultat, la comptabilité de couverture n'étant plus nécessaire ;
- les produits dérivés souscrits pour couvrir un risque, qui ne remplissent pas les conditions nécessaires à l'utilisation de la comptabilité de couverture selon IFRS 9 – « Instruments financiers », car les résultats des tests d'efficacité révèlent qu'ils ne sont pas efficaces ; et
- produits dérivés souscrits en vue de leur négociation.

Les produits dérivés négociés sont comptabilisés à la juste valeur et les résultats de la réévaluation sont comptabilisés quotidiennement dans les produits et charges de l'exercice, au poste « Résultats des opérations financières », à l'exception de la tranche liée aux intérêts échus et réglés, qui est comptabilisée en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les réévaluations positives et négatives sont comptabilisées aux postes du bilan « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Passifs financiers détenus à des fins de transaction », respectivement.

### *Produits dérivés et comptabilité de couverture*

Il s'agit de produits dérivés contractualisés dans le but de couvrir l'exposition de CGD aux risques inhérents à son activité.

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, CGD utilisait uniquement la couverture d'exposition aux variations de la juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan, appelée « Couverture de juste valeur ». Dans ce contexte, CGD applique la norme IFRS 9.

En 2025, CGD a couvert le risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'actifs et de passifs (macro-couverture), en appliquant à cet effet les exigences de comptabilité de couverture énoncées dans la norme IAS 39, telles que sauvegardées dans la norme IFRS 9 et le règlement (UE) 2023/1803.

Pour toutes les relations de couverture, CGD prépare, au début de l'opération, une documentation formelle comprenant, au moins, les éléments suivants :

- Les objectifs et la stratégie de gestion des risques associés à la réalisation de l'opération de couverture, conformément aux politiques de gestion des risques définies ;
- La description du ou des risques couverts ;
- L'identification et la description des instruments financiers couverts et de couverture ;
- Sources d'inefficacité des relations de couverture ; et
- La méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture et de la périodicité de sa réalisation.

Les produits dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur et les résultats quotidiens sont comptabilisés sous produits et charges de l'exercice. S'il est démontré que la couverture est efficace, CGD reflète également dans le résultat de l'exercice la variation de la juste valeur de l'élément couvert, attribuable au risque couvert, au poste « Résultat des opérations financières ». Dans le cas d'instruments comprenant une composante d'intérêts (tels que les *swaps* de taux d'intérêt), la période des intérêts relative à la période en cours et les flux réglés sont comptabilisés au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » de la marge d'intermédiation.

Lorsque les couvertures ne répondent plus aux exigences de la comptabilité de couverture définies dans la norme, la comptabilité de couverture est abandonnée.

Si la comptabilité de couverture est abandonnée, les ajustements apportés aux éléments couverts jusqu'à la date à laquelle la comptabilité de couverture cesse d'être effective, ou jusqu'à la date de sa révocation, doivent être reflétés dans le résultat en utilisant la méthode du taux effectif jusqu'à l'échéance de l'actif ou du passif financier correspondant désigné comme instrument couvert. En cas de vente ou de liquidation de l'instrument couvert, les ajustements apportés aux éléments couverts sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat.

Les réévaluations positives et négatives des produits dérivés de couverture sont comptabilisées à l'actif et au passif, respectivement, dans des postes spécifiques.

Les évaluations des éléments couverts sont comptabilisées aux postes du bilan où ces instruments sont inscrits.

#### *– Evaluation de l'efficacité de la relation de couverture réalisée avec des swaps de taux d'intérêt*

L'efficacité de la relation de couverture est évaluée de deux manières :

1 Qualitativement, par la méthode de comparaison des termes critiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture. La relation de couverture devrait être hautement efficace étant donné que, dans la plupart des désignations, les termes clés de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont exactement les mêmes (tels que le montant notionnel, le calendrier d'amortissement, l'indice des taux d'intérêt, les dates de début et d'échéance) et la seule source d'inefficacité identifiée correspond à la base de calcul des intérêts, différente entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, qui ne devrait pas compromettre l'efficacité de la relation de couverture comme expliqué ci-dessous. Cette forme d'évaluation de l'efficacité de la couverture est suffisante lorsqu'il est garanti que la couverture est parfaite et qu'à tout moment le montant notionnel des produits dérivés souscrits est égal ou inférieur à la valeur nominale des actifs et passifs sous-jacents.

2 Quantitativement, par une analyse de sensibilité des variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture par rapport aux variations du risque couvert (dans ce cas, le taux d'intérêt). A cette fin, la mesure DV01 a été utilisée, l'une des mesures de risque utilisées par CGD pour gérer le risque de taux d'intérêt.

– *Evaluation de l'efficacité de la relation de couverture réalisée avec des contrats à terme de taux d'intérêt sur obligations souveraines allemandes*

L'efficacité de la relation de couverture est évaluée quantitativement car les termes de l'élément couvert et des instruments de couverture ne sont pas directement comparables. D'autre part, les contrats à terme étant des produits standardisés, ils ne peuvent pas être ajustés aux caractéristiques de l'élément couvert, de sorte qu'une évaluation qualitative par comparaison de termes critiques n'est pas appropriée.

Ainsi, et dans le but de mesurer l'efficacité prospective de la relation de couverture, une approche qui suppose l'utilisation d'une méthode quantitative a été envisagée. La méthode utilisée consiste à analyser la sensibilité aux variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture par rapport à l'évolution des taux d'intérêt du marché. A cette fin, la mesure DV01 a été utilisée. C'est l'une des mesures de risque privilégiées par CGD pour la gestion des risques.

– *Sources d'inefficacité de la relation de couverture réalisée avec des swaps de taux d'intérêt*

Dans la relation de couverture décrite ci-dessus, il existe des sources d'inefficacité qui font que la couverture ne se traduit pas par une variation symétrique de la juste valeur des résultats de l'exercice :

- Base de calcul des intérêts différente entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- Contribution de la jambe variable dans l'évaluation du swap de taux d'intérêt ;
- Amortissements anticipés (dans le cas de prêts aux clients – entreprises) ;
- Changements dans le comportement des clients (dans le cas des fonds des clients et d'autres prêts – dépôts sans échéance)).

– *Sources d'inefficacité de la relation de couverture réalisée avec des contrats à terme de taux d'intérêt sur obligations souveraines allemandes*

Dans la relation de couverture décrite ci-dessus, il existe des sources d'inefficacité qui font que la couverture ne se traduit pas par une variation nulle de la juste valeur :

- Le montant nominal n'est pas strictement équivalent entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- Modification de l'obligation du moins cher à livrer (*cheapest to deliver*) ;
- Les acquisitions de l'instrument désigné comme élément couvert qui sera désigné dans la même relation de couverture et les cessions de l'élément couvert ;
- La vente ou l'acquisition de nouveaux instruments de couverture ; et
- Le risque de crédit.

Les contrats à terme étant négociés sur des contrats à 100 000 euros, les montants nécessaires pour couvrir la totalité de la variation du risque de taux d'intérêt peuvent parfois être légèrement déséquilibrés.

Si l'obligation du moins cher à livrer (*cheapest to deliver*) change, le montant des contrats à terme nécessaires pour couvrir l'élément couvert peut changer, car sa sensibilité au taux d'intérêt peut changer légèrement.

La cession ou l'acquisition de quantités de l'élément couvert peut donner lieu à des inefficacités à des moments précis de la relation de couverture, justifiées par les variations quotidiennes de la valorisation des achats ou inversement des ventes, jusqu'au moment du rééquilibrage de la structure.

– *Fréquence d'évaluation du respect des exigences d'efficacité de la relation de couverture*

CGD évalue, au début de la relation de couverture et sur une base continue, si la relation de couverture satisfait aux exigences d'efficacité de la couverture. Au minimum, CGD fait une évaluation continue à chaque période de rapport ou lorsqu'il y a un changement important dans les circonstances qui modifie les exigences d'efficacité de la couverture, selon ce qui survient d'abord.

– *Rééquilibrage de la relation de couverture*

Lorsque la relation de couverture ne satisfait plus à l'exigence d'efficacité de la couverture relative au ratio de couverture, mais que l'objectif de la gestion du risque pour cette relation de couverture ne change pas, CGD doit ajuster le ratio respectif. Ce rééquilibrage renvoie aux ajustements apportés aux quantités désignées de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture dans cette relation de couverture afin de maintenir un ratio de couverture conforme à l'objectif de gestion des risques défini.

Dans ce contexte, dans un scénario où :

(i) il y a un renforcement de nouveaux actifs/passifs, sans avoir désigné une nouvelle relation de couverture pour ceux-ci, en utilisant plutôt la désignation de ces nouveaux actifs/passifs dans cette relation de couverture, ou,

(ii) il y a une vente/remboursement partiel des actifs/passifs désignés comme élément couvert dans cette relation de couverture et CGD rééquilibre la relation de couverture afin que le ratio de couverture reste conforme à l'objectif de gestion des risques défini.

– *Abandon de la comptabilité de couverture*

La relation de couverture doit être interrompue dans tous ses éléments lorsque, considérée dans son ensemble, elle ne répond plus aux critères de qualification, notamment lorsque :

(i) la relation de couverture ne répond plus à l'objectif de gestion des risques sur la base duquel elle a été qualifiée à des fins de comptabilité de couverture ;

(ii) l'instrument de couverture est vendu ou annulé ; ou,

(iii) il n'existe plus de relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ou l'effet du risque de crédit commence à maîtriser les variations de valeur qui résultent de cette relation économique.

En outre, dans les situations où une couverture macroéconomique est appliquée, si l'efficacité de la couverture cesse d'être hautement efficace, c'est-à-dire si elle ne se situe pas dans la fourchette de 80 % à 125 %, la comptabilité de couverture est abandonnée.

D. Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 - « Instruments financiers » s'applique aux actifs financiers suivants :

- tous les actifs financiers évalués au coût amorti (y compris les contrats de location - IFRS 16 - « location ») ;
- les instruments de la dette évalués à la juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global (FVTOCI) ;
- placements dans des établissements de crédit ;
- les droits et obligations, tels que visés dans la norme IFRS 15 - « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », dans les cas où la présente norme renvoie la comptabilisation à la norme IFRS 9 - « Instruments financiers » ;
- les actifs qui reflètent le droit au remboursement des paiements effectués par l'établissement lors du règlement des passifs comptabilisés dans le cadre de l'IAS 37 - « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », et,
- les engagements de prêts accordés (hormis ceux évalués à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat).

Ces actifs financiers sont divisés en 3 groupes de risques, en fonction de l'attribution d'un degré de dégradation significatif du risque de crédit :

*Stage 1* - Actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;

*Stage 2* - Actifs présentant une dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, et,

*Stage 3* - Actifs en dépréciation (actifs en *default*).

Selon le classement du *stage* de l'opération, les pertes de crédit sont estimées selon les critères suivants :

- Pertes attendues jusqu'à 12 mois : perte attendue résultant d'un événement de perte survenant dans les 12 mois suivant la date de calcul, étant appliquée aux opérations en *stage 1* ; et,
- Pertes attendues sur la durée de vie : perte attendue résultant de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir jusqu'à l'échéance du contrat. C'est-à-dire que la perte attendue résulte de tous les événements de perte potentiels jusqu'à l'échéance, étant appliquée aux opérations des *stage 2* et 3.

Pour le portefeuille de crédit, la définition de *stage 3* est alignée sur la définition de *default* de CGD (note 38).

La définition du *stage 2* inclut des critères objectifs de dégradation significative du risque de crédit par rapport au moment de l'origine du crédit.

Le calcul des pertes attendues doit être fondé sur des informations historiques et actuelles, mais il doit également inclure des scénarios de projections futures fiables, raisonnables, démontrables et disponibles sans frais ni efforts excessifs (*forward-looking*).

La valeur de la perte de crédit attendue à comptabiliser tient donc compte d'une composante prospective (*forward looking*) intégrée, en analysant trois scénarios macroéconomiques différents (scénario central, scénario pessimiste et scénario optimiste). La définition des scénarios à prendre en compte repose sur une approche méthodologique de projection de variables macroéconomiques, la probabilité de survenance de chaque scénario étant définie en interne.

L'évaluation de la preuve de dépréciation est effectuée pour des expositions individuellement significatives et individuellement ou collectivement pour des expositions qui ne sont pas individuellement significatives. S'il est déterminé qu'il n'existe aucune preuve objective de dépréciation pour une exposition donnée, qu'elle soit significative ou non, elle est évaluée collectivement.

En supplément, CGD peut reconnaître une dépréciation additionnelle (*overlay*). Cela s'avère lorsque Caixa doit faire face à d'éventuels événements extraordinaires, qui peuvent ou non survenir dans un horizon temporel prévisible, mais dont la survenance peut avoir des impacts significatifs sur la dépréciation du crédit.

L'objectif de la dépréciation additionnelle est de reconnaître, dans les états financiers de CGD, une estimation supplémentaire de la valeur des pertes de crédit attendues, qui ne sont pas prises en compte par les processus normaux de détermination de la dépréciation (modèle de dépréciation collective ou évaluation individuelle de la dépréciation). Ce processus renforce la position de CGD pour faire face à d'éventuels événements futurs extraordinaires, notamment la prise en compte de scénarios macroéconomiques plus défavorables que ce qui était prévu et susceptibles d'entraîner une détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de crédit.

La valeur de la dépréciation additionnelle est temporaire, étant donné que dans une situation d'activité économique normale, dans laquelle les effets de toute crise ont été surmontés, il est prévu que la valeur de la dépréciation additionnelle diminue de manière significative, commençant à présenter une valeur immatérielle dans les états financiers de CGD.

En outre, la CGD peut reconnaître un montant de provisions prudentielles minimales pour les crédits NPE (*backstop* prudentiel), conformément aux attentes de surveillance concernant la couverture minimale des expositions NPE, tel qu'établi à l'article 47c du règlement (UE) 575/2013.

## 2.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes d'actifs et de passifs à céder

La norme IFRS 5 - « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » s'applique aux actifs individuels, ainsi qu'aux groupes d'actifs à céder, par la vente ou par d'autres moyens sous une forme agrégée et en une seule transaction, ainsi qu'à tous les passifs directement associés à ces actifs qui seront transférés dans la transaction (appelés « groupes d'actifs et de passifs à céder »).

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et de passifs à céder sont classés comme détenus en vue de la vente lorsqu'il est prévu que leur valeur de bilan sera recouvrée par la vente et non par un usage continu. Pour qu'un actif (ou groupe d'actifs et de passifs) soit classé à ce poste, il est nécessaire que les exigences ci-après soient remplies :

- la probabilité de survenance de la vente doit être élevée ;
- l'actif doit être disponible à la vente immédiate dans son état actuel ; et,
- il faut prévoir que la vente ait lieu jusqu'à un an après le classement de l'actif à ce poste.

Les actifs enregistrés dans cette rubrique ne sont pas amortis et sont valorisés au plus bas entre le coût d'acquisition et la juste valeur, déduction faite des coûts à engager lors de la vente. La juste valeur de ces actifs est déterminée sur la base d'évaluations d'experts.

Si le montant inscrit au bilan est supérieur à la juste valeur diminuée des coûts de vente, les pertes de valeur sont comptabilisées au poste « Dépréciation d'autres actifs ».

Sont également classés à ce poste les biens immobiliers et d'autres actifs achetés aux enchères, issus du recouvrement des prêts échus qui sont comptabilisés au moindre de :

- (i) la valeur de l'achat aux enchères ; ou,
- (ii) la valeur de bilan, nette de dépréciation, des créances susceptibles de recouvrement qui lui sont directement associées.

CGD analyse périodiquement la valeur recouvrable des biens immobiliers reçus par recouvrement de crédits ou d'autres biens, reclassés en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente, au moyen d'un modèle de dépréciation mis au point à cet effet.

### Modèle de dépréciation

Le modèle de dépréciation des biens immobiliers non courants détenus en vue de la vente est divisé entre les biens immobiliers analysés sur une base individuelle et ceux analysés sur une base collective.

La dépréciation des actifs immobiliers est déterminée individuellement pour tous les biens immobiliers dont la valeur comptable brute est égale ou supérieure à 3 000 000 d'euros et pour les biens immobiliers dont la valeur comptable brute est inférieure, mais ayant des caractéristiques spécifiques qui justifient l'analyse individuelle.

La dépréciation individuelle est déterminée sur la base d'une analyse individuelle qui évalue chaque bien immobilier conformément à la stratégie commerciale de désinvestissement poursuivie pour ce bien. Elle comprend toutes les informations disponibles sur la demande, l'offre et les risques spécifiques, notamment les licences et les autorisations, les besoins d'investissement, les situations d'occupation, les contrats de location ou d'autres qui peuvent influencer la valeur de ce bien immobilier.

Pour tous les autres biens immobiliers, la dépréciation est déterminée sur la base d'un modèle collectif :

- Le modèle repose sur la détermination de la valeur recouvrable de chaque bien, celle-ci correspondant à la valeur d'acquisition à laquelle un facteur d'ajustement est appliqué et actualisé pour une durée moyenne estimée de vente, les deux paramètres étant déterminés en fonction du type de bien immobilier et de la durée dans le portefeuille. La valeur de dépréciation est obtenue par la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur recouvrable.

- L'évaluation s'applique à tous les biens immobiliers non couverts par une analyse individuelle, à l'exception des biens immobiliers avec un avant-contrat de vente (CPCV) ou une procédure de vente immédiate (VIME) dont la valeur recouvrable correspond à la valeur négociée pour la vente. Les avant-contrats de vente et les procédures de vente immédiate (VIME) dont la date de réalisation n'a pas encore dépassé 30 jours sont considérées comme valables aux fins de cette valorisation. Si ce délai est dépassé, la dépréciation est calculée sur la base des paramètres du modèle collectif.

La reprise des pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes précédentes est enregistrée chaque fois que la vente a lieu ou lorsqu'il y a des preuves que les pertes de valeur comptabilisées auparavant n'existent plus ou ont diminué. Une perte de valeur d'un actif, comptabilisée au cours des périodes précédentes, doit être reprise s'il y a un changement des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur.

La vente des biens vendus aux enchères entraîne leur élimination de l'actif, le résultat correspondant étant déterminé à cette date par la différence entre la valeur de réalisation et la valeur de bilan respective ajustée de la dépréciation.

## 2.6. Immeubles de placement

Les immeubles de placement correspondent aux biens immobiliers détenus dans le but d'obtenir un revenu par la location et/ou leur valorisation.

Les immeubles de placement ne sont pas amortis et sont comptabilisés à la juste valeur, établie chaque année sur la base des évaluations d'experts. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat, au poste « Autres résultats d'exploitation ».

## 2.7 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, réévaluées conformément aux dispositions légales applicables et déduites du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les coûts de réparation, d'entretien et d'autres frais liés à leur utilisation, qui ne sont pas inclus dans l'actif, sont comptabilisés en tant que coûts de l'exercice, au poste « Frais administratifs généraux ».

L'amortissement est calculé de manière systématique sur la durée de vie utile estimée de l'actif, comme détaillé ci-dessous :

|                                              | Années de<br>vie utile |
|----------------------------------------------|------------------------|
| Biens immobiliers utilisés pour l'entreprise | 50 - 100               |
| Équipement                                   |                        |
| Mobilier et matériel                         | 8                      |
| Machines et outillage                        | 5 - 8                  |
| Équipement informatique                      | 3 - 8                  |
| Installations intérieures                    | 3 - 10                 |
| Matériel de transport                        | 4 - 6                  |
| Équipement de sécurité                       | 4 - 10                 |

Les terrains ne sont pas soumis à amortissement et les frais de travaux et d'amélioration des biens immobiliers occupés par CGD en tant que locataire, selon un régime de location d'exploitation, sont capitalisés à ce poste et amortis, en moyenne, sur une période de 10 ans. Les amortissements sont comptabilisés dans les coûts de l'exercice.

Des analyses sont effectuées chaque année pour identifier des éléments de dépréciation d'immobilisations corporelles. Lorsque la valeur comptable nette des immobilisations corporelles dépasse leur valeur recouvrable (supérieure à la valeur d'usage et à la juste valeur), une perte de valeur est comptabilisée en résultat, au poste « Dépréciation d'autres actifs ». Les pertes de valeur peuvent être reprises, ce qui a également une incidence sur les résultats, en cas d'augmentation ultérieure de la valeur recouvrable de l'actif. CGD évalue annuellement l'adéquation de la durée de vie utile estimée de ses immobilisations corporelles.

## 2.8 Contrats de location

La norme IFRS 16, « Contrats de location », établit les principes applicables à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à la déclaration des contrats de location, dans le but de garantir des informations pertinentes qui représentent fidèlement ces transactions.

### *Locataire*

La norme définit un seul modèle de comptabilisation pour les contrats de location, comptabilisant un actif avec droit d'usage et un passif de location pour tous les contrats de location, sauf pour les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois ou pour les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur où le locataire peut choisir l'exemption de comptabilisation prévue par la norme IFRS 16. Dans ce cas, il doit comptabiliser les paiements de location associés à ces contrats en charges. La CGD considère qu'un actif sous-jacent est de faible valeur lorsque la valeur de cet actif à l'état neuf est inférieure à 4 255 euros (conformément aux orientations fournies par l'IASB – valeur convertie des dollars en euros au taux de change de clôture de décembre 2025).

### *Bailleur*

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement ou en contrats de location simple. Les actifs en régime de location-financement sont inscrits au bilan dans « Crédits à la clientèle », remboursé à travers les amortissements de capital inclus dans le plan financier des contrats. Les intérêts inclus dans les loyers sont comptabilisés au poste « Intérêts et produits assimilés ».

## 2.9. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement les coûts d'acquisition, de développement ou de préparation à l'utilisation des logiciels utilisés dans le cadre des activités de CGD. Dans les cas où les exigences définies dans la norme IAS 38 - « Immobilisations incorporelles » sont remplies, les coûts internes directs liés au développement d'applications informatiques sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Ces coûts correspondent essentiellement aux charges de personnel.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduit du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les amortissements sont systématiquement comptabilisés sur la durée de vie utile estimée des actifs, ce qui correspond à une période comprise entre 3 et 6 ans.

Les frais de maintenance des logiciels sont comptabilisés comme coûts de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

## 2.10 Investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises

Ce poste comprend les participations dans lesquelles CGD est exposée ou détient des droits sur les résultats variables générés dans le cadre de l'activité qu'elle développe et, simultanément, dans son rôle d'investisseur, ou est en mesure d'influencer la valeur de ces résultats par le biais de l'exercice du pouvoir qu'elle détient (contrôle de fait).

Il inclut également les participations dans lesquelles CGD exerce une influence considérable, mais dans lesquelles elle n'exerce pas de contrôle de fait sur son activité (« entreprises associées »), ainsi que les sociétés dans lesquelles le contrôle est partagé équitablement avec les autres investisseurs (« coentreprises »). L'influence notable est présumée lorsque la participation de CGD dépasse 20 % des fonds propres ou des droits de vote.

Ces actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et font l'objet d'une analyse de dépréciation périodique.

Les dividendes sont comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel leur distribution est décidée par les filiales, les coentreprises et les entreprises associées.

## 2.11 Impôts sur les bénéfices

### Impôts courants

CGD est soumise au régime fiscal défini dans le Code des impôts sur les sociétés et son imposition est conforme au régime fiscal spécial des groupes de sociétés défini à l'article 69 et suivants de ce code. Le périmètre du groupe couvert par la législation susmentionnée, dont CGD est l'entité dominante, comprend toutes les sociétés ayant leur siège social ou une adresse effective au Portugal et dont le revenu total est soumis au régime fiscal général de l'impôt sur les sociétés au taux normal le plus élevé, dans lesquelles CGD détient, directement ou indirectement, au moins 75 % du capital social pendant plus d'un an, et dont cette participation lui donne plus de 50 % des droits de vote. Le bénéfice imposable du groupe est calculé par la somme algébrique des bénéfices imposables et des pertes fiscales individuelles des sociétés qui composent le périmètre.

Les comptes des succursales sont intégrés aux comptes du siège en vertu du principe de l'imposition du bénéfice global prévu à l'article 4 du Code des impôts sur les sociétés. En plus d'être soumis à l'impôt sur les sociétés au Portugal, les résultats des succursales peuvent encore être soumis à des impôts locaux dans les pays ou les territoires où elles sont établies. Les impôts locaux sont déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés du groupe, au titre de crédit d'impôt avec traitement de la double imposition internationale, conformément à l'article 91 du code correspondant.

L'impôt courant est calculé sur la base du bénéfice imposable, qui diffère du résultat comptable en raison des ajustements découlant de charges ou de produits qui ne sont pas pertinents du point de vue fiscal ou qui ne seront pris en compte que dans les autres périodes comptables, en soulignant les suivants :

#### *– Imputation des bénéfices de filiales non résidentes soumises à un régime fiscal privilégié*

En application de l'article 66 du Code de l'impôt sur les sociétés (IRC), les bénéfices réalisés par les entités non résidentes, soumises à un régime fiscal nettement plus favorable, sont imputés à CGD, au prorata de leur participation et indépendamment de la répartition, pour autant que CGD détienne, directement ou indirectement, au moins 25 % du capital, des droits de vote ou des droits aux revenus ou à l'actif de ces entités.

Un établissement est considéré comme soumis à un système nettement plus favorable lorsque :

(i) le territoire de résidence de celui-ci est inclus dans un arrêté ministériel approuvé par un membre du gouvernement responsable du secteur des finances, ou,

(ii) l'impôt sur les bénéfices effectivement versé est inférieur à 50 % de l'impôt qui serait dû en vertu du Code de l'impôt sur les sociétés (IRC).

L'imputation des bénéfices concernés est effectuée au cours de l'exercice qui comprend la fin de la période d'imposition de l'entité non-résidente et correspond au revenu net obtenu par cette dernière, en fonction de la part de capital détenu par CGD. Le montant du résultat imputé sera déductible du bénéfice imposable de l'exercice au cours duquel lesdits bénéfices sont distribués à CGD. CGD ne comptabilise pas d'impôts différés liés à cette situation.

#### *– Dépréciation pour crédit*

Le 4 septembre 2019, la loi n° 98/2019 a été publiée, modifiant le Code de l'impôt sur les sociétés en ce qui concerne la dépréciation des établissements de crédit et d'autres institutions financières et créant des règles applicables aux dépréciations comptabilisées au cours des exercices ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et qui ne sont pas encore acceptées aux fins de l'impôt. Dans le cadre de ce nouveau régime, les pertes de valeur pour risque de crédit, liées aux expositions analysées sur une base individuelle ou collective, comptabilisées au cours des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ou après, sont entièrement déductibles selon les normes comptables et réglementaires applicables (hormis les exceptions prévues à l'article 28-C, paragraphe 7 du Code des impôts sur les sociétés). Les règles en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018 s'appliquent aux dépréciations et autres corrections de valeur pour risque de crédit spécifique, ayant été comptabilisées au cours d'exercices fiscaux antérieurs, c'est-à-dire en limitant la déductibilité fiscale aux montants calculés conformément aux dispositions de l'avis n° 3/95 de la Banque du Portugal (abrogé depuis) et à condition, notamment, que les crédits ne soient pas couverts par des droits réels sur des biens immobiliers.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la nouvelle loi, CGD a officialisé son intention d'adhérer au nouveau régime pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, au moyen d'une communication adressée au Directeur général de l'administration fiscale le 31 octobre 2019, ce régime étant applicable à partir de cet exercice.

#### *– Crédits radiés à l'actif*

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, la CGD maintient comptabilisés des actifs d'impôts différés liés à des dépréciations non admises fiscalement concernant des opérations de crédit déjà radiées de l'actif, compte tenu de l'attente que celles-ci seront intégrées dans la détermination de la base imposable au cours des périodes d'imposition durant lesquelles les conditions requises pour leur déductibilité seront réunies, dans le respect des limites prévues par la législation en vigueur à ces dates ou lorsque l'une des conditions prévues à l'article 41 du CIRC (créances irrécouvrables) sera remplie.

### – Dépréciation pour participations financières

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 28-A du Code de l'impôt sur les sociétés, les pertes de valeur sur titres et d'autres placements comptabilisés conformément aux méthodes comptables, applicables aux entités sous le contrôle de la Banque du Portugal, sont déductibles.

Avec la publication de la loi n° 42/2016, l'article 51-C du Code de l'impôt sur les sociétés a été modifié par l'amendement de son paragraphe 6 qui stipule que les pertes de valeur de 2017 et des années suivantes, ainsi que les autres corrections de la valeur des parts sociales ou d'autres instruments de capital ayant contribué à la formation du bénéfice imposable, sont considérées comme des composantes positives du bénéfice imposable au cours de la période d'imposition où a lieu la cession onéreuse respective. Suite à cette situation, CGD a commencé à comptabiliser les passifs d'impôts différés pour des pertes de valeur sur des participations financières acceptées fiscalement au moment de leur constitution, par rapport auxquelles il existe une intention de vente ou de liquidation (ou celles-ci sont déjà en cours), et qui, au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 s'élevaient respectivement à 31.676 Meuros et 30.242 Meuros.

### – Charges de personnel

Le décret-loi n° 14/2023, du 24 février 2023, a transféré à Caixa Geral de Aposentações, IP. (« CGA ») toutes les responsabilités assurées par l'intermédiaire du FPCGD ainsi que les modalités de la rémunération à accorder à CGA pour la prise en charge de ces mêmes responsabilités. Considérant le transfert à CGA de tous les passifs actuels et potentiels du CGD assurés, jusqu'alors, par le FPCGD, le décret-loi n° 14/2023, du 24 février 2023, a prévu l'extinction et la liquidation du fonds, à compter du 31 décembre 2022, ainsi que la remise de ses actifs et passifs à CGD, comme prévu au paragraphe 2 de l'article 5 de la loi précitée.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, CGD n'a pas comptabilisé d'impôts différés au titre des gains et pertes actuariels ou financiers liés à son plan de retraite qui sont associés à des employés actifs.

### – Résultat de liquidation

En vertu de l'article 92 du Code de l'impôt sur les sociétés, l'assiette, diminuée des déductions relatives à la double imposition internationale et aux avantages fiscaux, ne peut être inférieure à 90 % du montant qui serait déterminé si l'assujetti (i) ne bénéficiait pas d'avantages fiscaux et ii) n'avait pas versé de contributions supplémentaires à des fonds de pension et assimilés, destinés à couvrir les engagements liés aux avantages de retraite, en raison de l'application des normes comptables internationales. Cette limitation ne s'applique pas aux avantages fiscaux visés au paragraphe 2 de cet article.

CGD n'a procédé à aucun ajustement dans la détermination de son assiette pour les années 2025 et 2024, à la suite de l'application de cet article.

### Impôts différés

Le total des impôts sur les bénéfices comptabilisés dans le résultat comprend les impôts courants et les impôts différés.

Les impôts différés correspondent à l'impact sur les impôts recouvrables ou à payer au cours d'exercices futurs, résultant d'écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur de bilan des actifs et des passifs et leur base fiscale, utilisée pour déterminer le bénéfice imposable.

Tous les écarts temporaires imposables des passifs d'impôts différés sont normalement comptabilisés, alors que les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés qu'à concurrence du montant probable des bénéfices imposables futurs, susceptibles de permettre l'utilisation des écarts imposables déductibles correspondants ou le report de pertes fiscales. En outre, aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans les cas où leur recouvrabilité peut être mise en doute en raison d'autres situations, notamment des interprétations différentes de la loi fiscale en vigueur.

Les impôts différés liés aux écarts temporaires résultant de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs dans des transactions n'affectant pas le résultat comptable ni le bénéfice imposable ne sont pas comptabilisés.

Les principales situations donnant lieu à des écarts temporaires au niveau de CGD correspondent à des provisions, des dépréciations et des avantages du personnel temporairement non acceptées fiscalement.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition devant entrer en vigueur à la date de reprise des écarts temporaires, ceux-ci correspondant aux taux approuvés ou en grande partie approuvés à la date du bilan.

Les impôts sur le résultat (courants ou différés) sont comptabilisés en résultat de l'exercice, sauf dans les cas où les opérations qui les ont générés ont été comptabilisées en d'autres postes de capitaux propres. Dans ces situations, l'impôt correspondant est également comptabilisé par contrepartie des capitaux propres.

### 2.12 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés par rapport auxquels une future dépense de fonds est probable et peut être déterminée de manière fiable. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation du montant à déboursier pour régler l'engagement à la date du bilan.

Si une future dépense de fonds n'est pas probable, il s'agit alors d'un passif éventuel. Les passifs éventuels sont seulement soumis à l'obligation de déclaration, à moins que leur réalisation ne soit peu probable.

Les provisions constituées pour d'autres risques sont destinées à couvrir :

- les engagements relatifs à des garanties et à d'autres engagements hors bilan, déterminés sur la base d'une analyse des risques des opérations et des clients respectifs ; et,
- les éventualités judiciaires, fiscales et d'autres résultant de l'activité de CGD.

## 2.13 Avantages du personnel

Les engagements liés aux avantages du personnel sont comptabilisés conformément aux principes établis par la norme IAS 19 - « Avantages du personnel ». Les principaux avantages accordés par CGD comprennent les pensions de retraite et de survie, les frais de soins de santé et d'autres avantages à long terme.

### *Engagements liés aux pensions et aux frais de soins de santé*

CGD a défini un plan d'assistance sociale et de couverture médicale pour les employés actifs et retraités du siège qui est pris en charge par les services sociaux de Caixa Geral de Depósitos (services sociaux), financés par les contributions du siège et des employés.

CGD a également des engagements au titre des contributions aux services d'assistance médicale et sociale (SAMS) liés aux salariés de l'ancien BNU qui ont pris leur retraite jusqu'à la date de la fusion de cette banque avec CGD, le 23 juillet 2001.

Les gains et les pertes résultant des écarts entre les conditions actuarielles et financières utilisées et les montants réellement vérifiés, au regard de l'évolution des engagements liés à la couverture médicale, ainsi que ceux résultant des modifications des conditions actuarielles, sont comptabilisés au poste « Autres réserves ».

Les coûts de l'exercice liés aux frais de soins de santé, y compris les coûts des services courants et les charges nettes d'intérêts, sont regroupés au poste correspondant « Charges de personnel ».

L'impact du départ à la retraite des employés avant l'âge légal, défini dans l'étude actuarielle, est directement comptabilisé au poste « Charges de personnel ». En outre, CGD comptabilise un passif spécifique correspondant à l'impact du passage à la situation d'inactivité des travailleurs avec lesquels elle a conclu des accords de suspension du contrat de travail. Cette provision est également comptabilisée par contrepartie du compte de résultat au poste « Charges de personnel ».

Comme détaillé dans les notes 32 et 33 de l'annexe jointe aux états financiers, le 24 février 2023, le gouvernement portugais a publié le décret-loi 14/2023 qui transfère tous les engagements couverts par le Fonds de pension de CGD (FPCGD) à Caixa Geral de Aposentações (CGA), avec l'extinction et la liquidation du FPCGD et la remise, par Caixa à CGA, d'une compensation financière pour les engagements transférés.

La transaction prévoit un mécanisme de compensation de CGD à CGA pour tout écart entre les taux de croissance des salaires et des pensions, utilisés comme hypothèses dans l'opération et les taux effectifs. Cette compensation sera évaluée en 2028, selon les données obtenues jusqu'en décembre 2027, et aura une valeur maximale de 320 000 000 euros.

Conformément aux normes comptables, à savoir l'IAS 37, Caixa doit enregistrer dans ses états financiers le passif éventuel associé à ce mécanisme de compensation.

Dans ces conditions, compte tenu de la valeur maximale actualisée au 31 décembre 2025, il a été décidé de procéder à une reprise de provision d'un montant de 23 270 milliers d'euros au cours de l'exercice 2025, portant le montant cumulé à 307 251 milliers d'euros.

Les engagements liés aux frais de soins de santé sont comptabilisés au poste « Provisions pour avantages du personnel » (point 21).

### *Autres avantages à long terme*

CGD a également d'autres engagements liés à des avantages à long terme accordés aux employés, notamment des engagements liés à des retraites anticipées, à des primes d'ancienneté et à des allocations décès avant l'âge normal de la retraite. L'allocation de décès après l'âge normal de la retraite est couverte par le Fonds de pension.

Les engagements associés à ces avantages sont également déterminés en fonction d'évaluations actuarielles. Les gains et les pertes actuariels constatés sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice, conformément à la norme IAS 19 - « Avantages du personnel », en fonction de la nature des avantages identifiés.

Les engagements relatifs aux charges de primes de carrière et aux indemnités de décès sont enregistrés dans les rubriques « Autres passifs » (Note 23) et « Provisions pour charges liées aux avantages du personnel » (Note 21), respectivement.

### *Avantages à court terme*

Les avantages à court terme, y compris les primes de productivité versées aux collaborateurs pour leur performance, sont reflétés dans les « Charges de personnel » (Note 31) de l'exercice auquel ils se rapportent, conformément au principe de la comptabilité d'exercice.

### *Indemnité de cessation d'activité*

Les avantages de la cessation d'activité comprennent les charges résultant d'accords conclus entre CGD et ses employés pour mettre fin à leur relation de travail en échange d'une compensation. Ces charges sont reflétées dans le compte de résultats sous la rubrique « Charges de personnel » (Note 31).

### **2.14 Revenus et charges pour services et commissions**

Comme indiqué dans la Note 2.4, les commissions relatives aux opérations de crédit et autres instruments financiers, notamment les commissions perçues ou payées directement imputables à leur origination, sont reconnues sur la durée de ces opérations dans « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » (Note 26).

Les commissions relatives à des services fournis sont normalement comptabilisées comme produits sur la période de service ou en une seule fois, si elles correspondent à une compensation pour l'exécution d'actes isolés.

### **2.15 Prestation de services de médiation en assurance**

Caixa, en tant qu'entité autorisée par l'Autorité de surveillance des assurances et du Fonds de pension (ASF) à exercer des activités d'intermédiation en assurance, déploie cette activité dans les secteurs assurance vie et non-vie.

Dans le cadre de cette activité d'intermédiation, Caixa vend des contrats d'assurance et, en guise de rémunération, reçoit des commissions pour ces services, conformément aux accords/protocoles établis avec Seguradora Fidelidade - Companhia de Seguros, SA.

Les commissions sont reconnues dès leur génération, quel que soit le moment où elles sont reçues. Si l'encaissement intervient au cours d'une période différente, elles sont enregistrées sous « Autres actifs » (Note 17) et analysées pour pertes de dépréciation.

Caixa ne facture pas de primes d'assurance au nom de l'assureur et ne gère pas de fonds liés aux contrats d'assurance. Par conséquent, il n'y a pas d'actifs, passifs, revenus ou dépenses à déclarer autres que ceux communiqués.

### **2.16 Montants reçus en dépôt**

Les valeurs reçues en dépôt, notamment les titres des clients, sont enregistrées dans des rubriques hors bilan, de préférence à la juste valeur ou à leur valeur nominale. -

### **2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de la préparation de l'état des flux de trésorerie, CGD considère comme « Trésorerie et équivalents de trésorerie » le total des postes « Trésorerie et comptes courants auprès des banques centrales » et « Trésorerie et comptes courants auprès d'autres établissements de crédit » (Notes 3 et 4).

### **2.18 Estimations comptables essentielles et jugements les plus pertinents dans l'application des méthodes comptables**

Pour appliquer les méthodes comptables décrites ci-dessus, il est nécessaire de procéder à des estimations établies par le Comité exécutif de CGD. Les estimations ayant le plus d'impact sur la préparation des états financiers individuels comprennent celles présentées ci-dessous, en tenant compte, le cas échéant, des répercussions découlant de la crise en Europe, causée par les effets de la guerre en Ukraine et également au Moyen-Orient :

#### *a) Détermination des pertes de valeur sur des crédits clients*

Les pertes encourues de la dépréciation sur le crédit accordé évalué au coût amorti sont déterminées conformément à la méthodologie définie dans la note 2.4 d. Cette évaluation résulte de la prise en compte d'un ensemble de facteurs reflétant la connaissance de la réalité des clients, le traitement des données historiques, la valeur des garanties associées aux opérations concernées, entre autres, présentant en tant que tel un niveau élevé de jugement.

CGD estime que la dépréciation déterminée sur la base de cette méthode permet de refléter de manière adéquate le risque associé à son portefeuille de prêts accordés, en tenant compte des règles définies par la norme IFRS 9 - « Instruments financiers ».

*b) Détermination des pertes de valeur sur des instruments de dette évalués à la juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global*

Conformément aux exigences d'évaluation de ces actifs, les variations de leur juste valeur sont comptabilisées par contrepartie des autres éléments du résultat global. Chaque fois que, en raison des analyses effectuées (note 2.4 d)), l'existence d'une dépréciation est déterminée, le montant de la perte ainsi déterminé est reclassé comme autres éléments du résultat global pour les coûts de l'exercice.

Cette évaluation est réalisée à l'aide des informations disponibles sur le marché et comprend l'utilisation d'hypothèses et de jugements dans sa modélisation, dont le changement pourrait entraîner des résultats différents. Toutefois, CGD estime que la dépréciation déterminée sur la base de cette méthode permet de refléter de manière adéquate le risque associé à ces actifs, en tenant compte des règles définies par la norme IFRS 9 - « Instruments financiers ».

*c) Evaluation des instruments financiers non négociés sur des marchés actifs*

Conformément à la Norme IFRS 9 – « Instruments financiers », la CGD valorise à la juste valeur tous les instruments financiers, à l'exception de ceux enregistrés au coût ou au coût amorti. Lors de l'évaluation d'instruments financiers non négociés sur des marchés liquides, des modèles et des techniques d'évaluation sont utilisés, comme décrit dans la note 2.4. Les évaluations obtenues correspondent à la meilleure estimation de la juste valeur de ces instruments à la date du bilan. Afin de garantir une séparation adéquate des fonctions, l'évaluation de ces instruments financiers est déterminée par un organe indépendant de la fonction de négociation.

*d) Evaluation des actifs non courants détenus en vue de la vente - investissements dans des filiales*

L'évaluation des investissements dans des filiales comptabilisés au poste « Actifs non courants détenus en vue de la vente » repose sur des méthodes d'évaluation principalement fondées sur des évaluations externes, utilisant différentes techniques de comptabilisation à la juste valeur, en tenant compte des estimations de l'organe de direction de chaque entité, des conditions du marché dans lequel les entités opèrent et de certaines hypothèses ou jugements. Des méthodologies alternatives et l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes pourraient entraîner un niveau d'évaluation différent de ces investissements.

*e) Avantages du personnel*

Comme indiqué dans la note 2.13 ci-dessus, les obligations de CGD au titre des avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres avantages à long terme accordés à ses salariés sont déterminés en fonction d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles intègrent des hypothèses financières et actuarielles relatives à la mortalité, à l'invalidité, à la croissance des salaires et des pensions et aux taux d'actualisation, entre autres. Les hypothèses retenues correspondent aux meilleures estimations de CGD et de ses actuaires quant au comportement futur des variables respectives.

*f) Détermination des impôts sur les bénéfices*

Les impôts sur les bénéfices (courants et différés) sont déterminés par CGD sur la base des règles définies par le cadre fiscal en vigueur. Cependant, dans certaines situations spécifiques, des interprétations différentes peuvent avoir lieu. Dans ces cas, les montants comptabilisés résultent de la meilleure compréhension des organes responsables de CGD sur la mise en contexte correcte de ses opérations. Ceci peut néanmoins être mis en cause par les autorités fiscales.

La comptabilisation des actifs d'impôts différés par CGD, y compris ceux liés aux pertes fiscales reportables, est fondée sur les perspectives de bénéfices fiscaux imposables futurs permettant leur réalisation. Ces actifs sont déterminés sur la base des projections des résultats comptables les plus récents et sur l'objectif établi pour la réduction des actifs non productifs. Les projections des résultats comptables ont été préparées sur la base du maintien des règles de déductibilité des pertes de valeur sur les créances et les autres créances au 31 décembre 2018. Par conséquent, la recouvrabilité des actifs d'impôts différés dépend de la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'administration de CGD, notamment de la capacité de générer des bénéfices imposables estimés et de l'interprétation du cadre juridique qui sera en vigueur à l'avenir (note 16).

*g) Evaluations des biens immobiliers*

L'évaluation des biens immobiliers comptabilisés au poste « Actifs non courants détenus en vue de la vente » prend en compte un ensemble de jugements qui dépend des caractéristiques spécifiques de chaque actif et de la stratégie de commercialisation de CGD. Les hypothèses sur les événements futurs peuvent ne pas se produire ou, même si elles se produisent, les résultats réels peuvent toutefois être différents. Par exemple, les attentes liées au marché immobilier, les variables macroéconomiques pertinentes ou le niveau de caractéristiques intrinsèques du bien immobilier et de son environnement physique peuvent changer.

*h) Provisions et passifs éventuels*

Comme mentionné dans la note 2.12 ci-dessus, des provisions sont comptabilisées chaque fois qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) et qu'il est probable que son paiement soit requis à l'avenir et qu'elle puisse être évaluée de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, n'étant publiés que si la possibilité d'effectuer des paiements n'est pas classée comme lointaine.

La décision relative à la comptabilisation des provisions et à l'évaluation respective tient compte de l'évaluation faite par le Conseil d'administration sur les risques et les incertitudes liés aux processus en cours et aux attentes concernant la réalisation des flux de trésorerie futurs, en s'appuyant sur les meilleures informations disponibles à la date de clôture des états financiers.

*i) Dépréciation des investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises*

CGD évalue, sur une base annuelle, la valeur recouvrable des investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises à la fin de l'exercice. La valeur recouvrable peut être déterminée sur la base de diverses méthodologies d'évaluation, notamment par les méthodes suivantes :

- Flux de trésorerie actualisés ;
- Multiples de marché ; et,
- Liquidation.

Les hypothèses ou jugements dans l'établissement d'estimations de juste valeur tiennent compte de la stratégie du Conseil d'Administration pour chaque entité, des conditions de marché, de la valeur temporelle et des risques d'activité.

Des méthodologies alternatives et l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes pourraient entraîner un niveau d'évaluation différent de ces investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, avec un impact inhérent sur les résultats de CGD.

X / Rapports et avis sur les comptes

Certification des comptes et rapport d’audit

RAPPORT D’AUDIT SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l’audit des états financiers consolidés de Caixa Geral de Depósitos, SA. (la CGD ou le Groupe), qui comprennent le Bilan Consolidé au 31 décembre 2025 (faisant apparaître un total de 108 732 610 milliers d’euros et un total de capitaux propres de 11 801 663 milliers d’euros, incluant un résultat net de 1 904 430 milliers d’euros), le Compte de Résultats Consolidé, l’Etat Consolidé du Résultat Global, l’Etat Consolidé des Variations des Capitaux Propres et le Tableau Consolidé des Flux de Trésorerie relatifs à l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, incluant les informations significatives sur la politique comptable.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent de manière sincère et régulière, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée de Caixa Geral de Depósitos, S.A. au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie consolidés pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d’Information Financière (IFRS) telles qu’adoptées dans l’Union Européenne.

Fondements de l’opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d’audit (ISA) et selon d’autres normes et directives techniques et éthiques de la Compagnie des commissaires aux comptes portugaise. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels consolidés » ci-dessous. Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, à l’égard des entités qui composent le groupe, qui nous sont applicables et nous avons respecté les exigences éthiques du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour émettre notre avis.

Questions clés de l’audit

Les questions clés de l’audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes au niveau de l’audit des comptes annuels consolidés de l’exercice en cours. Ces questions ont été examinées dans le cadre de l’audit des comptes annuels consolidés dans leur ensemble et de l’expression de notre opinion. Nous n’exprimons aucune opinion à part sur ces questions.

Nous décrivons ci-dessous les questions clés de l’audit pour l’année en cours :

1. Dépréciation pour crédit clients

| Description des principaux risques d’anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Résumé de notre réponse concernant les principaux risques d’anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Comme présenté au Bilan et détaillé dans les Notes 12 et 37 de l’Annexe aux états financiers, le montant des crédits à la clientèle du Groupe s’élève à 58 865 723 milliers d’euros, représentant environ 52,4 % de l’actif brut. La dépréciation cumulée enregistrée pour les crédits à la clientèle s’élève à 1 550 006 milliers d’euros, représentant 2,6 % de la valeur des crédits.</p> <p>La dépréciation attribuée au crédit accordé à la clientèle représente la meilleure estimation de l’organe de direction de CGD des pertes attendues pour son portefeuille de crédit clients, compte tenu des exigences de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Les pertes encourues de la dépréciation du les créances sur la clientèle évaluées au coût amorti sont déterminées conformément aux politiques comptables, méthodologies, concepts et hypothèses présentés dans les Notes 2.7 D et 42 – « Risque de Crédit » n° 6 à 10 de l’Annexe aux états financiers. Cette évaluation résulte de la prise en compte d’un ensemble de facteurs reflétant la connaissance de la réalité des clients, le traitement des données historiques, le montant des garanties associées aux opérations concernées, entre autres, comprenant un niveau de jugement élevé (note 2.21 a)).</p> | <p>Notre réponse au risque d’anomalies significatives a abouti à une approche combinée de l’évaluation des contrôles et procédures de corroboration, à savoir :</p> <p>► Compréhension et évaluation de la conception et test de l’efficacité opérationnelle des procédures de contrôle interne existantes dans le processus de quantification des pertes de valeur du portefeuille de crédit ;</p> <p>► Tests de cohérence, dans le contexte de l’audit analytique, de l’évolution des soldes du portefeuille de crédit et de dépréciation par rapport à la même période de l’année dernière, ainsi qu’avec les attentes formées, y compris la compréhension des variations du portefeuille de crédit et changements dans les hypothèses et méthodologies de dépréciation ;</p> <p>► Compréhension des mesures prises par le Groupe pour assurer un suivi et un repérage adéquats des expositions couvertes par un moratoire, ainsi que l’identification des secteurs d’activité ou d’autres sous-groupes spécifiques, plus exposés aux effets du contexte macroéconomique actuel et les processus conçus pour y faire face de</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>L'évolution de la conjoncture économique actuelle, en particulier l'incertitude géopolitique qui a caractérisé l'année 2025, a un impact sur la détermination de la valeur de la dépréciation pour le portefeuille de crédits à la clientèle. Dans ce contexte, la CGD a réalisé plusieurs analyses de sensibilité afin d'identifier des scénarios d'éventuelles dégradations du portefeuille de crédits à court et moyen terme susceptibles d'entraîner une dégradation du <i>stage</i>. Au terme des analyses effectuées, la CGD a alloué un montant supplémentaire afin de faire face aux pertes attendues potentielles non capturées par le modèle de dépréciation actuel (Note 42 – « Risque de Crédit » – « Dépréciation Additionnelle (<i>Overlays</i>) » de l'Annexe aux états financiers).</p> <p>Compte tenu du degré de subjectivité et de complexité impliqués, les changements au niveau des stratégies de recouvrement et des jugements portés, ou au niveau des hypothèses qui conditionnent l'estimation et la période sur laquelle portent les flux financiers, impliquant qu'ils se matérialisent différemment des estimations, peuvent avoir un impact significatif sur la détermination de la dépréciation estimée, ce qui justifie qu'il s'agisse d'un point clé d'audit pertinent.</p> | <p>manière proactive et ainsi récupérer les dégradations du risque et les pertes attendues associées ;</p> <p>► Sélection d'un échantillon de clients faisant l'objet d'une analyse de dépréciation individuelle pour apprécier les hypothèses retenues par les organes de direction de CGD et de ses filiales pour quantifier la dépréciation. Cette analyse comprend des informations sur les modèles d'affaires, la situation économique et financière des débiteurs et les rapports d'évaluation des collatéraux, ainsi que des enquêtes pour comprendre la stratégie de recouvrement définie, les hypothèses retenues et l'évaluation des impacts potentiels estimés de la situation macroéconomique actuelle en ce qui concerne les débiteurs ou des secteurs spécifiques ;</p> <p>► Une évaluation du caractère raisonnable des paramètres retenus dans le modèle de calcul des dépréciations dites collectives a été faite avec le soutien d'experts internes spécialisés en gestion des risques, en mettant l'accent sur les procédures suivantes : i) compréhension de la méthodologie formalisée et approuvée par l'organe de direction et comparaison avec celle effectivement utilisée ; ii) évaluation des modifications apportées aux modèles pour déterminer les paramètres afin de refléter la perte attendue ; iii) analyse des modifications apportées au cours de l'exercice aux paramètres de risque (PD, LGD et EAD) ; iv) <i>walkthrough</i> des processus d'estimation des paramètres de risque ; v) évaluation de la cohérence du calcul des paramètres de risque sur l'ensemble de l'historique analysé ; vi) entretiens avec les experts de la CGD responsables des modèles et analyse des rapports de l'audit interne et des régulateurs ; et vii) analyse des rapports présentant les résultats de l'évaluation opérationnelle du modèle (<i>back-testing</i>) ;</p> <p>► Evaluation du caractère raisonnable des ajustements, en particulier ceux résultant du contexte macroéconomique actuel, et évaluation du processus de gestion associé à ces ajustements. Nous mettons en évidence les procédures suivantes : i) remise en question conceptuelle de l'exercice d'<i>overlay</i> ; ii) réplcation des régressions retenues par le Groupe CGD et cadrage conceptuel de celles-ci ; iii) réplcation de la méthodologie de quantification des pertes de crédit attendues dans le cadre de l'<i>overlay</i> ; et iv) réplcation indépendante de la méthodologie de quantification des pertes de crédit attendues pour l'<i>overlay</i>, par la remise en question de la méthodologie et des choix alternatifs, afin de conclure sur le caractère raisonnable des valeurs estimées par le Groupe.</p> <p>► Analyse des informations fournies à l'annexe jointe aux états financiers à cet égard, sur la base des exigences des normes internationales d'information financière et des registres comptables.</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 2. Engagements relatifs au programme de retraite anticipée et au mécanisme de révision de la compensation prévu à l'article 8 du décret-loi n° 14/2023, du 24 février

| Description des principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Résumé de notre réponse concernant les principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>En décembre 2025, le Comité Exécutif de la CGD a approuvé les conditions du Programme de Pré-Retraites pour la période 2026-2028, maintenant, dans leur essence, les conditions en vigueur depuis 2017, année au cours de laquelle a débuté la mise en œuvre du plan stratégique.</p> <p>Au 31 décembre 2025, la provision pour le programme de pré-retraites, destiné à offrir des conditions de départ aux salariés de la CGD et des entreprises du Groupe CGD qui, ne remplissant pas les conditions pour une retraite volontaire, souhaitent adhérer au dispositif de pré-retraite, s'élevait à 177 085 milliers d'euros pour la CGD et à 5 624 milliers d'euros pour les autres entités du Groupe (Note 35 de l'Annexe aux états financiers).</p> <p>Les engagements au titre du programme de pré-retraites ont été estimés sur la base d'évaluations actuarielles préparées par un actuaire externe certifié par l'Autorité de Supervision des Assurances et des Fonds de Pension (« ASF »), lesquelles intègrent un ensemble d'hypothèses financières et actuarielles définies par l'organe de direction de la CGD, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires et des pensions ainsi que les tables de mortalité et d'invalidité, tel que détaillé dans la Note 35 de l'Annexe aux états financiers.</p> <p>Le décret-loi n° 14/2023, du 24 février, a transféré à Caixa Geral de Aposentações tous les engagements assurés par le Fonds de pension du personnel de la CGD, ainsi que la compensation financière pour couvrir les engagements transférés.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret-loi précité, la valeur totale de la compensation transférée est soumise à une procédure de vérification des écarts éventuels entre les taux de croissance des salaires et des pensions utilisés comme hypothèses dans l'opération et les taux réels. Cette indemnité, qui pourra atteindre un montant maximum de 320 millions d'euros, sera évaluée en 2028 sur la base des données observées du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2027.</p> <p>Au 31 décembre 2025, la provision pour le passif éventuel associé au mécanisme de révision de l'indemnité, actualisée au taux de financement de la CGD pour la période concernée, s'élevait à 307 251 milliers d'euros (Notes 23 et 35 de l'Annexe aux états financiers).</p> <p>L'utilisation de méthodes, d'hypothèses ou de jugements différents dans l'application des calculs actuariels peut donner lieu à des estimations différentes de leur valeur comptable, ce qui justifie qu'il s'agisse d'une question d'audit pertinente.</p> | <p>Notre réponse concernant le risque d'anomalies significatives a compris, en particulier, les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Compréhension des procédures de contrôle interne en place dans le processus d'estimation des engagements à l'égard du programme de retraite anticipée et du mécanisme de révision de la compensation prévu à l'article 8 du décret-loi n° 14/2023, du 24 février ;</li> <li>► Réalisation de tests de cohérence, dans le contexte de l'audit analytique, de l'évolution du solde des engagements, le comparant à la période correspondante et aux attentes créées à travers la compréhension des variations survenues au niveau des salariés couverts par le programme et des modifications apportées aux hypothèses ;</li> <li>► Vérification de l'enregistrement de l'actuaire responsable auprès de l'ASF et analyse de sa déclaration d'indépendance figurant dans l'étude actuarielle au 31 décembre 2025 ;</li> <li>► Implication d'experts actuariels internes pour évaluer les hypothèses utilisées dans l'étude actuarielle, sur la base des données de marché disponibles, des informations historiques et des informations fournies par l'organe de direction de CGD, et réplique du calcul de la provision pour le Programme de retraite anticipée et pour le mécanisme de révision de la compensation ;</li> <li>► Analyse des engagements prévus dans le programme de retraite anticipée et dans le décret-loi n° 14/2023, du 24 février, et des données utilisées dans les estimations préparées par le Groupe, ainsi qu'une analyse du classement des engagements conformément aux principes de la norme IAS 37 ; et</li> <li>► Analyse des informations publiées dans l'Annexe aux états financiers relatives à cette matière, sur la base des exigences des normes internationales d'information financière et les enregistrements comptables.</li> </ul> |

**3. Instruments financiers évalués à la juste valeur et classés niveau 3 de l'IFRS 13**

| Description des principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Résumé de notre réponse concernant les principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Comme décrit dans la Note 42 de l'Annexe aux états financiers – dans le chapitre « Juste valeur », au 31 décembre 2025, la CGD détient un ensemble d'instruments financiers, d'un montant de 762 134 milliers d'euros, évalués à la juste valeur à l'aide de techniques de valorisation intégrant des variables non observables sur le marché (Niveau 3 dans le contexte de l'IFRS 13 – « Evaluation à la juste valeur »).</p> <p>L'évaluation des investissements est intrinsèquement subjective pour les actifs classés au niveau 3, étant donné que ces instruments financiers sont évalués sur la base de modèles internes utilisés par CGD ou à travers des cotations fournies par des entités externes qui utilisent aussi des paramètres de marché non observables.</p> <p>En outre, dans le contexte macroéconomique actuel, l'incertitude sur l'estimation de la juste valeur des instruments a augmenté en raison des effets potentiels (i) sur le volume et la valeur des transactions de référence pour des actifs similaires et comparables, (ii) sur l'extension des délais de conclusion des actifs immobiliers en cours de construction, (iii) sur les flux de trésorerie liés aux actifs loués, (iv) sur les taux d'actualisation considérés, (v) sur la capacité à louer des actifs vacants et (vi) sur le risque de prime exigé par les investisseurs potentiels.</p> <p>Le recours à différentes techniques de valorisation et hypothèses peut conduire à différentes estimations de juste valeur (Note 2.21 c) de l'Annexe aux états financiers), notamment en raison des éventuels impacts du contexte macroéconomique actuel sur l'évolution du marché immobilier, ce qui justifie que cette matière constitue un point clé de l'audit.</p> | <p>Notre réponse concernant le risque d'anomalies significatives a compris, en particulier, les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Compréhension des procédures de contrôle interne existantes dans le processus d'évaluation des instruments financiers non négociés sur un marché actif ;</li> <li>► Réalisation de tests de cohérence (audit analytique) de la valeur des instruments financiers, en les comparant à la même période de l'année dernière et aux attentes créées, dont il faut souligner la compréhension des changements survenus et les modifications apportées aux hypothèses et méthodologies ;</li> <li>► En ce qui concerne les modèles internes utilisés, nous soulignons les procédures suivantes : i) compréhension de la méthodologie formalisée et approuvée par l'organe de direction ; ii) pour un échantillon d'instruments financiers, analyse des données utilisées dans les modèles ; et<br/>iii) recalcul de la juste valeur à partir de l'échantillonnage ;</li> <li>► En ce qui concerne les fonds de restructuration et les fonds fermés, notre analyse s'est fondée sur les dernières informations financières disponibles et/ou sur la dernière valeur liquidative (Net Asset Value ), fournie par les sociétés de gestion, ainsi que sur les analyses effectuées par CGD sur les techniques de valorisation des actifs, qui font partie du portefeuille de ces fonds ;</li> <li>► Pour un échantillon d'instruments financiers, des tests ont été faits sur le caractère raisonnable des hypothèses significatives retenues et la pertinence de la méthode retenue dans le cadre de la norme IFRS 13 et au vu des caractéristiques/situation de l'actif ;</li> <li>► Demandes de renseignements à l'organe de direction sur l'état d'avancement des opérations de vente prévues et, le cas échéant, examen des offres fermes et contraignantes reçues, en comparant la valeur proposée à la juste valeur estimée ; et</li> <li>► Analyse des informations fournies à l'annexe jointe aux états financiers à cet égard, sur la base des exigences des normes internationales d'information financière et des registres comptables.</li> </ul> |

**Responsabilités de l'organe de gestion et de l'organe de surveillance à l'égard des comptes annuels consolidés**

L'organe de gestion est chargé de :

- l'établissement des états financiers consolidés présentant une image fidèle de la situation financière consolidée, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne ;
- la préparation du rapport de gestion sur les comptes consolidés, du rapport sur la gouvernance d'entreprise et de l'état non financier consolidé, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la création et la maintenance d'un système de contrôle interne approprié, permettant la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives provenant de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- l'adoption de conventions et de méthodes comptables appropriées selon les circonstances ; et
- l'évaluation de la capacité du groupe à poursuivre son activité, en divulguant, le cas échéant, des questions pouvant donner lieu à des doutes importants sur la continuité d'exploitation.

L'organe de surveillance est chargé de superviser le processus de préparation et de publication des informations financières du Groupe.

### **Responsabilités du commissaire à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Notre responsabilité consiste à obtenir une assurance raisonnable sur le fait que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, provenant d'une fraude ou résultant d'une erreur, et à établir un rapport avec notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme ISA ne permette de détecter toute anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous émettons des jugements professionnels et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit et :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des comptes annuels consolidés, provenant de fraudes ou résultant d'erreurs, nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et nous recueillons des éléments estimés suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit dans le but de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- ▶ nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations y afférentes fournies par l'organe de gestion ;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe de direction du principe de continuité et, selon les éléments probants recueillis, s'il existe toute incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de faire naître des doutes importants sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité. En cas de conclusion de l'existence d'une incertitude significative, nous devons, dans notre rapport, attirer l'attention sur les informations connexes incluses dans les états financiers consolidés ou, si ces informations ne s'avèrent pas adéquates, modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Toutefois, des événements ou des conditions futures pourraient amener le Groupe à cesser son activité ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations, et nous déterminons si ces états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation appropriée ;
- ▶ nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou activités du Groupe afin d'exprimer notre opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de l'orientation, de la supervision et de la performance de l'audit du Groupe et, en dernier ressort, de notre opinion suite à l'audit ;
- ▶ nous planifions et réalisons notre audit de manière à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou unités du Groupe, sur lesquels nous pourrions nous baser pour formuler une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de l'orientation, de la supervision et de la performance du travail réalisé aux fins de l'audit du Groupe et, en dernier ressort, de notre opinion suite à l'audit ;
- ▶ nous portons à la connaissance des responsables liés à la gouvernance, y compris l'organe de surveillance, la portée et le calendrier prévu de l'audit, ainsi que les conclusions plus importantes de l'audit, y compris toute défaillance importante du contrôle interne identifiée au cours de celui-ci ;
- ▶ à partir des questions que nous rapportons aux responsables de la gouvernance, y compris l'organe de surveillance, nous déterminons celles qui se sont avérées les plus importantes lors de l'audit des comptes annuels consolidés de l'exercice en cours et qui sont les plus pertinentes. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf lorsque la loi ou la réglementation interdit leur divulgation publique ; et
- ▶ nous déclarons à l'organe de surveillance que nous nous conformons aux exigences éthiques pertinentes relatives à l'indépendance et nous lui communiquons toutes les relations et autres questions pouvant être perçues comme des menaces à notre indépendance. Le cas échéant, nous lui communiquons les mesures prises pour éliminer ces menaces ou les sauvegardes appliquées.

Notre responsabilité comprend également la vérification de la conformité des informations du rapport de gestion avec les états financiers consolidés, les vérifications prévues à l'article 451, paragraphes 4 et 5, du Code de commerce et des sociétés en matière de gouvernance d'entreprise, et nous vérifions aussi si l'état non financier consolidé a été présenté.

**RAPPORT SUR D'AUTRES EXIGENCES LEGALES ET REGLEMENTAIRES****Concernant le rapport de gestion sur les comptes consolidés**

Conformément à l'article 451, paragraphe 3, point e) du Code du commerce et des sociétés, nous sommes d'avis que le rapport de gestion consolidé a été préparé conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur, les informations qui y figurent sont conformes aux états financiers consolidés audités et, compte tenu des connaissances et de l'appréciation du Groupe, nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives.

Comme prévu à l'article 451, paragraphe 7, du Code du commerce et des sociétés, cet avis n'est pas applicable aux états non financiers figurant dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

**Concernant le rapport sur la gouvernance d'entreprise**

Conformément à l'article 451, paragraphe 4 du Code du commerce et des sociétés, nous sommes d'avis que le rapport sur la gouvernance d'entreprise comprend les éléments exigés à l'établissement, conformément à l'article 29-H du Code des valeurs mobilières. Nous n'avons identifié aucune inexactitude importante dans les informations divulguées, conformément aux dispositions des points c), d), f), h), i) et m) du paragraphe 1 dudit article.

**Concernant l'état non financier consolidé**

Conformément à l'article 451, paragraphe 6, du Code du commerce et des sociétés, nous informons que le Groupe a établi un rapport distinct du rapport de gestion consolidé, qui comprend l'état non financier consolidé, comme prévu à l'article 508-G du Code du commerce et des sociétés susvisé, qui a été publié avec le rapport de gestion consolidé.

**Concernant les éléments supplémentaires prévus à l'article 10 du règlement (UE) n° 537/2014**

Conformément à l'article 10 du règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil, du 16 avril 2014, et outre les questions clés de l'audit susmentionnés, nous rapportons également ce qui suit :

► Nous avons été nommés commissaires aux comptes/auditeurs de la CGD pour la première fois par délibération de l'Actionnaire Unique le 18 mai 2017, pour un mandat de 4 ans couvrant la période 2017-2020. Nous avons été nommés lors de l'assemblée générale tenue le 31 mai 2021 pour un deuxième mandat couvrant la période 2021-2024 et, enfin, le 4 juillet 2025, nous avons été élus/reconduits pour les exercices 2025-2026 ;

► L'organe de direction nous a confirmé qu'il n'est pas au courant de fraudes présumées ou de suspicion de fraude ayant une incidence significative sur les états financiers. Lors de la planification et de la réalisation de notre audit selon ISA, nous avons su faire preuve de scepticisme professionnel et avons conçu des procédures d'audit permettant de faire face au risque potentiel d'inexactitudes importantes dans les comptes annuels consolidés provenant de fraude. A la suite de notre examen, nous n'avons identifié aucune anomalie significative provenant de fraude dans les comptes annuels consolidés ;

► Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au rapport supplémentaire que nous avons préparé et remis à l'organe de surveillance du Groupe à cette date ; et

► Nous attestons que nous n'avons fourni aucun service interdit par l'article 5 du règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil, du 16 avril 2014, et que nous avons maintenu notre indépendance par rapport au Groupe au cours de l'audit.

**Format électronique unique européen (ESEF)**

Les états financiers consolidés du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 doivent satisfaire aux exigences applicables établies dans le Règlement Délégué (UE) 2019/815 de la Commission du 17 décembre 2018 (Règlement ESEF).

L'organe de direction est responsable de la préparation et de la communication du rapport annuel conformément au règlement ESEF.

Notre responsabilité est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés inclus dans le rapport annuel sont présentés conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Nos procédures ont pris en compte le Guide d'application technique de la Compagnie des commissaires aux comptes portugaise (OROC) sur le rapport conformément à l'ESEF, comprenant entre autres :

► la compréhension du processus de rapport financier, y compris la soumission du rapport annuel sous un format XHTML valide et

► l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives liés au balisage des informations dans les états financiers, sous format XBRL à l'aide de la technologie iXBRL. Cette appréciation s'est appuyée sur la compréhension du processus mis en place par le Groupe pour marquer les informations.

Nous confirmons que notre opinion est cohérente avec les états financiers consolidés inclus dans le rapport annuel, qui sont présentés, à tous les égards importants, conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Lisbonne, le 13 avril 2026

Ernst & Young Audit & Associados - SROC, SA. Cabinet  
de commissaires aux comptes représenté par :

António Filipe Dias da Fonseca Brás – CAC n° 1661  
Enregistré auprès de la CMVM sous le n° 20161271

Certification des comptes et rapport d'audit

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l’audit des états financiers de Caixa Geral de Depósitos, SA. (la CGD ou l’Entité), qui comprennent le Bilan au 31 décembre 2025 (faisant apparaître un total de 97 284 135 milliers d’euros et un total de capitaux propres de 10 427 547 milliers d’euros, incluant un résultat net de 1 980 669 milliers d’euros), le Compte de Résultats, l’Etat du Résultat Global, l’Etat des Variations des Capitaux Propres et le Tableau des Flux de Trésorerie relatifs à l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers, incluant les informations significatives sur la politique comptable.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent de manière sincère et régulière, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Caixa Geral de Depósitos, S.A. au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie relatifs à l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d’Information Financière (IFRS) telles qu’adoptées dans l’Union Européenne.

Fondements de l’opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d’audit (ISA) et selon d’autres normes et directives techniques et éthiques de la Compagnie des commissaires aux comptes portugaise. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables à l’égard de l’établissement et nous avons respecté les exigences éthiques du code de déontologie de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes portugaise.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour émettre notre avis.

Questions clés de l’audit

Les questions clés de l’audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes au niveau de l’audit des comptes annuels de l’exercice en cours.

Ces questions ont été examinées dans le cadre de l’audit des comptes annuels dans leur ensemble et de l’expression de notre opinion. Nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous décrivons ci-dessous les questions clés de l’audit pour l’année en cours :

1. Dépréciation pour crédit clients

| Description des principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Résumé de notre réponse concernant les principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Comme présenté au Bilan et détaillé dans les Notes 11 et 34 de l’Annexe aux états financiers, le montant des crédits à la clientèle de la CGD s’élève à 54 367 610 milliers d’euros, représentant environ 54 % de l’actif brut. La dépréciation cumulée enregistrée pour les crédits à la clientèle s’élève à 1 344 493 milliers d’euros, représentant 2,5 % de la valeur des crédits.</p> <p>La dépréciation attribuée au crédit clients représente la meilleure estimation de l’organe de direction de CGD des pertes attendues pour son portefeuille de crédit clients, compte tenu des exigences de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Les pertes de dépréciation sur les crédits accordés évalués au coût amorti sont déterminées conformément aux politiques comptables, méthodologies, concepts et hypothèses présentés dans les Notes 2.4 D et 38 – « Risque de Crédit » n° 6 à 10 de l’Annexe aux états financiers.</p> <p>Cette évaluation résulte de la prise en compte d’un ensemble de facteurs reflétant la connaissance de la réalité des clients, le traitement des données historiques, le montant des garanties associées aux opérations concernées, entre autres, comprenant un niveau de jugement élevé (note 2.18 a)).</p> <p>L’évolution de la conjoncture économique actuelle, en particulier l’incertitude géopolitique qui a caractérisé l’année 2025, a un impact sur la détermination de la valeur de la dépréciation pour le portefeuille de crédits à la clientèle. Dans ce contexte, la CGD a réalisé plusieurs analyses</p> | <p>Notre réponse au risque d’anomalies significatives a abouti à une approche combinée de l’évaluation des contrôles et procédures de corroboration, à savoir :</p> <p>► Compréhension et évaluation de la conception et test de l’efficacité opérationnelle des procédures de contrôle interne existantes dans le processus de quantification des pertes de valeur du portefeuille de crédit ;</p> <p>► Tests de cohérence, dans le contexte de l’audit analytique, de l’évolution des soldes du portefeuille de crédit et de dépréciation par rapport à la période correspondante, ainsi qu’avec les attentes formées, y compris la compréhension des variations du portefeuille de crédit et changements dans les hypothèses et méthodologies de dépréciation ;</p> <p>► Compréhension des mesures prises par CGD pour assurer un suivi et un repérage adéquats des expositions restructurées, ainsi que l’identification des secteurs d’activité ou d’autres sous-groupes spécifiques, plus exposés aux effets du contexte macroéconomique actuel et des processus conçus pour y faire face de manière proactive et ainsi récupérer les dégradations du risque et les pertes attendues associées ;</p> |

de sensibilité afin d'identifier des scénarios d'éventuelles dégradations du portefeuille de crédits à court et moyen terme susceptibles d'entraîner une dégradation du *stage*. Au terme des analyses effectuées, la CGD a alloué un montant supplémentaire afin de faire face aux pertes attendues potentielles non capturées par le modèle de dépréciation actuel (Note 38 – « Risque de Crédit » – « Dépréciation Additionnelle (Overlays) » de l'Annexe aux états financiers).

Compte tenu du degré de subjectivité et de complexité impliqués, les changements au niveau des stratégies de recouvrement et des jugements portés, ou au niveau des hypothèses qui conditionnent l'estimation et la période sur laquelle portent les flux financiers, impliquant qu'ils se matérialisent différemment des estimations, peuvent avoir un impact significatif sur la détermination de la dépréciation estimée, ce qui justifie qu'il s'agisse d'un point clé d'audit pertinent.

► Sélection d'un échantillon de clients faisant l'objet d'une analyse de dépréciation individuelle pour apprécier les hypothèses retenues par l'organe de gestion pour quantifier la dépréciation. Cette analyse comprend des informations sur les modèles d'affaires, la situation économique et financière des débiteurs et les rapports d'évaluation des collatéraux, ainsi que des enquêtes pour comprendre la stratégie de recouvrement définie, les hypothèses retenues et l'évaluation des impacts potentiels estimés de la situation macroéconomique actuelle en ce qui concerne les débiteurs ou des secteurs spécifiques ;

► Une évaluation du caractère raisonnable des paramètres retenus dans le modèle de calcul des dépréciations dites collectives a été faite avec le soutien d'experts internes spécialisés en gestion des risques, en mettant l'accent sur les procédures suivantes : i) compréhension de la méthodologie formalisée et approuvée par l'organe de direction et comparaison avec celle effectivement utilisée ; ii) évaluation des modifications apportées aux modèles pour déterminer les paramètres afin de refléter la perte attendue ; iii) *walkthrough* des processus d'estimation des paramètres de risque ; iv) analyse des modifications apportées au cours de l'exercice aux paramètres de risque (PD, LGD et EAD) ; v) évaluation de la cohérence du calcul des paramètres de risque sur l'ensemble de l'historique analysé ; vi) entretiens avec les experts de la CGD responsables des modèles et analyse des rapports de l'audit interne et des régulateurs ; et vii) analyse des rapports présentant les résultats de l'évaluation opérationnelle du modèle (*back-testing*) ;

► Evaluation du caractère raisonnable des ajustements, en particulier ceux résultant du contexte macroéconomique actuel, et évaluation du processus de gestion associé à ces ajustements. A cet effet, nous mettons en évidence les procédures suivantes : i) remise en question conceptuelle de l'exercice d'*overlay* ; ii) réplcation des régressions retenues par le Groupe CGD et cadrage conceptuel de celles-ci ; iii) réplcation de la méthodologie de quantification des pertes de crédit attendues dans le cadre de l'*overlay* ; et iv) réplcation indépendante de la méthodologie de quantification des pertes de crédit attendues pour l'*overlay*, par la remise en question de la méthodologie et des choix alternatifs, afin de conclure sur le caractère raisonnable des valeurs estimées par le Groupe ; et

► Analyse des informations fournies à l'annexe jointe aux états financiers à cet égard, sur la base des exigences des normes internationales d'information financière et des registres comptables.

## 2. Engagements relatifs au programme de retraite anticipée et au mécanisme de révision de la compensation prévu à l'article 8 du décret-loi n° 14/2023, du 24 février

| Description des principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Résumé de notre réponse concernant les principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>En décembre 2025, le Comité Exécutif de la CGD a approuvé les conditions du Programme de Pré-Retraites pour la période 2026-2028, maintenant, dans leur essence, les conditions en vigueur depuis 2017, année au cours de laquelle a débuté la mise en œuvre du plan stratégique.</p> <p>Au 31 décembre 2025, la provision pour le programme de retraite anticipée, qui vise à offrir des conditions de sortie aux salariés de CGD qui, ne remplissant pas les conditions de départ volontaire à la retraite, souhaitent rejoindre la situation de retraite anticipée, s'élevait à 177 085 milliers d'euros (note 32 des notes jointes en annexe aux états financiers).</p> <p>Les engagements au titre du programme de pré-retraites ont été estimés sur la base d'évaluations actuarielles préparées par un actuaire externe certifié par l'Autorité de Supervision des Assurances et des Fonds de Pension (« ASF »), lesquelles intègrent un ensemble d'hypothèses financières et actuarielles définies par l'organe de direction de la CGD, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires et des pensions ainsi que les tables de mortalité et d'invalidité, tel que détaillé dans la Note 32 de l'Annexe aux états financiers.</p> <p>Le décret-loi n° 14/2023, du 24 février, a transféré à Caixa Geral de Aposentações tous les engagements assurés par le Fonds de pension du personnel de la CGD, ainsi que la compensation financière pour couvrir les engagements transférés.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret-loi précité, la valeur totale de la compensation transférée est soumise à une procédure de vérification des écarts éventuels entre les taux de croissance des salaires et des pensions utilisés comme hypothèses dans l'opération et les taux réels. Cette indemnité, qui pourra atteindre un montant maximum de 320 millions d'euros, sera évaluée en 2028 sur la base des données observées du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2027.</p> <p>Au 31 décembre 2025, la provision pour le passif éventuel associé au mécanisme d'indemnisation, actualisée au taux de financement de la CGD pour la période concernée, s'élevait à 307 251 milliers d'euros (Notes 21 et 32 de l'Annexe aux états financiers).</p> <p>L'utilisation de méthodes, d'hypothèses ou de jugements différents dans l'application des calculs actuariels peut donner lieu à des estimations différentes de leur valeur comptable, ce qui justifie qu'il s'agisse d'une question d'audit pertinente.</p> | <p>Notre réponse concernant le risque d'anomalies significatives a compris, en particulier, les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Compréhension des procédures de contrôle interne existantes dans le processus d'estimation des engagements au titre du programme de pré-retraites et du mécanisme de révision de l'indemnité prévu à l'article 8 du Décret-loi n° 14/2023 du 24 février.</li> <li>► Réalisation de tests de cohérence, dans le contexte de l'audit analytique, de l'évolution du solde des engagements, le comparant à la période correspondante et aux attentes créées à travers la compréhension des variations survenues au niveau des salariés couverts par le programme et des modifications apportées aux hypothèses ;</li> <li>► Vérification de l'enregistrement de l'actuaire responsable auprès de l'ASF et analyse de sa déclaration d'indépendance figurant dans l'étude actuarielle au 31 décembre 2025 ;</li> <li>► Implication d'experts actuariels internes pour évaluer les hypothèses utilisées dans l'étude actuarielle, sur la base des données de marché disponibles, des informations historiques et des informations fournies par l'organe de direction, et réplique du calcul de la provision pour le programme de retraite anticipée et pour le mécanisme de révision de la compensation ;</li> <li>► Analyse des engagements prévus dans le programme de retraite anticipée et dans le décret-loi n° 14/2023, du 24 février 2023, et des données utilisées dans les estimations préparées par CGD, ainsi qu'une analyse de la classification des engagements conformément aux principes de la norme IAS 37 ; et</li> <li>► Analyse des informations fournies à l'annexe jointe aux états financiers à cet égard, sur la base des exigences des normes internationales d'information financière et des registres comptables.</li> </ul> |

**3. Instruments financiers évalués à la juste valeur et classés niveau 3 de l'IFRS 13**

| Description des principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Résumé de notre réponse concernant les principaux risques d'anomalies significatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Comme décrit dans la Note 38 de l'Annexe aux états financiers – dans le chapitre « Juste valeur », au 31 décembre 2025, la CGD détient un ensemble d'instruments financiers, d'un montant de 403 911 milliers d'euros, évalués à la juste valeur à l'aide de techniques de valorisation intégrant des variables non observables sur le marché (Niveau 3 dans le contexte de l'IFRS 13 – « Evaluation à la juste valeur »).</p> <p>L'évaluation des investissements est intrinsèquement subjective pour les actifs classés au niveau 3, étant donné que ces instruments financiers sont évalués sur la base de modèles internes utilisés par CGD ou à travers des cotations fournies par des entités externes qui utilisent aussi des paramètres de marché non observables.</p> <p>En outre, dans le contexte macroéconomique actuel, l'incertitude sur l'estimation de la juste valeur des instruments a augmenté en raison des effets potentiels (i) sur le volume et la valeur des transactions de référence pour des actifs similaires et comparables, (ii) sur l'extension des délais de conclusion des actifs immobiliers en cours de construction, (iii) sur les flux de trésorerie liés aux actifs loués, (iv) sur les taux d'actualisation considérés, (v) sur la capacité à louer des actifs vacants et (vi) sur le risque de prime exigé par les investisseurs potentiels.</p> <p>Le recours à différentes techniques de valorisation et hypothèses peut conduire à différentes estimations de juste valeur (Note 2.18 c) de l'Annexe aux états financiers), notamment en raison des éventuels impacts du contexte macroéconomique actuel sur l'évolution du marché immobilier, ce qui justifie que cette matière constitue un point clé de l'audit.</p> | <p>Notre réponse concernant le risque d'anomalies significatives a compris, en particulier, les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Compréhension des procédures de contrôle interne existantes dans le processus d'évaluation des instruments financiers non négociés sur un marché actif ;</li> <li>► Réalisation de tests de cohérence (audit analytique) de la valeur des instruments financiers, en les comparant à la même période de l'année dernière et aux attentes créées, dont il faut souligner la compréhension des changements survenus et les modifications apportées aux hypothèses et méthodologies ;</li> <li>► En ce qui concerne les modèles internes utilisés, nous soulignons les procédures suivantes : i) compréhension de la méthode formalisée et validée par l'organe de direction ; ii) pour un échantillon d'instruments financiers, analyse des données utilisées dans les modèles, et iii) sur la base d'un échantillonnage, recalcul de la juste valeur ;</li> <li>► En ce qui concerne les fonds de restructuration et les fonds fermés, notre analyse s'est fondée sur les dernières informations financières disponibles et/ou sur la dernière valeur liquidative (Net Asset Value), fournie par les sociétés de gestion, ainsi que sur les analyses effectuées par CGD sur les techniques de valorisation des actifs, qui font partie du portefeuille de ces fonds ;</li> <li>► Pour un échantillon d'instruments financiers, des tests ont été faits sur le caractère raisonnable des hypothèses significatives retenues et la pertinence de la méthode retenue dans le cadre de la norme IFRS 13 et au vu des caractéristiques/situation de l'actif ;</li> <li>► Entretiens avec l'organe de direction sur la situation des opérations de cession prévues et, le cas échéant, examen des offres fermes reçues, en comparant la valeur proposée avec la juste valeur estimée ; et</li> <li>► Analyse des informations fournies à l'annexe jointe aux états financiers à cet égard, sur la base des exigences des normes internationales d'information financière et des registres comptables.</li> </ul> |

**Responsabilités de l'organe de gestion et de l'organe de surveillance à l'égard des états financiers**

L'organe de gestion est chargé de :

- l'établissement des états financiers présentant une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'établissement, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne ;
- la préparation du rapport de gestion, du rapport sur la gouvernance d'entreprise et de l'état non financier, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la création et la maintenance d'un système de contrôle interne approprié, permettant la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives provenant de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- l'adoption de conventions et de méthodes comptables appropriées selon les circonstances ; et
- l'évaluation de la capacité de l'établissement à poursuivre son activité, en communiquant, le cas échéant, les questions pouvant donner lieu à des doutes importants quant à la continuité de l'activité.

L'organe de surveillance est chargé de superviser le processus de préparation et de publication des informations financières de l'établissement.

### **Responsabilités de l'auditeur chargé d'établir les états financiers**

Notre responsabilité consiste à obtenir une assurance raisonnable sur le fait que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, provenant d'une fraude ou résultant d'une erreur, et à établir un rapport avec notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme ISA ne permette de détecter toute anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous émettons des jugements professionnels et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit et :

- ▶ identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers, provenant de fraudes ou résultant d'erreurs, nous définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques et nous recueillons des éléments estimés suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit dans le but de concevoir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, sans pour autant exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- ▶ nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations y afférentes fournies par l'organe de gestion ;
- ▶ nous concluons sur l'appropriation par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, en fonction des éléments probants recueillis, s'il existe des incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de faire naître des doutes importants sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. En cas de conclusion de l'existence d'une incertitude significative, nous devons, dans notre rapport, attirer l'attention sur les informations associées incluses dans les états financiers ou, si ces informations ne s'avèrent pas adéquates, modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient amener l'établissement à cesser son activité ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations, et nous déterminons si ces états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation appropriée ;
- ▶ nous portons à la connaissance des responsables liés à la gouvernance, y compris l'organe de surveillance, la portée et le calendrier prévu de l'audit, ainsi que les conclusions plus importantes de l'audit, y compris toute défaillance importante du contrôle interne identifiée au cours de celui-ci ;
- ▶ à partir des questions que nous rapportons aux responsables de la gouvernance, y compris l'organe de surveillance, nous déterminons celles qui se sont avérées plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période en cours et qui constituent les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf lorsque la loi ou la réglementation interdit leur divulgation publique ; et
- ▶ nous déclarons à l'organe de surveillance que nous nous conformons aux exigences éthiques pertinentes relatives à l'indépendance et nous lui communiquons toutes les relations et autres questions pouvant être perçues comme des menaces à notre indépendance. Le cas échéant, nous lui communiquons les mesures prises pour éliminer ces menaces ou les sauvegardes appliquées.

Notre responsabilité comprend également la vérification de la conformité des informations du rapport de gestion avec les états financiers, les vérifications prévues à l'article 451, paragraphes 4 et 5, du Code du commerce et des sociétés en matière de gouvernance d'entreprise, et nous vérifions aussi si l'état non financier a été présenté.

### **RAPPORT SUR D'AUTRES EXIGENCES LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

#### **Concernant le rapport de gestion**

Conformément à l'article 451, paragraphe 3, point e) du Code du commerce et des sociétés, nous sommes d'avis que le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur, les informations qui y figurent sont conformes aux états financiers audités et, compte tenu des connaissances et de l'appréciation de l'établissement, nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives. Comme prévu à l'article 451, paragraphe 7, du Code du commerce et des sociétés, cet avis n'est pas applicable aux états non financiers figurant dans le rapport de gestion.

**Concernant le rapport sur la gouvernance d'entreprise**

Conformément à l'article 451, paragraphe 4 du Code du commerce et des sociétés, nous sommes d'avis que le rapport sur la gouvernance d'entreprise comprend les éléments exigés à l'établissement, conformément à l'article 29-H du Code des valeurs mobilières. Nous n'avons identifié aucune inexactitude importante dans les informations divulguées, conformément aux dispositions des points c), d), f), h), i) et l) du paragraphe 1 dudit article.

**Concernant l'état non financier**

Conformément à l'article 451, paragraphe 6, du Code du commerce et des sociétés, nous informons que l'établissement a établi un rapport distinct du rapport de gestion, qui comprend l'état non financier, comme prévu à l'article 66-B du Code du commerce et des sociétés susvisé, qui a été publié avec le rapport de gestion.

**Concernant les éléments supplémentaires prévus à l'article 10 du règlement (UE) n° 537/2014**

Conformément à l'article 10 du règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil, du 16 avril 2014, et outre les questions clés de l'audit susmentionnés, nous rapportons également ce qui suit :

► Nous avons été nommés commissaires aux comptes/auditeurs de la CGD pour la première fois par délibération de l'Actionnaire Unique le 18 mai 2017, pour un mandat de 4 ans couvrant la période 2017-2020. Nous avons été nommés lors de l'assemblée générale tenue le 31 mai 2021 pour un deuxième mandat couvrant la période 2021-2024 et, enfin, le 4 juillet 2025, nous avons été élus/reconduits pour les exercices 2025-2026 ;

► L'organe de direction nous a confirmé qu'il n'est pas au courant de fraudes présumées ou de suspicion de fraude ayant une incidence significative sur les états financiers. Lors de la planification et de la réalisation de notre audit selon ISA, nous avons su faire preuve de scepticisme professionnel et avons conçu des procédures d'audit permettant de faire face au risque potentiel d'inexactitudes importantes dans les états financiers provenant de fraude. A la suite de notre examen, nous n'avons identifié aucune anomalie significative provenant de fraude dans les états financiers ;

► Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au rapport supplémentaire que nous avons préparé et remis à l'organe de surveillance de l'établissement à cette date ; et

► Nous attestons que nous n'avons fourni aucun service interdit par l'article 5 du règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil, du 16 avril 2014, et que nous avons maintenu notre indépendance par rapport à l'établissement au cours de l'audit.

**Format électronique unique européen (ESEF)**

Les états financiers de l'Entité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 doivent satisfaire aux exigences applicables établies dans le Règlement Délégué (UE) 2019/815 de la Commission du 17 décembre 2018 (Règlement ESEF).

L'organe de direction est responsable de la préparation et de la communication du rapport annuel conformément au règlement ESEF.

Notre responsabilité est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers inclus dans le rapport annuel sont présentés conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Nos procédures ont pris en compte le Guide d'application technique de la Compagnie des commissaires aux comptes portugaise (OROC) sur le rapport conformément à l'ESEF, comprenant entre autres :

- la compréhension du processus de rapport financier, y compris la soumission du rapport annuel sous un format XHTML valide et
- l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives liés au balisage des informations dans les états financiers, sous format XBRL à l'aide de la technologie iXBRL. Cette appréciation s'est appuyée sur la compréhension du processus mis en place par l'Entité pour marquer les informations.

Nous confirmons que notre opinion est cohérente avec les états financiers inclus dans le rapport annuel, qui sont présentés, à tous les égards importants, conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Lisbonne, le 13 avril 2026

Ernst & Young Audit & Associados - SROC, SA. Cabinet  
de commissaires aux comptes représenté par :

António Filipe Dias da Fonseca Brás – CAC n° 1661  
Enregistré auprès de la CMVM sous le n° 20161271

## **Rapport de gestion**

Le rapport de gestion sera tenu à la disposition du public 38, rue de Provence - 75009 PARIS.